



# CA Cap Excellence

## ROB 2025

*Mars 2025*

## TABLE DES MATIÈRES

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

### 1ÈRE PARTIE :

---

Contexte économique et loi de finances 2025	04
---	----

### 2ÈME PARTIE :

---

Analyse rétrospective 2021 – 2024	15
-----------------------------------	----

### 3ÈME PARTIE :

---

Perspectives d'évolution 2025 - 2030	33
--------------------------------------	----

### 4ÈME PARTIE :

---

Perspectives d'évolution 2025 - 2030	42
--------------------------------------	----

## TABLE DES MATIÈRES

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

#### 5ÈME PARTIE :

Présentation générale du budget 2025

73

#### 6ÈME PARTIE :

État de la dette du budget 2025

116

#### 7ÈME PARTIE :

Grandes orientations du PPI

120

# Projet de loi de finances 2025

## 01 Contexte économique et Loi de finances 2025

## ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

### *Principaux indicateurs économiques*

**Croissance du PIB** : La Banque de France prévoit une croissance économique atone de +0,9 % pour 2025, plus faible qu'en 2024 (+1,1%). Cette prévision reste tributaire des aléas géopolitiques élevés et des risques de tensions commerciales en cas de hausse des droits de douane aux États-Unis dont les effets sont difficiles à chiffrer.

**Inflation (IPCH)** : selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation poursuivrait son ralentissement en 2025. En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision 2025-2027, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %.

**Taux de chômage** : La Banque de France anticipe un taux de chômage de presque 8 % en 2025, en hausse par rapport à 7,4 % au troisième trimestre 2024.

**Défaillance d'entreprise** : Début janvier 2025, la Banque de France l'estimait à 65 764 cumulé sur 12 mois. En rythme annuel, le nombre de défaillances cumulées sur les 12 derniers mois croît de près de 20%.

**Déficit public** : Le PLF 2025 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertain selon l'avis du 29 janvier 2025, rendu par le Haut Conseil des finances publiques.

## ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

*Principaux indicateurs économiques***Prévisions de croissance (PIB volume)**

Prévisions annuelles France	2024	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	+1,1%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+1,1%	+0,8%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+1,1%	+1,1%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,1%	+1,1%
Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024)</a>	+0,7%	+1,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+0,8%	+1,2%

**Prévisions d'inflation\***

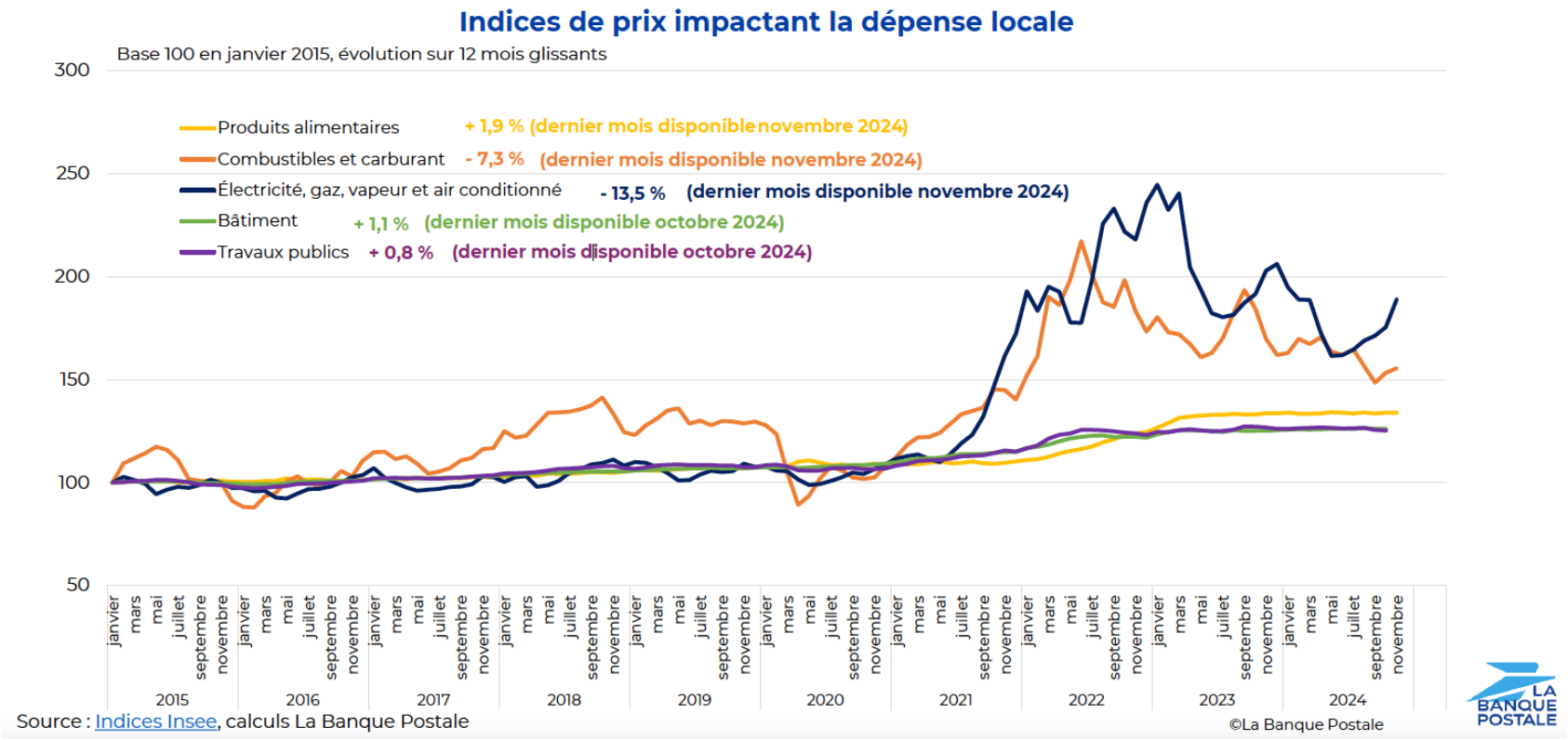
Prévisions annuelles France	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+1,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+2,0%

**Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)**

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<a href="#">Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)</a>	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
<a href="#">Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)</a>	-4,4					
<a href="#">Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)</a>	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
<a href="#">Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)</a>	-6,1	-5,2				
<a href="#">Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)</a>	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
<a href="#">Loi de finances de fin de gestion 2024 (06/12/2024)</a>	-6,1					

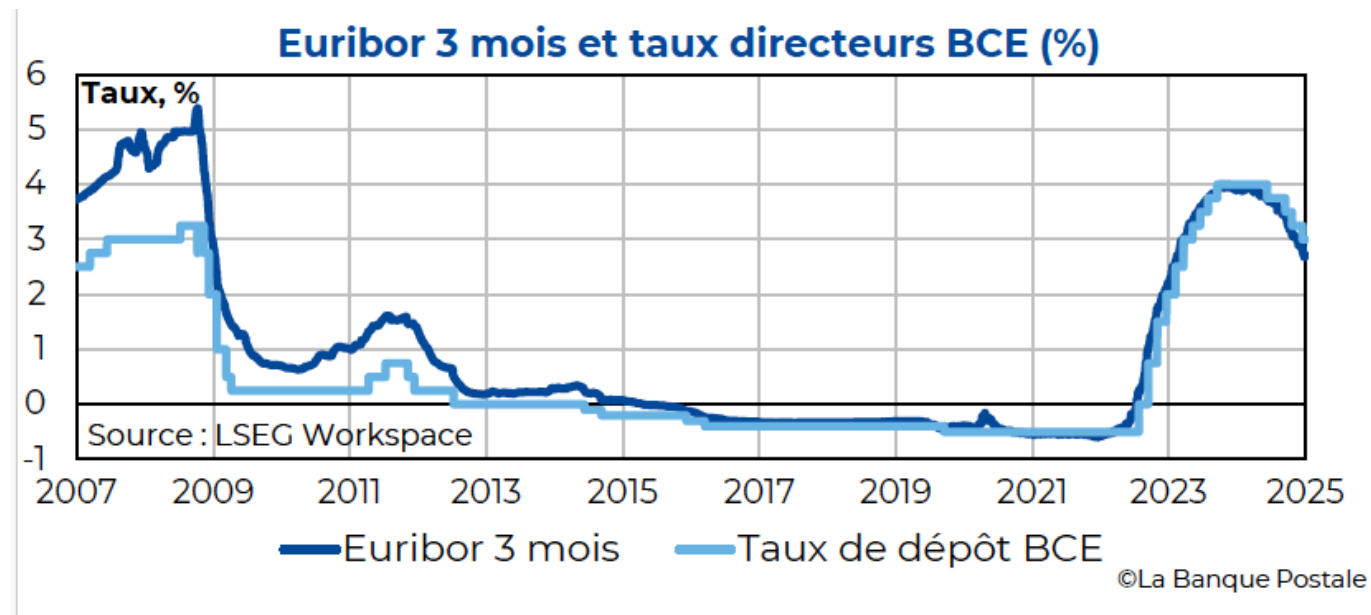
# ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

## Principaux indicateurs économiques



## ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

### Principaux indicateurs économiques



L'inflation de 2022 a contraint la BCE à la progression de ses taux directeurs, jusqu'à atteindre les 4%.

Un cycle de baisse s'est entamé fin 2024 au niveau de la BCE.

Le mouvement devrait se poursuivre en 2025 et se répercuter sur les établissements bancaires, au bénéfice des collectivités, dans le courant de l'année.

## ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

### *Éléments du contexte local (source IEDOM tendances conjoncturelle 3<sup>ième</sup> trimestre 2024)*

- **Le repli du climat des affaires** Pour la première fois depuis fin 2021, l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'établit en dessous de sa moyenne de longue période (100 points), soit à 99,0 points (-6,3 points sur trois mois). Cette évolution s'explique principalement par une dégradation de l'activité au cours du dernier trimestre. Les professionnels interrogés signalent une détérioration de leur trésorerie et une hausse de leurs charges d'exploitation. En parallèle, les délais de paiement s'allongent, malgré leurs efforts en matière de politique de recouvrement.
- Les prix baissent légèrement 2024 Fin septembre 2024, l'indice des prix à la consommation (IPC) en Guadeloupe recule en glissement trimestriel (-0,1 % après, +0,5 % au 2e trimestre). En France (hors Mayotte), celui-ci diminue de 0,5 %.
- Le marché de l'emploi ralentit 10 15 Au 3e trimestre 2024, le marché de l'emploi montre des signes de ralentissement. Après une hausse au T2 2024, le nombre moyen d'offres d'emploi enregistrées par France Travail diminue de 11,7 % en glissement trimestriel (CVS). À fin septembre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) reste stable sur trois mois (41 050 inscrits, CVS), dans une situation de baisse démographique. En revanche, le nombre de demandeurs inscrits depuis plus d'un an (catégories A, B, et C) progresse de 2,9 % (CVS) à 26 110 personnes.
- Une consommation des ménages atone Au troisième trimestre 2024, la consommation des ménages marque le pas. Cumulées au cours des neuf premiers mois de l'année, les importations de biens durables diminuent en valeur de 7,7 % en glissement annuel, lorsque les importations des biens de consommation non durables augmentent de 2,2 %.

## LOI DE FINANCES 2025

### *Une situation exceptionnelle*

Si le calendrier budgétaire avait déjà été bousculé et modifié par rapport aux timings habituels en raison de la dissolution de l'Assemblée Nationale ayant eu lieu l'été dernier, la démission du Gouvernement le 5 décembre suite à la motion de censure déposée dans le cadre de la lecture du PLFSS, **à entraîné l'absence de vote d'une loi de finances avant le 1er janvier.**

C'est une situation inédite qui nous entraîne nécessairement avec elle dans un contexte exceptionnel.

Afin de parer cette absence de texte, une **loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024**, comme prévu par l'article 45 de la LOLF et l'article 47 de la Constitution. Ce texte ne remplacera pas l'existence d'une loi de finance mais permet d'assurer une transition jusqu'à l'obtention du texte final.

Cette loi spéciale est composée de 3 articles :

*Article premier : il autorise l'État à percevoir les impôts. Ce minimum garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics. Il permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales et à l'Union européenne.*

*Article 2 et Article 3 : ces deux autres articles autorisent dans un premier temps l'État, et dans un second temps les organismes de sécurité sociale, à contracter des emprunts en 2025.*

**Un décret** s'ajoute à cette loi, il vient préciser les crédits nécessaires aux services votés pour lancer l'exercice 2025. Il ne peut ouvrir des crédits que dans la limite de ce qui avait été prévu en loi de finances 2024.

## LOI DE FINANCES 2025

### *Une situation exceptionnelle*

Les débats sur le contenu de la loi de finances 2025 ont donc repris aux alentours 15 janvier, le Sénat reprenant le travail où il l'avait laissé en décembre. De son côté le nouveau Gouvernement a accordé certaines concessions aux parlementaires.

La commission mixte paritaire aboutit à un accord le 30 janvier et lors du retour du texte à l'Assemblée le Gouvernement Bayrou fait usage de l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer le texte.

**La loi de finances initiale pour 2025 a été définitivement publiée au Journal Officiel le 14 février.**

Le projet de budget initial avait reçu de fortes contestations sur plusieurs sujets qui sont revenus sur le devant de la scène, tels que :

- L'effort d'économies demandé aux plus grandes collectivités (fonds de réserve),
- La réduction de l'assiette et la baisse du taux de FCTVA,
- La stabilisation de la DGF et de la fraction de TVA affectée aux collectivités,
- L'évolution de la cotisation employeur au budget de la CNRACL.

## LOI DE FINANCES 2025

### *Principales mesures inintéressant les collectivités territoriales*

#### **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales**

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) est fixé pour cette année à 1,7%, soit un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Le ralentissement de l'inflation constaté en 2024 explique ce taux plus de revalorisation des VLC.

#### **Réduction de l'effort financier demandé à l'ensemble du secteur public local**

L'effort financier demandé aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes publics a été notablement allégé : il a été ramené à 2,2 Md€ au lieu de 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne. Une réduction qui s'explique par la mise en place d'un gel de la TVA en 2025 et la création d'un dispositif de mise en réserve pour quelque 2 000 collectivités, nommé **Dilico** (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) doté d'1 Md€.

#### **Hausse de la DGF minorée et absence de revalorisation des principales dotations d'État soutenant l'investissement local**

La hausse de 290 M€ de la DGF souhaitée par les sénateurs a été revue à la baisse après le passage du PLF 2025 en CMP. Elle ne serait finalement revalorisée que de 150 M€, et en minorant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) serait, quant à elle, totalement préservée cette année.

## LOI DE FINANCES 2025

### *Principales mesures inintéressant les collectivités territoriales*

#### **Abandon de la mesure concernant la réduction du taux et de l'assiette du FCTVA**

L'article 30 du PLF 2025 modifiait en profondeur le régime du Fonds de compensation pour la TVA : réduction du taux de FCTVA, de 16,404 % à 14,850 %, suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité. L'effort d'investissement du SPL risquait d'être fragilisé par cette mesure. L'impact estimé de ces deux mesures consistait en une baisse de 10% du remboursement de TVA pour les collectivités.

#### **Gel de la fraction de TVA à destination des collectivités**

Le texte précise que pour 2025 « le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024 ».

#### **Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028**

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025). Chaque année, à partir de maintenant et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

## LOI DE FINANCES 2025

### *Principales mesures inintéressant les collectivités territoriales*

#### **Baisse du niveau d'indemnisations des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires**

L'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence des agents publics de 1 à 3 jours a été rejeté. Une baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90% contre 100% aujourd'hui) a été adoptée.

#### **Rétablissement du prêt à taux zéro (PTZ) sur l'ensemble du territoire**

Le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour tous les logements neufs jusqu'au 31 décembre 2027, afin de soutenir un marché touché par la crise et de redynamiser la construction.

#### **Pouvoir de modulation des plafonds des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les départements**

Pour leur permettre de faire face à la crise financière à laquelle ils sont confrontés, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

Le fonds de péréquation des DMTO ne sera par ailleurs pas renforcé. Le fonds de sauvegarde des départements ne sera pas renforcé.

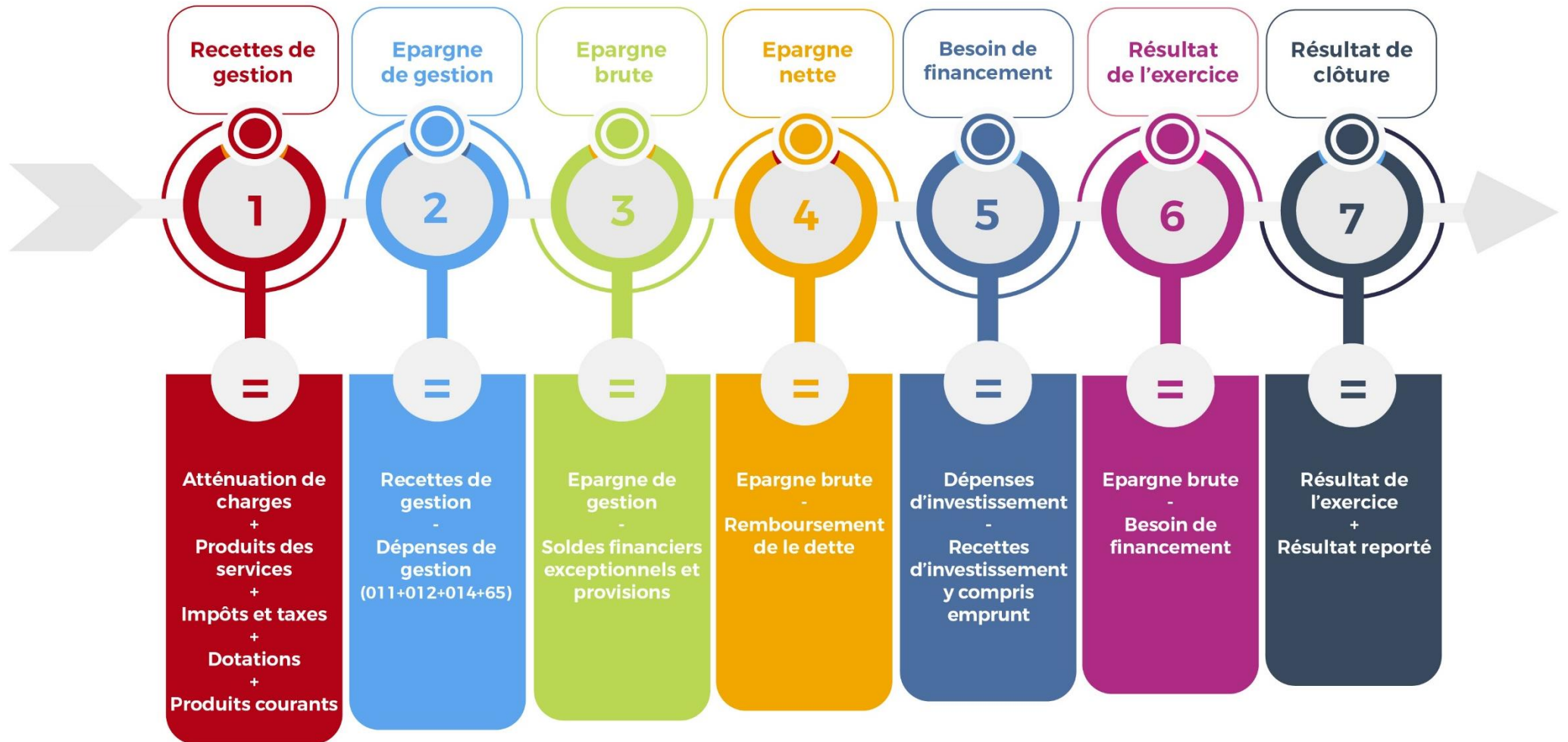


# 02

## Analyse rétrospective 2021 – 2024

\* État de l'atterrissage estimé par le service des finances au mois d'octobre 2023

## LA STRUCTURE D'UN BUDGET



## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

# ***BUDGET PRINCIPAL***

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS (y.c. provisions 2023)

#### VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2021	2022	2023	2024	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	<b>66 335,0</b>	<b>68 554,0</b>	<b>71 011,7</b>	<b>76 826,4</b>	<b>+5,02 %</b>
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	65 383,5	66 314,6	68 349,0	76 764,9	+5,49 %
dont fiscalité directe locale (R731)	33 748,4	38 656,9	30 194,8	31 380,4	-2,40 %
dont dotations & participations (R74)	16 399,7	16 904,6	15 544,5	17 373,9	+1,94 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>59 776,3</b>	<b>61 834,2</b>	<b>72 593,2</b>	<b>69 928,2</b>	<b>+5,37 %</b>
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	57 630,8	58 880,5	59 907,0	64 429,9	+3,79 %
dont dépenses de personnel (D012)	9 877,8	10 204,4	11 155,2	11 828,4	+6,19 %
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>7 752,7</b>	<b>7 434,1</b>	<b>8 442,0</b>	<b>12 335,0</b>	<b>+16,74 %</b>
Frais financiers	1 003,1	1 000,4	1 595,2	1 372,6	+11,02 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-190,9	286,1	-8 428,3	-4 064,3	+177,17 %
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>6 558,7</b>	<b>6 719,8</b>	<b>-1 581,6</b>	<b>6 898,2</b>	<b>+1,70 %</b>
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	6 558,7	6 719,8	-1 581,6	6 898,2	+1,70 %
Amortissement du capital de la dette	2 413,8	2 819,7	5 398,0	5 092,3	+28,25 %
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>4 144,9</b>	<b>3 900,2</b>	<b>-6 979,6</b>	<b>1 805,9</b>	<b>-24,19 %</b>
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	4 144,9	3 900,2	-6 979,6	1 805,9	-24,19 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	9 287,7	9 330,5	7 914,0	9 535,6	+0,88 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 243,4	4 186,9	3 920,2	6 841,6	+28,25 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	1 250,0	700,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	9 614,2	7 714,9	12 221,5	1 948,0	-41,27 %
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	<b>7 714,9</b>	<b>12 221,5</b>	<b>1 948,0</b>	<b>1 059,9</b>	<b>-48,40 %</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>65 721,2</b>	<b>64 151,6</b>	<b>63 953,5</b>	<b>39 620,2</b>	<b>-15,52 %</b>

\* Dans ce tableau les dotations aux provisions de 2023 (plus de 10 M€) n'ont pas été retraitées ce qui explique la valeur d'épargne négative.

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS (hors provisions)

#### VUE D'ENSEMBLE en k€

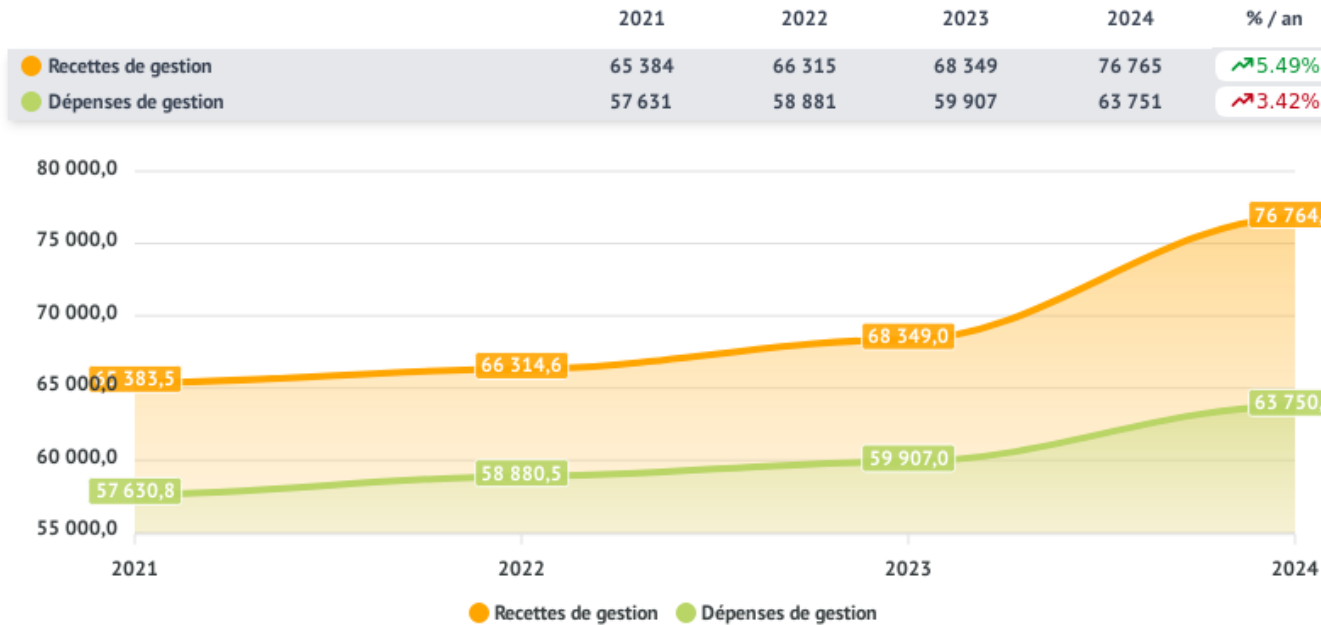
EQUILIBRES FINANCIERS	2021	2022	2023	2024	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	<b>66 335,0</b>	<b>68 554,0</b>	<b>71 011,7</b>	<b>76 826,4</b>	<b>+5,02 %</b>
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	65 383,5	66 314,6	68 349,0	76 764,9	+5,49 %
dont fiscalité directe locale (R731)	33 748,4	38 656,9	30 194,8	31 380,4	-2,40 %
dont dotations & participations (R74)	16 399,7	16 904,6	15 544,5	17 373,9	+1,94 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>59 776,3</b>	<b>61 834,2</b>	<b>62 593,2</b>	<b>69 928,2</b>	<b>+5,37 %</b>
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	57 630,8	58 880,5	59 907,0	64 429,9	+3,79 %
dont dépenses de personnel (D012)	9 877,8	10 204,4	11 155,2	11 828,4	+6,19 %
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>7 752,7</b>	<b>7 434,1</b>	<b>8 442,0</b>	<b>12 335,0</b>	<b>+16,74 %</b>
Frais financiers	1 003,1	1 000,4	1 595,2	1 372,6	+11,02 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-190,9	286,1	1 571,7	-4 064,3	+177,17 %
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>6 558,7</b>	<b>6 719,8</b>	<b>8 418,4</b>	<b>6 898,2</b>	<b>+1,70 %</b>
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	6 558,7	6 719,8	8 418,4	6 898,2	+1,70 %
Amortissement du capital de la dette	2 413,8	2 819,7	5 398,0	5 092,3	+28,25 %
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>4 144,9</b>	<b>3 900,2</b>	<b>3 020,4</b>	<b>1 805,9</b>	<b>-24,19 %</b>
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	4 144,9	3 900,2	3 020,4	1 805,9	-24,19 %
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)</b>	<b>9 287,7</b>	<b>9 330,5</b>	<b>7 914,0</b>	<b>9 535,6</b>	<b>+0,88 %</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)</b>	<b>3 243,4</b>	<b>4 186,9</b>	<b>3 920,2</b>	<b>6 841,6</b>	<b>+28,25 %</b>
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	1 250,0	700,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	9 614,2	7 714,9	12 221,5	1 948,0	-41,27 %
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	<b>7 714,9</b>	<b>12 221,5</b>	<b>11 948,0</b>	<b>1 059,9</b>	<b>-48,40 %</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>65 721,2</b>	<b>64 151,6</b>	<b>63 953,5</b>	<b>39 620,2</b>	<b>-15,52 %</b>

\* Dans ce tableau les dotations aux provisions de 2023 (10 M€) ont été retraitées cela explique la valeur importante au résultat de clôture.

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### Recettes et Dépenses réelles de gestion

#### Recettes et dépenses de gestion en k€



#### Un exercice particulier

L'évolution annuelle moyenne des recettes et dépenses sur la période 2021 – 2024 est marquée par une année 2024 exceptionnelle.

Sur la période les recettes de gestion progressent de **+5,5 % par an en moyenne** et les dépenses de gestion de **+3,4 % par an en moyenne**.

Entre 2023 et 2024 les recettes ont progressé de **+12,3 %** et les dépenses de **+6,4 %**.

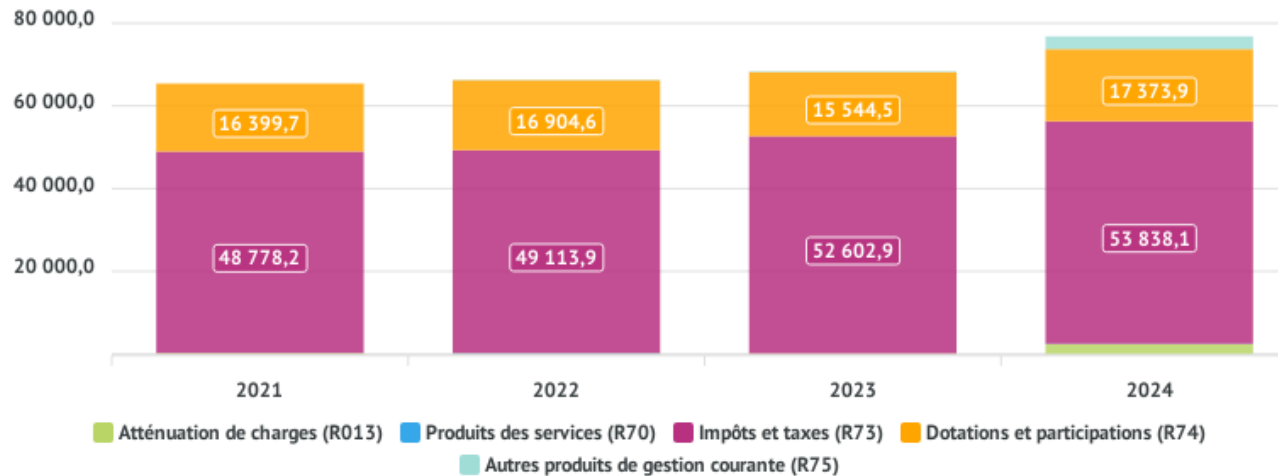
Cette dynamique exceptionnelle a eu pour répercussion une très forte progression de l'épargne de gestion qui passe de **8,4 M€ à 13 M€ en 2024**.

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### Détail des recettes de gestion

#### — Détail recettes de gestion en k€

	2021	2022	2023	2024	% / an
● Atténuation de charges (R013)	171	82	58	2 357	↗139.95%
● Produits des services (R70)	22	109	21	119	↗74.52%
● Impôts et taxes (R73)	48 778	49 114	52 603	53 838	↗3.34%
● Dotations et participations (R74)	16 400	16 905	15 545	17 374	↗1.94%
● Autres produits de gestion courante (R75)	13	106	122	3 077	↗524.08%



#### Forte croissance des recettes :

La progression des recettes de gestion est classiquement portée par l'évolution des produits de la fiscalité avec **+ 3,3 % par an en moyenne** sur la période, mais également par la progression des dotations et participations avec **+1,9% par an en moyenne**.

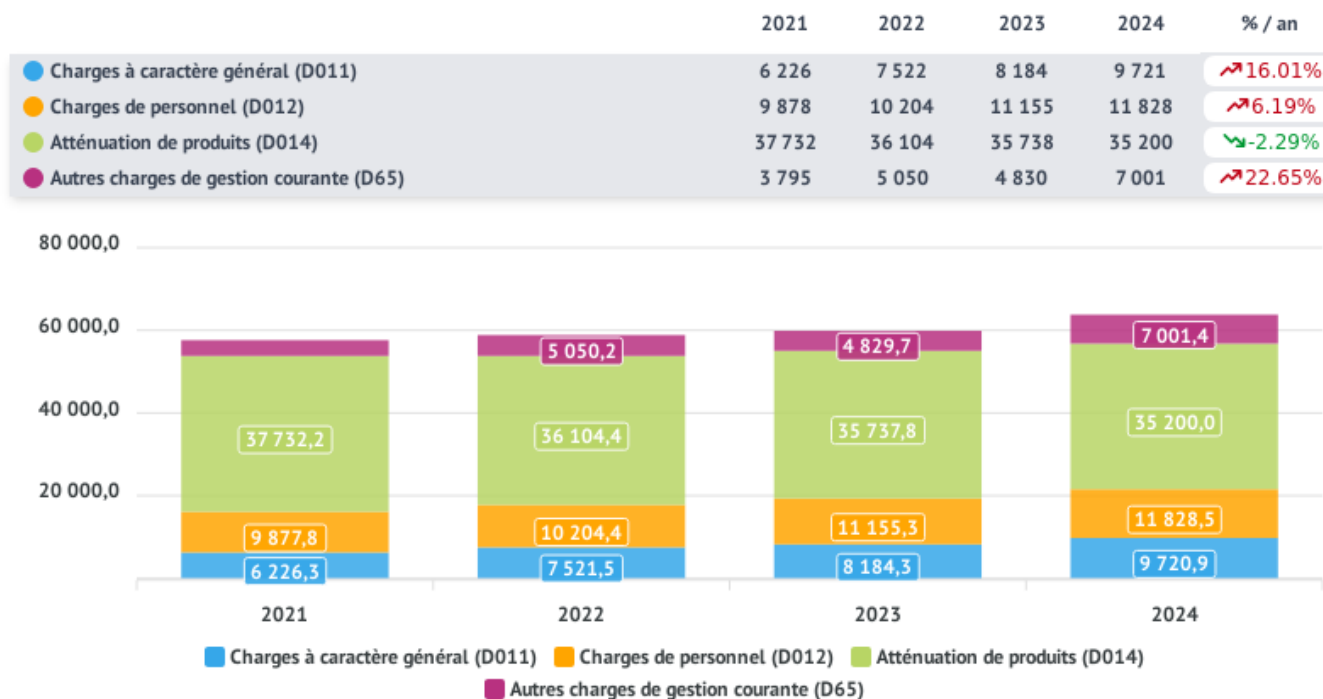
Ce qui marque une différence particulière sur l'exercice 2024 réside dans :

- La hausse des atténuations de charges (chap. 013) avec **+2,3 M€** entre 2023 et 2024. Cette progression fait suite au remboursement de charges de personnel issue du BA Environnement.
- La hausse des autres produits de gestion courante (chap. 75) avec presque **+3 M€** entre 2023 et 2024.

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### Détail des dépenses de gestion

#### — Détail dépenses de gestion en k€



#### Importante croissance des dépenses :

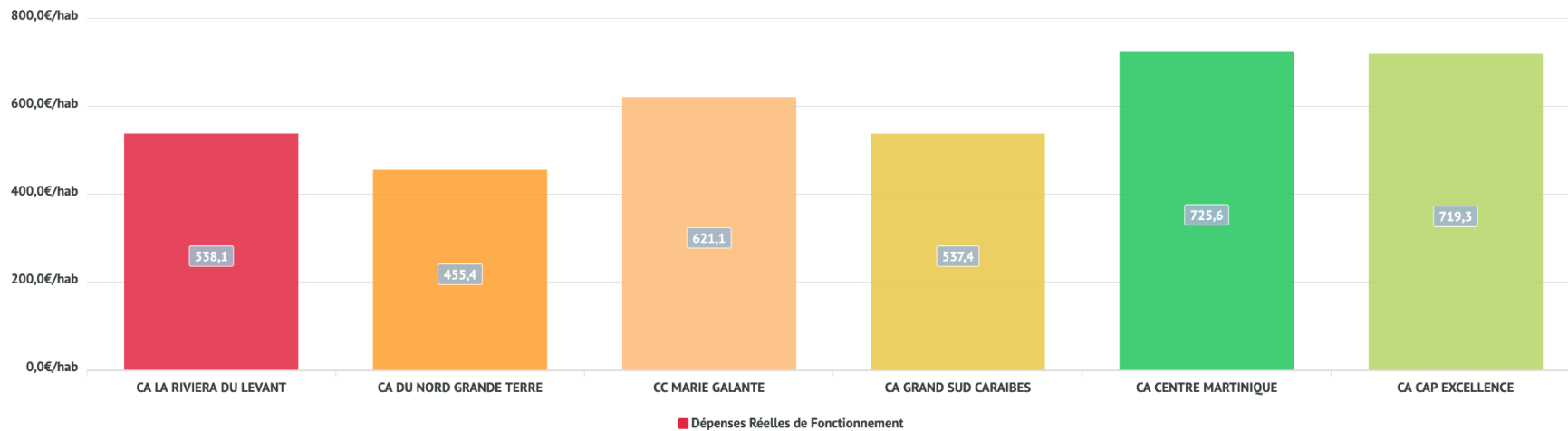
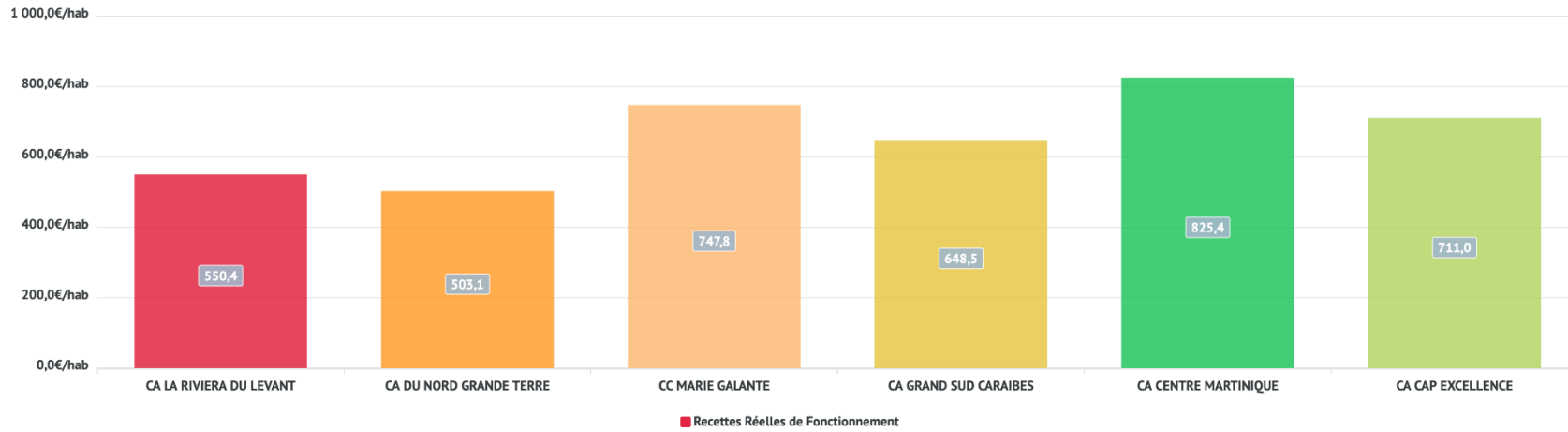
La progression des dépenses de gestion est classiquement portée par la croissance des dépenses de personnel avec près de **+ 6,2 % par an en moyenne** sur la période, mais également par la progression des charges à caractère général avec **+16 % par an en moyenne**.

Les atténuations de produits affichent une légère baisse de **-2,3 % par an**.

En 2024 ce sont les autres charges de gestion courante (chap. 65) qui sont très à la hausse avec presque **+ 2,2 M€** par rapport à 2023.

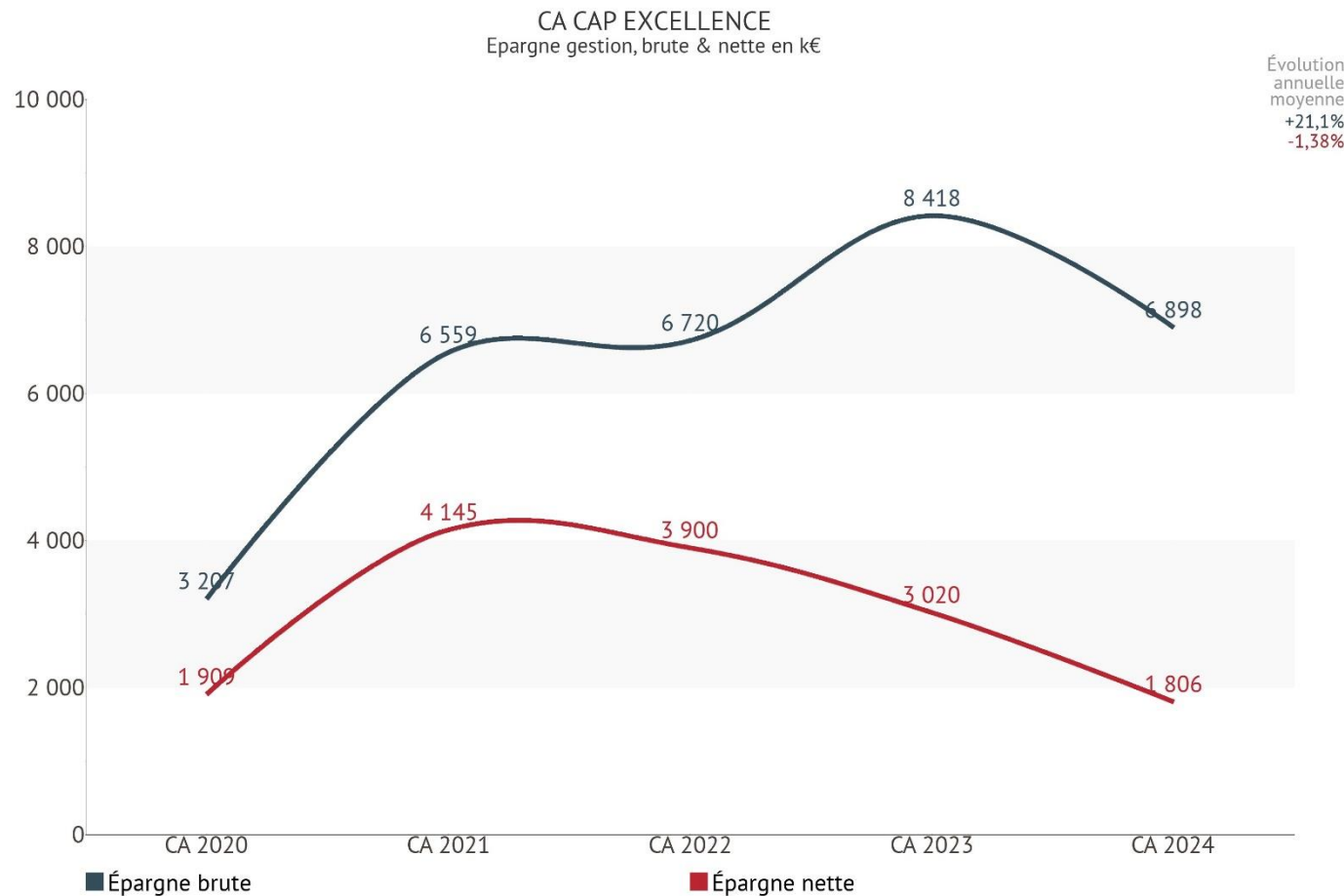
## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### Comparaison territoriale : Recettes et Dépenses de gestion en €/hab.



## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### Soldes d'épargne hors dotation aux provisions 2023



### Épargne brute retraitée 2023

Les provisions pour risque passées en 2023 pour plus de 10 M€ ne sont ici pas retenues dans le calcul de l'épargne brute. L'analyse se base sur le calcul effectué par le comptable public.

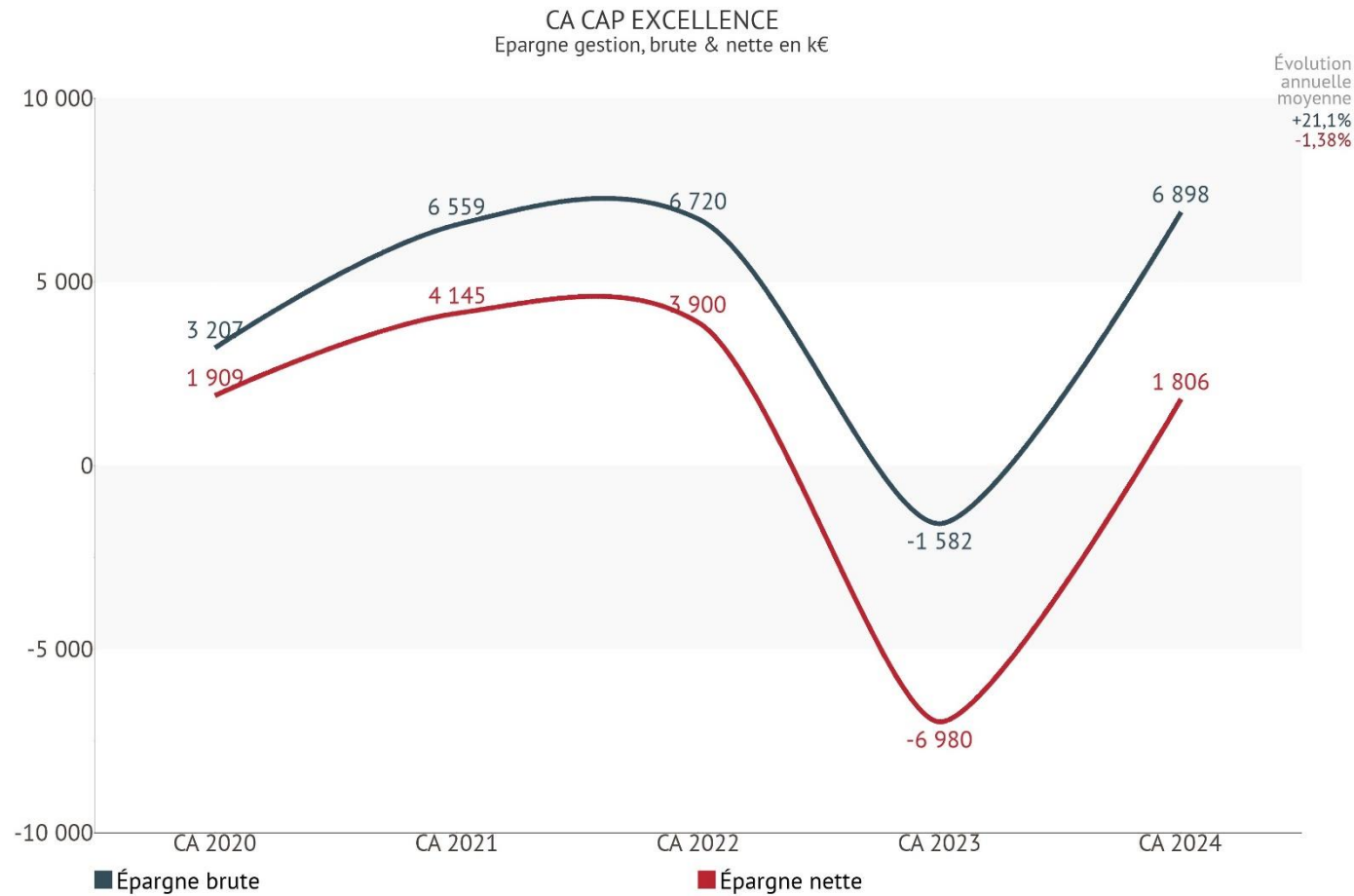
Grâce aux résultats exceptionnels en 2024 le niveau de l'épargne brute est supérieur à celui de 2022.

L'épargne nette diminue progressivement sous le poids des remboursements en capital de la dette.

Les importants remboursements, de plus de 5 M€, ayant été réalisés en 2023 et 2024 ont un impact important sur le niveau de l'épargne nette qui en 2024 atteint un niveau plus faible que celui de 2020.

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### Soldes d'épargne y.c. dotation aux provisions 2023



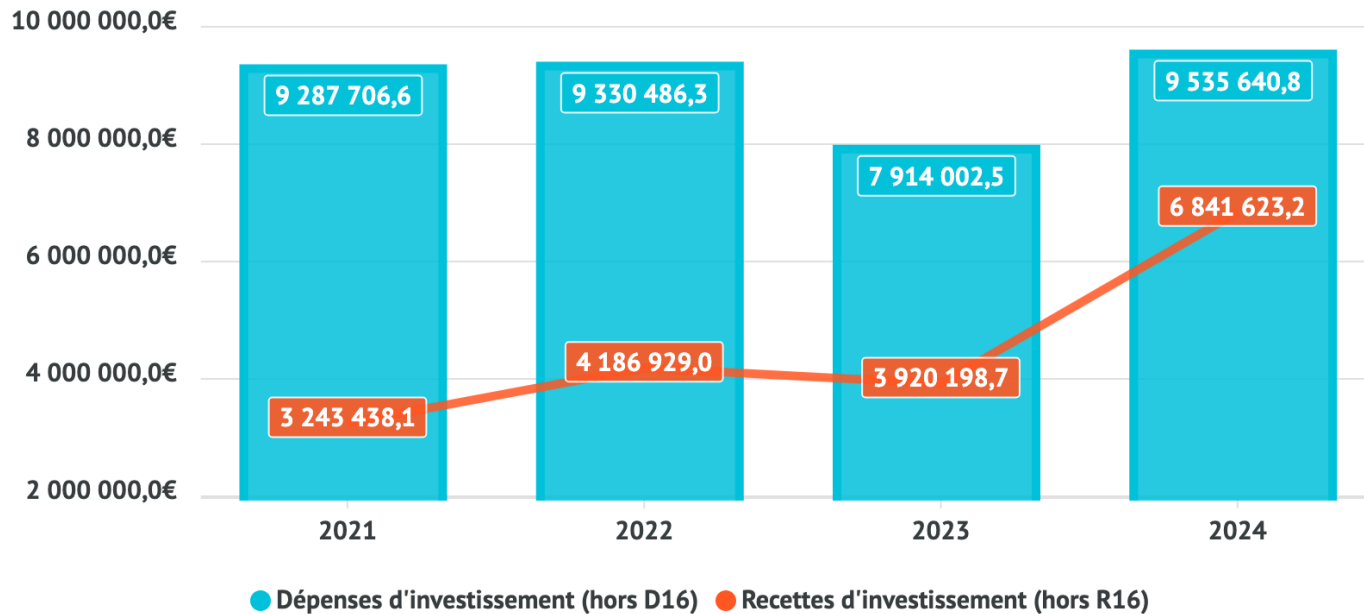
### Provisions non retraitées en 2023

Dans le cas de la prise en compte des provisions en 2023, la valeur de l'épargne serait alors négative.

L'absence de provisions pour risques en 2024 rétablit le niveau de l'épargne en positif.

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### Dépenses d'investissement



### Volume d'investissement stable

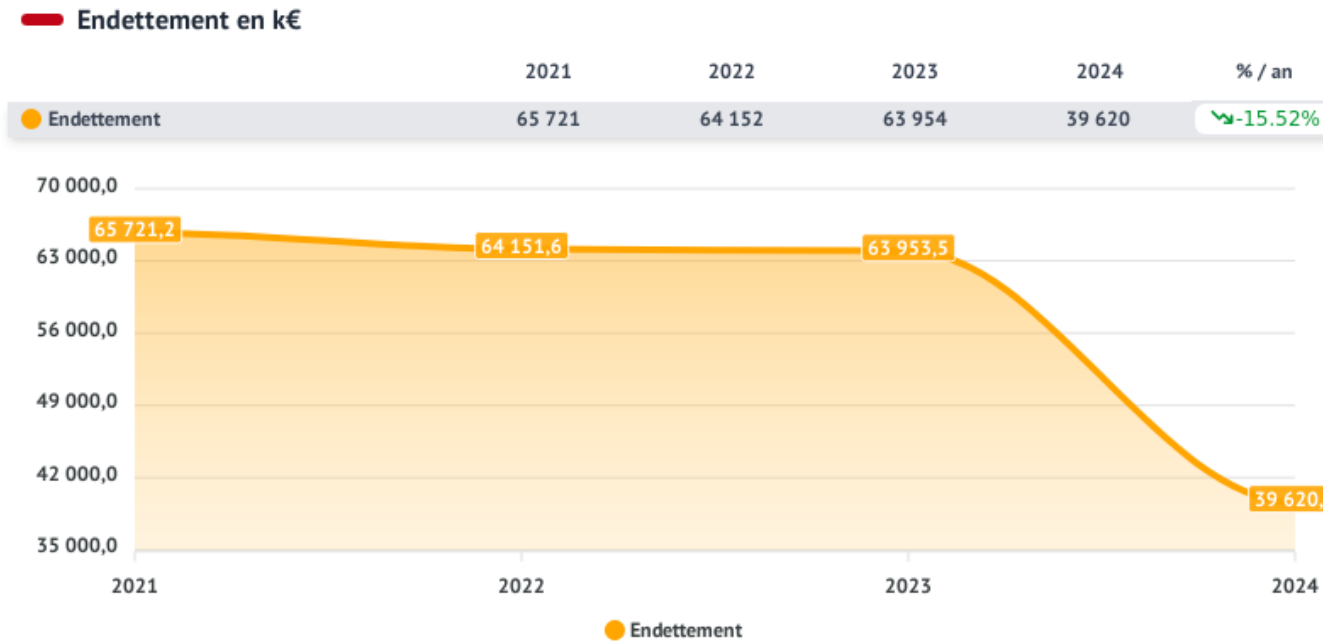
Les dépenses d'investissements réalisées chaque année restent assez stables avec environ **9 M€ par an en moyenne**.

Après une légère baisse en 2023, le niveau de 2024 s'aligne dans sur les exécutions du début de la période.

Les recettes d'investissement progressent fortement en 2024 du fait de la nette hausse de l'épargne et donc de la **capacité d'autofinancement** (issue d'une dynamique exceptionnelle de croissance des recettes).

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### Endettement



### Effort de désendettement

L'effort de remboursement des emprunts et du capital de la dette réalisé sur les derniers exercices a porté ses fruits.

L'encours de dette baisse drastiquement en 2024 pour passer sous la barre des 40 M€.

Ce résultat permettra d'alléger les ratios tels que celui de la capacité de désendettement et met également en avant la capacité de la collectivité à assurer un remboursement efficace.

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### Comparaison territoriale : Investissements et Endettement en €/hab.



## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

# ***BUDGET ENVIRONNEMENT***

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS

#### VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2021	2022	2023	2024	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	<b>25 047,7</b>	<b>30 761,7</b>	<b>29 758,6</b>	<b>32 546,5</b>	<b>+9,12 %</b>
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	24 634,2	29 874,7	29 758,6	32 546,5	+9,73 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	0,0	73,4	-
dont dotations & participations (R74)	422,7	413,8	354,3	1 310,3	+45,81 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 181,0</b>	<b>30 262,5</b>	<b>29 860,5</b>	<b>33 281,7</b>	<b>+6,98 %</b>
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	26 578,1	30 045,0	29 860,5	33 281,7	+7,79 %
dont dépenses de personnel (D012)	3 045,7	3 325,8	3 256,2	5 948,8	+25,00 %
ÉPARGNE DE GESTION	-1 943,9	-170,3	-102,0	-735,1	-27,68 %
Frais financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-189,4	669,6	0,0	0,0	-100,00 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	-2 133,3	499,3	-102,0	-735,1	-29,89 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-2 133,3	499,3	-102,0	-735,1	-29,89 %
Amortissement du capital de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	-
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-2 133,3	499,3	-102,0	-735,1	-29,89 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-2 133,3	499,3	-102,0	-735,1	-29,89 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	136,2	187,9	866,4	2 178,7	+151,95 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	26,1	14,3	180,8	342,9	+135,92 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	7 891,5	5 648,1	5 817,5	7 560,3	-1,42 %
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	<b>5 648,1</b>	<b>5 973,7</b>	<b>5 029,9</b>	<b>4 989,3</b>	<b>-4,05 %</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

# ***BUDGET SONIS***

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021 – 2024

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS

#### VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2021	2022	2023	2024	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	<b>1 495,8</b>	<b>1 370,6</b>	<b>2 013,5</b>	<b>2 866,0</b>	<b>+24,20 %</b>
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	1 483,5	1 356,5	2 008,4	2 865,3	+24,54 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	1 397,9	1 297,9	1 913,7	2 761,9	+25,48 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 502,9</b>	<b>1 572,1</b>	<b>2 217,7</b>	<b>2 561,4</b>	<b>+19,45 %</b>
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	1 499,9	1 572,1	2 217,5	2 561,4	+19,53 %
dont dépenses de personnel (D012)	837,0	963,4	825,4	956,3	+4,54 %
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>-16,4</b>	<b>-215,6</b>	<b>-209,2</b>	<b>303,9</b>	<b>-</b>
Frais financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	9,3	14,1	5,0	0,7	-57,25 %
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>-7,1</b>	<b>-201,5</b>	<b>-204,2</b>	<b>304,6</b>	<b>-</b>
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-7,1	-201,5	-204,2	304,6	-
Amortissement du capital de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	-
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>-7,1</b>	<b>-201,5</b>	<b>-204,2</b>	<b>304,6</b>	<b>-</b>
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-7,1	-201,5	-204,2	304,6	-
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)</b>	<b>11,3</b>	<b>85,8</b>	<b>51,0</b>	<b>17,5</b>	<b>+15,60 %</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)</b>	<b>0,0</b>	<b>12,4</b>	<b>7,9</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	714,9	697,0	444,6	265,6	-28,11 %
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	<b>696,5</b>	<b>422,2</b>	<b>197,3</b>	<b>554,6</b>	<b>-7,31 %</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>



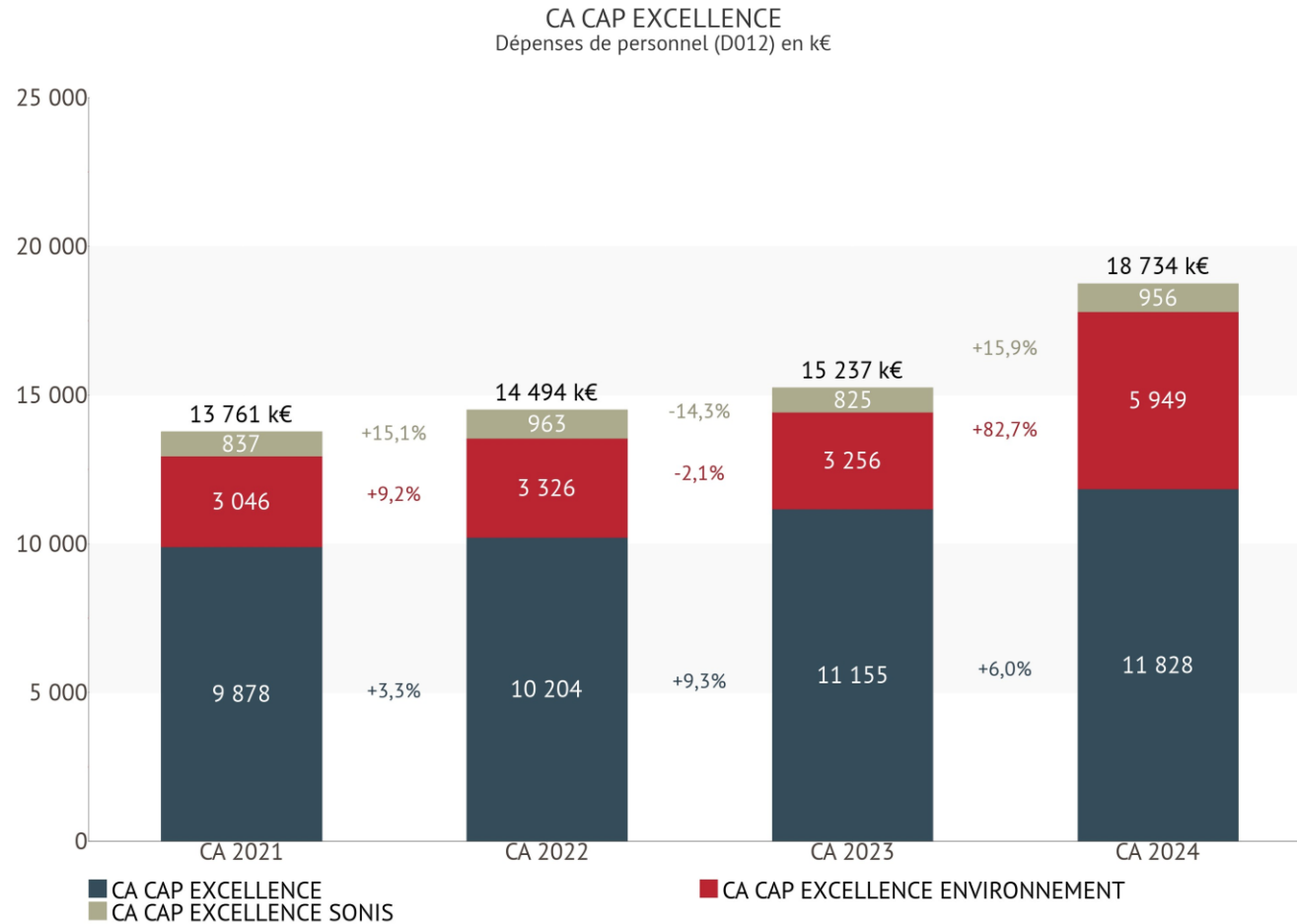
# 03

## Structure des effectifs et rapport sur l'égalité femmes – hommes

\* État de l'atterrissage estimé par le service des finances au mois d'octobre 2023

## STRUCTURE DES EFFECTIFS

### Dépenses de personnel consolidées y.c. remboursements 2020-2023



### Évolution des dépenses de personnel tous budgets :

Pour le **budget principal** les dépenses de personnel ont progressé de **6 %** en 2024.

Pour le **budget environnement** les dépenses de personnel ont progressé de **82,7 %** en 2024 car les remboursements de charge des années 2020 à 2023 ont été réalisés intégralement sur cet exercice.

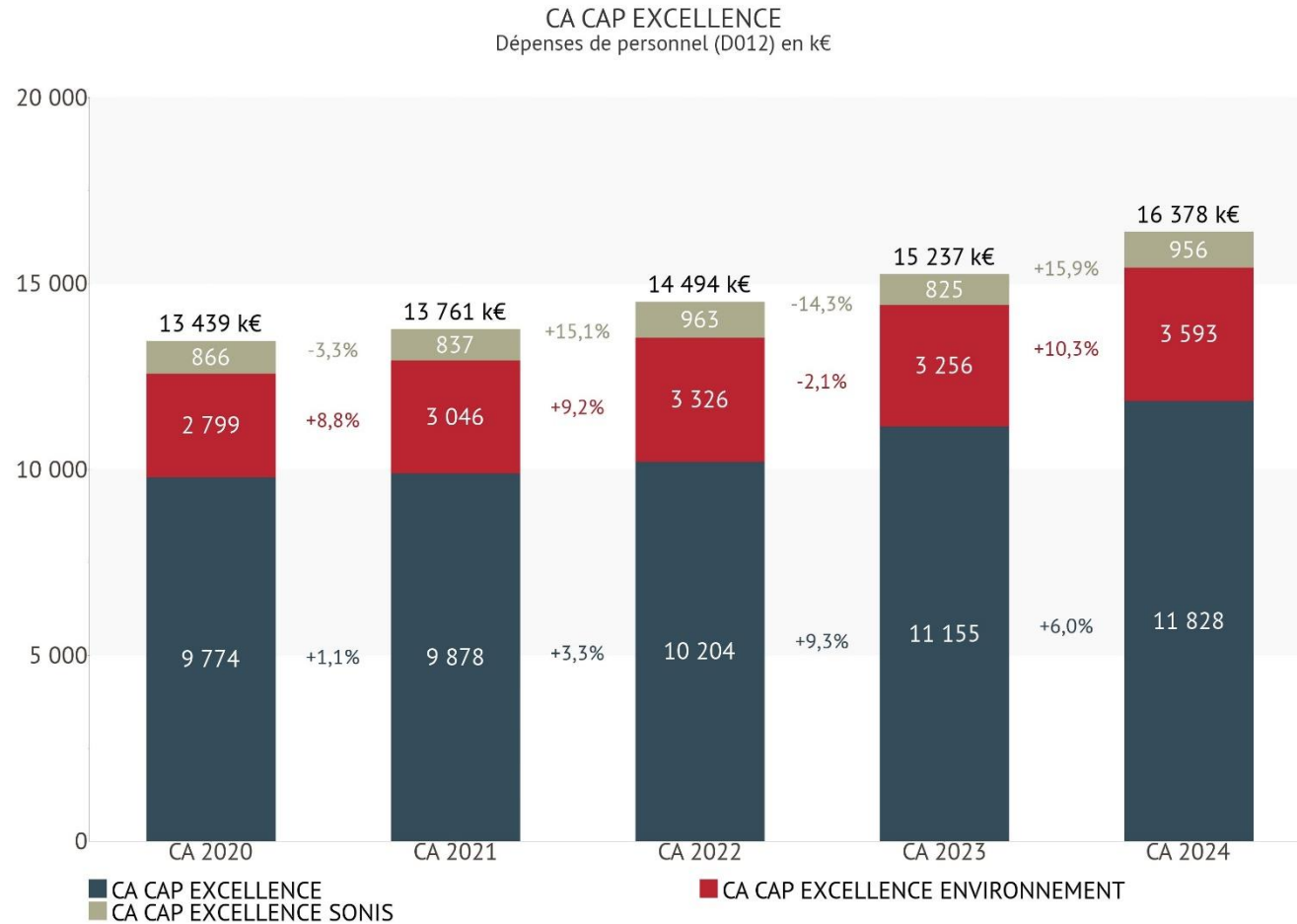
Pour le **budget SONIS** les dépenses de personnel ont progressé de **15,9%** en 2024.

En 2024 une nouvelle augmentation du point d'indice a impacté la masse salariale.

En 2025 la **hausse de la participation employeur à la CNRACL** aura également un impact important sur l'évolution des charges de personnel.

## STRUCTURE DES EFFECTIFS

### Dépenses de personnel consolidées hors remboursements 2020-2023



### Évolution des dépenses de personnel tous budgets :

Pour le **budget principal** les dépenses de personnel ont progressé de **6 %** en 2024.

En retraitant le remboursement réalisé en 2024, la progression des dépenses de personnel du **budget environnement** est ramenée à **+10,3 %** sur cet exercice.

Pour le **budget SONIS** les dépenses de personnel ont progressé de **15,9%** en 2024.

## STRUCTURE DES EFFECTIFS

### Réparation des agents

#### Répartition par catégorie :

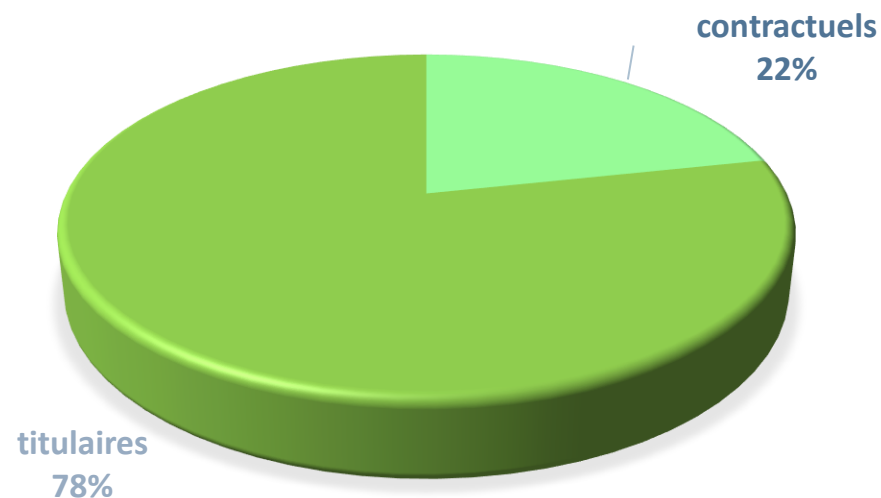
Au 31/12/2024 la CA Cap Excellence comptait **254 agents tous budgets confondus**. Les catégories A, B et C restent relativement stables dans l'effectif.

Catégorie	Nombre d'agents	Pourcentage
A	70	28%
B	34	13%
C	137	54%
Autres	13	5%
Total catégorie	254	

#### Répartition par statut :

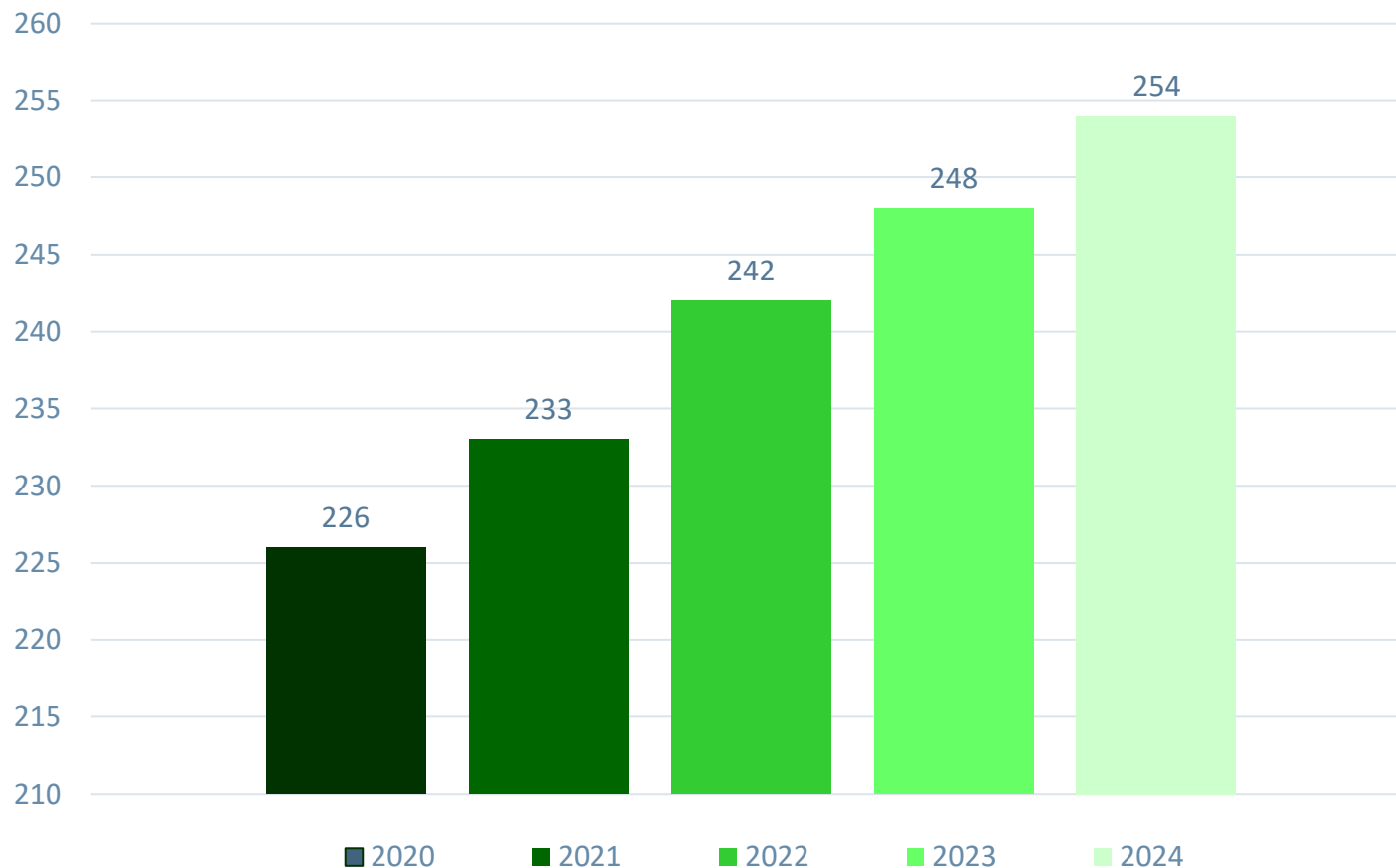
La répartition des agents titulaires / non-titulaire est de l'ordre de **78%** de titulaires pour **22%** de contractuels, cela traduit une politique de stabilisation des situations professionnelles. Sur les 55 agents contractuels, 15 détiennent un statut d'agents en CDI et 11 sont apprentis.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31/12/2024



## STRUCTURE DES EFFECTIFS

### Évolution des effectifs



### Évolution des dépenses de personnel tous budgets :

En 2024 l'évolution des effectifs a été contenue.

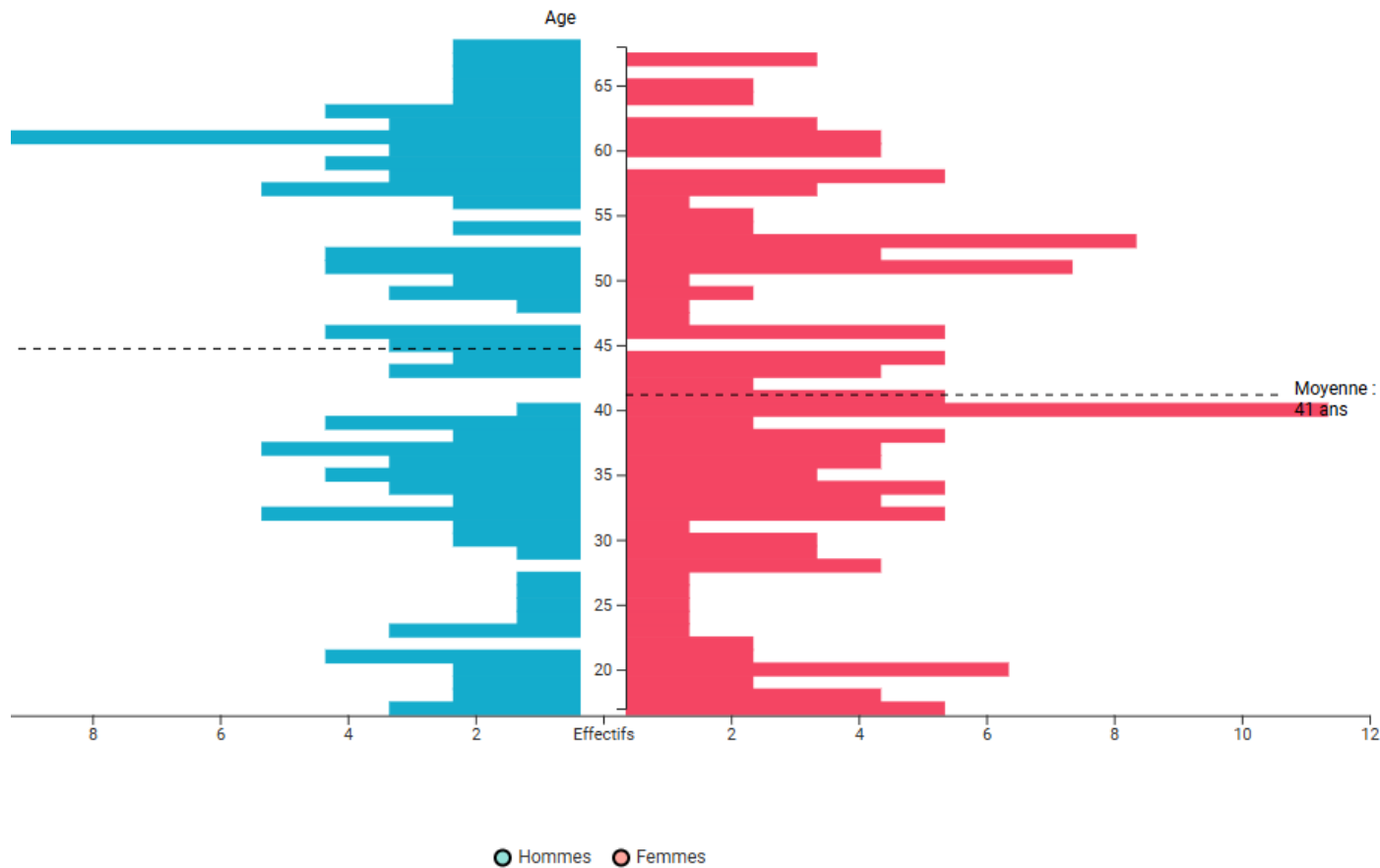
Sont toutefois à noter que 8 agents sont placés en disponibilité et détachement dont 6 pourraient revenir à l'issue de la période.

Par ailleurs 2 agents de la ville des Abymes sont mis à disposition et pourraient être intégrés à court moyen terme.

Il faut enfin noter que la loi d'avril 2023 portant recul possible de l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires jusqu'à 70 ans a déjà pour conséquence de différer les départs envisagés.

## STRUCTURE DES EFFECTIFS

### Pyramide des âges



### Age moyen des effectifs :

L'âge moyen des agents de la communauté d'agglomération Cap Excellence est de **41 ans pour les femmes** et **45 ans pour les hommes** soit un âge moyen global de **43 ans**.

Il est à noter un rajeunissement de l'âge moyen par rapport à l'année 2023 sans doute lié aux départs à la retraite survenus en 2024, cette tendance devrait se confirmer en 2025, eu égard aux cinq prochains départs prévus au cours de l'exercice.

## STRUCTURE DES EFFECTIFS

### *Rapport sur l'égalité femmes-hommes*

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

En tant qu'acteurs de la mise en œuvre des politiques locales, les Collectivités jouent un rôle majeur en assurant dans l'exercice de leurs compétences, le respect de cette égalité de traitement dans le domaine public, auprès de ses administrés, mais aussi dans un contexte professionnel, auprès de ses agents.

Dans la continuité des actions déjà engagées jusque-là, Cap Excellence, s'inscrit dans cette démarche et souhaite renforcer son engagement vers l'égalité professionnelle, la mixité des métiers, la déconstruction des stéréotypes et la prévention des violences sexuelles et sexistes.

Le constat à Cap Excellence est que la répartition femmes/hommes est plutôt favorable aux femmes : avec une répartition de 142 femmes contre 112 hommes.

Les femmes sont particulièrement représentées dans l'encadrement. Ainsi, sur les 71 agents de catégorie A, 59% sont des femmes contre 41% d'hommes. En revanche, l'encadrement supérieur reste encore majoritairement confié aux hommes: deux femmes sont nommées DGA aux côtés de deux hommes DGA, mais le poste de Directeur Général reste occupé par un homme.

S'agissant de la carrière des agents, aucune discrimination ne transparaît dans l'évolution de la carrière des femmes et des hommes. Cependant la répartition entre filières reste très genrée avec une majorité d'hommes en filière technique et de femmes en filière administrative.

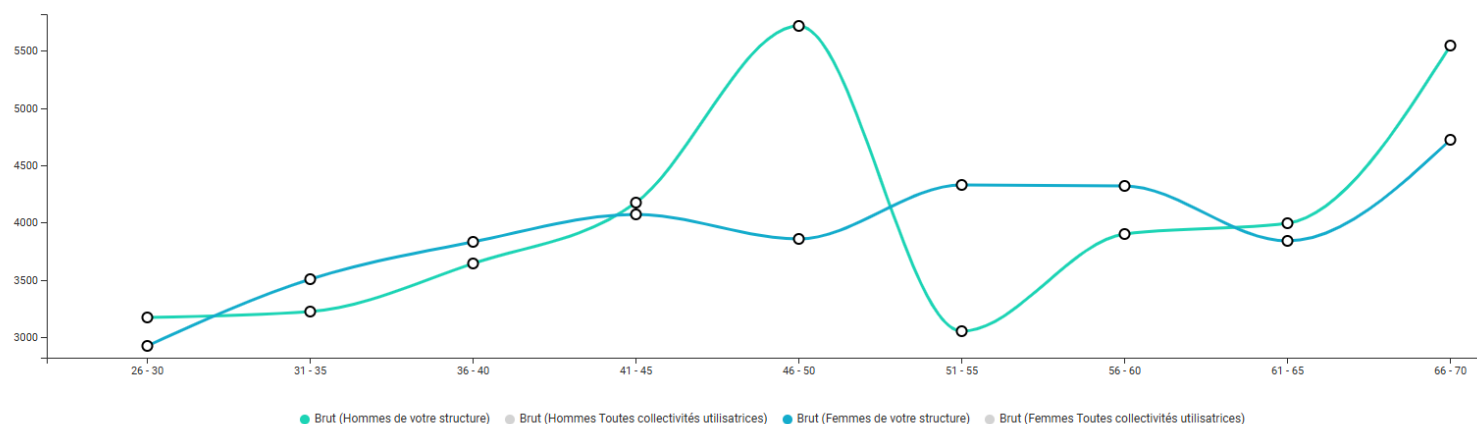
L'outil ADELYCE permet de suivre les distorsions pouvant exister entre les salaires servis aux hommes et ceux servis aux femmes. Cet indicateur démontre que la dépense brute moyenne relative au salaire des hommes est de 5563,00 € contre 5181,00 € pour les femmes. Une amélioration par rapport à l'année précédente est notable au niveau du salaire des femmes sans doute liée à la révision du RIFSEEP qui a permis d'introduire des critères équitables et transparents pour l'attribution du régime indemnitaire et par conséquent de relever le salaire moyen brut des agentes; cependant les écarts de rémunération persistent ce qui appelle une analyse plus fine.

Il existe donc bien une différence notamment en termes de salaire que l'administration doit s'employer à gommer. Par ailleurs il conviendra de favoriser le recrutement d'hommes en vue de rééquilibrer la répartition femmes/ hommes au sein de l'EPCI.

## STRUCTURE DES EFFECTIFS

### Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Comparaison des espérances de rémunération Femmes / Hommes du profil Titulaire CNRACL en Janv. 2024



### Renforcement de l'égalité femmes-hommes dans les salaires :

Plan d'actions décliné suivant 4 axes :

- **Axe 1** : Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité
- **Axe 2** : Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles
- **Axe 3** : Accompagner les agents pour une articulation pertinente et confortable des temps de vie professionnelle et personnelle
- **Axe 4** : Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement sexuel et moral et les agissements sexistes.

### Bilan des actions menées en 2024 :

- Journée des droits des femmes : Atelier de réalité virtuelle sur le harcèlement/ agissement sexiste et sexuel
- Sensibilisation et prévention : diffusion de 2 affiches communiquées à l'ensemble du personnel visant à la lutte contre les propos de genre
- Application du RIFSEEP rénové ayant permis de réviser les montants des primes versées aux agents au regard de critères objectifs et transparents contribuant ainsi à gommer les éventuelles inégalités liées au genre.
- Appel à candidatures pour la nomination du référent signalement des actes de violences et harcèlement.

## STRUCTURE DES EFFECTIFS

### *Rapport sur l'égalité femmes-hommes*

#### **Les objectifs 2025 :**

- Nomination au 1<sup>er</sup> janvier de deux référents signalement des actes de violences et harcèlement
- Journée des droits de la femme: Projet « Partagez vos talents et vos réflexions »
- Poursuite de la sensibilisation du personnel via la diffusion de supports d'information visant à lutter contre les discriminations et propos de genre
- Diffusion d'une pièce de théâtre et forum débat sur le rôle de la femme
- Communication sur les procédures de prise en charge des signalements et sur le rôle des référents
- Rédaction d'une Charte E- Egalité
- Instauration d'une autorisation spéciale d'absence pour les agents qui justifient d'une pathologie liée aux menstruations

#### **Renforcement de l'égalité femmes-hommes dans les salaires :**

Plan d'actions décliné suivant 4 axes :

- **Axe 1** : Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité
- **Axe 2** : Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles
- **Axe 3** : Accompagner les agents pour une articulation pertinente et confortable des temps de vie professionnelle et personnelle
- **Axe 4** : Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement sexuel et moral et les agissements sexistes.



# 04

## Perspectives d'évolution 2025 – 2030

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### *Hypothèses retenues en fonctionnement \**

Recettes de gestion	Anticipé 2025*	2026-2030
Produit des services (70)	120 K€ ≈ +1,1 % par rapport à 2024	+1 % / an (ROB 2024 = +0 % /an)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bases de THRS et FB</li> <li>Bases de CFE</li> <li>IFER</li> <li>Fraction de TVA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+1,7 % (revalorisation forfaitaire)</li> <li>+3,2 % (≈ moyenne 2021-2024)</li> <li>+6 % (≈ moyenne 2021-2024)</li> <li>+0 % (gel loi de finances 2025)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+2 %/an</li> <li>+3,2 % /an</li> <li>+6 % / an</li> <li>+0 % / an</li> </ul>
Dotations et Participations (74)	17,2 M€ ≈ -0,9 % par rapport à 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>DI : +0 % /an</li> <li>DC : +0 % /an</li> <li>Participations : + 0% /an</li> </ul>

\* Hypothèses d'évolution retenues sur la base des informations fournies par le service des finances

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

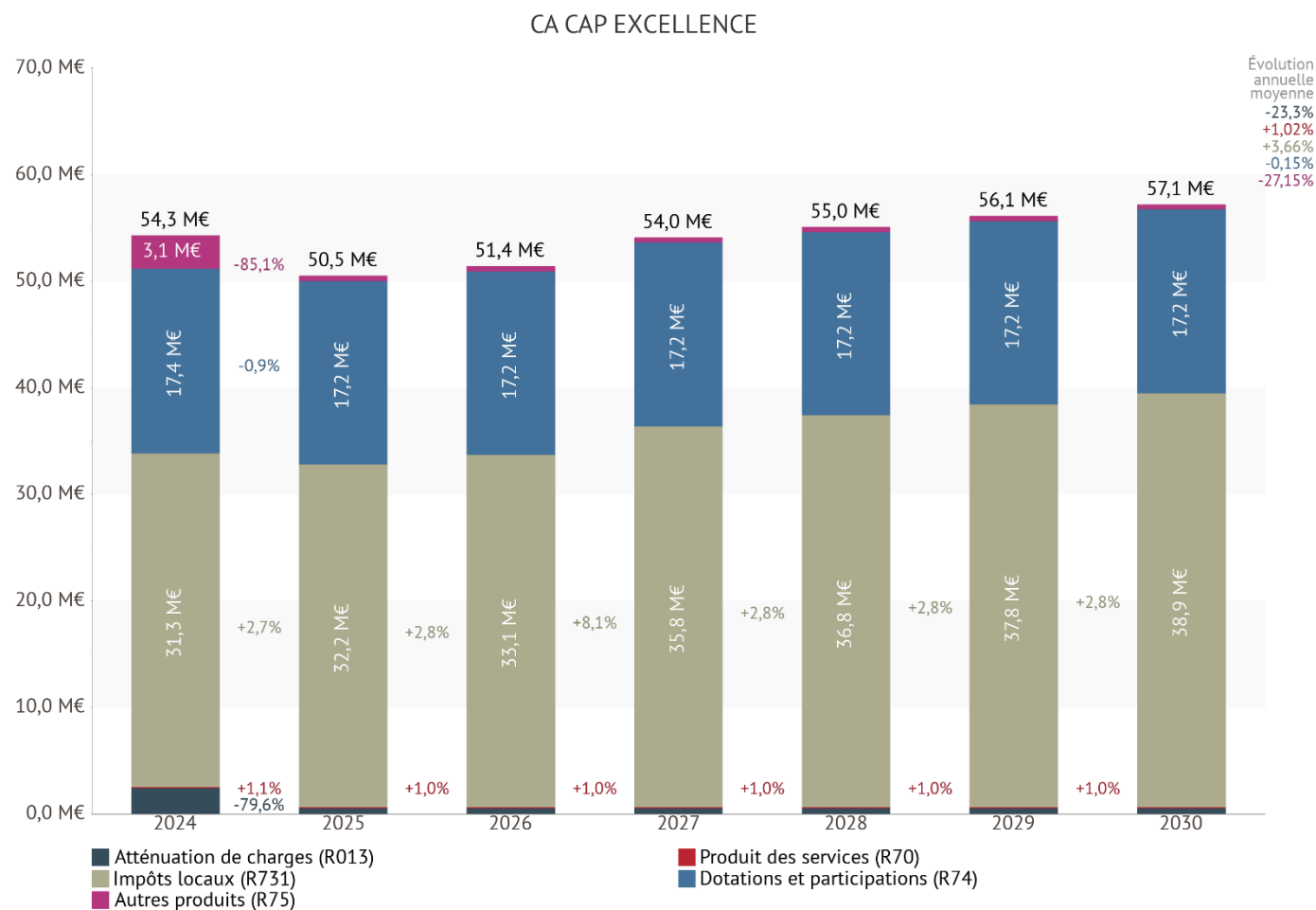
### *Hypothèses retenues en fonctionnement \**

Dépenses de gestion	Anticipé 2025*	2026-2030
Dépenses de personnel (012)	Réalisé 2024 + 4%	+5 % /an
Charges à caractère général (011)	10,1 M€ ≈ -2,8 % par rapport à 2024	+3 % /an
Charges courantes (65)	8,85 M€ ≈ +26,4 % par rapport à 2024	+5 % /an
Atténuation de produits (014)	35 M€ ≈ stable par rapport à 2024	+ 0% /an Stabilité conservée

\* Hypothèses d'évolution retenues sur la base des informations fournies par le service des finances

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Détail des recettes de gestion



### Hausse des recettes portée par la fiscalité :

Les recettes de gestion progressent de **+1,77 %** par an en moyenne sur la période 2025 – 2030.

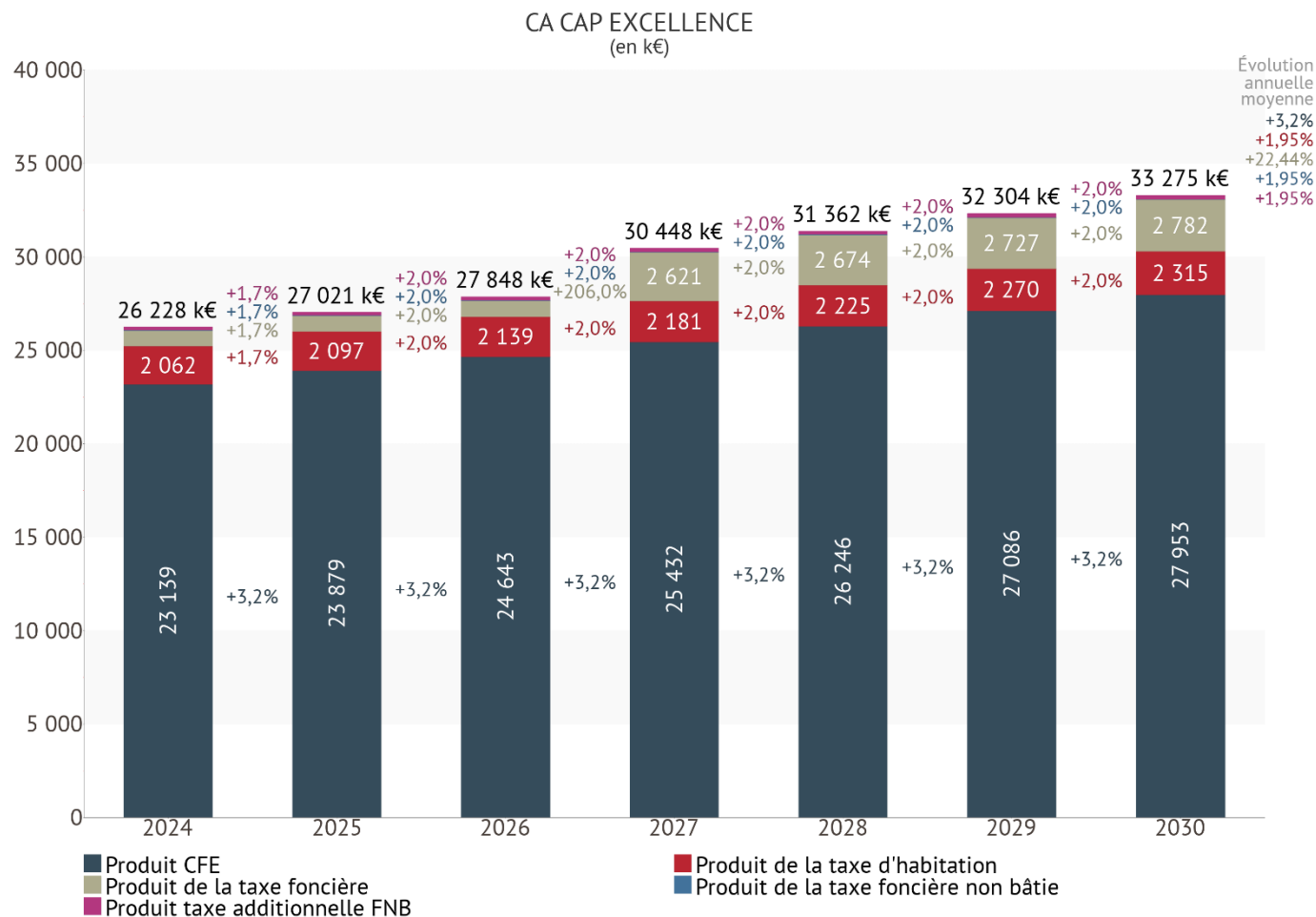
Les dotations et participations restent à un niveau stable de 17,2 M€, tandis que les produits des services progressent légèrement, avec +1 % par an, au rythme de la croissance.

L'essentiel de la progression des recettes de gestion est issu des produits des impôts et taxes avec **+3,6 % par an en moyenne** sur la période.

**Le transfert de personnel** du BA Environnement vers le budget principal entraîne un **remboursement de charges** qui se traduit par **+480 K€** en atténuations de charges (chap.013) et **+460 K€** au chap.75, à partir de 2025.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Focus sur l'optimisation des recettes



### Produits de fiscalité directe

Les ressources fiscales progressent naturellement via la dynamique de leur effet base.

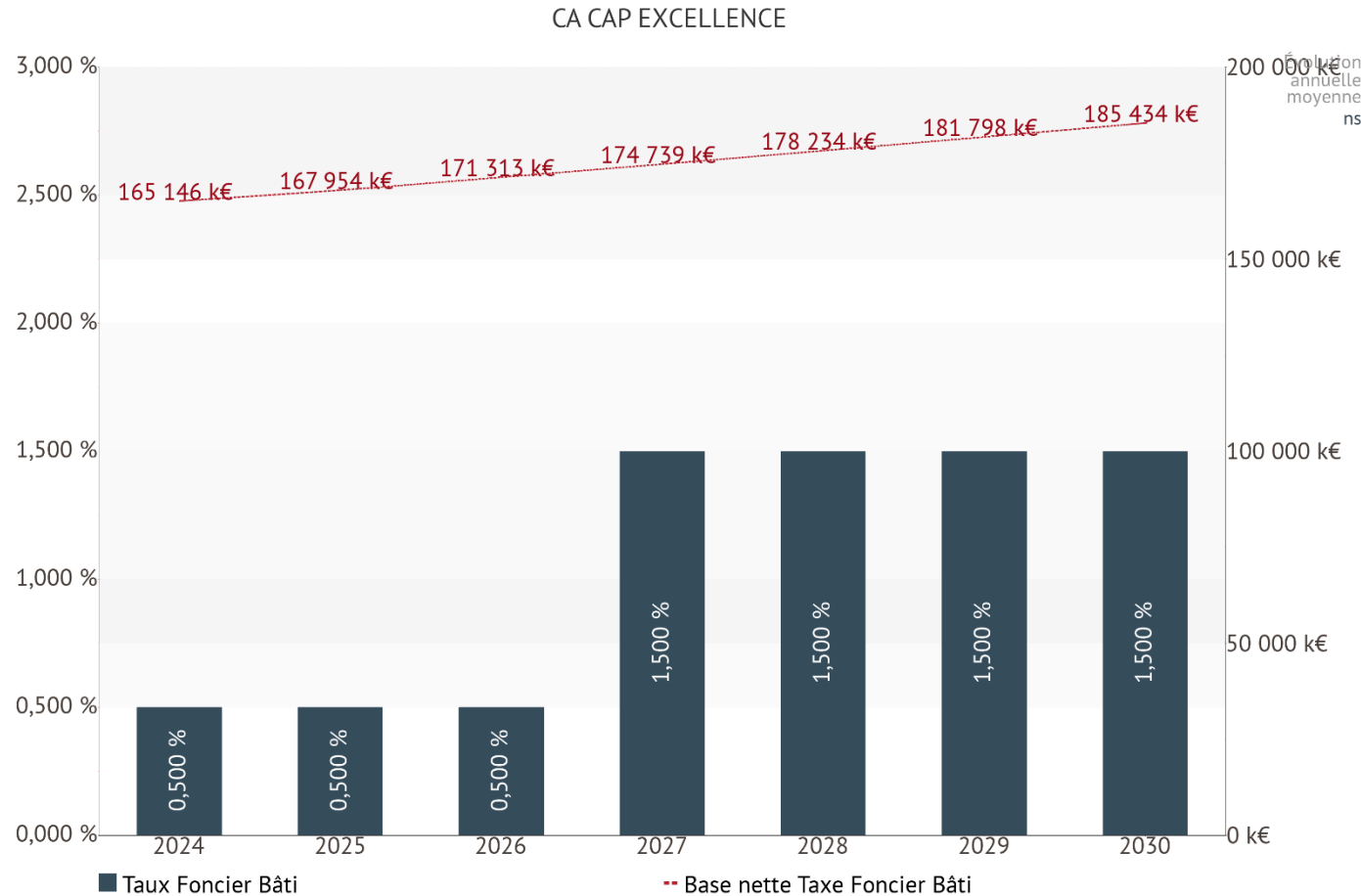
Le produit de la CFE, qui représente le poste le plus important de la fiscalité directe, a progressé de +3,2 % par en moyenne ces trois dernières années. Cette dynamique a été maintenue.

Les taxes foncières et d'habitation progressent naturellement par la croissance et la revalorisation annuelle de la base fiscale.

Cependant, afin d'assurer l'équilibre de la section du fonctionnement sur le long terme tout en permettant le financement des investissements, une optimisation fiscale de la taxe foncière a été analysée

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Focus sur l'optimisation des recettes



### Effet base et effet taux de la taxe foncière

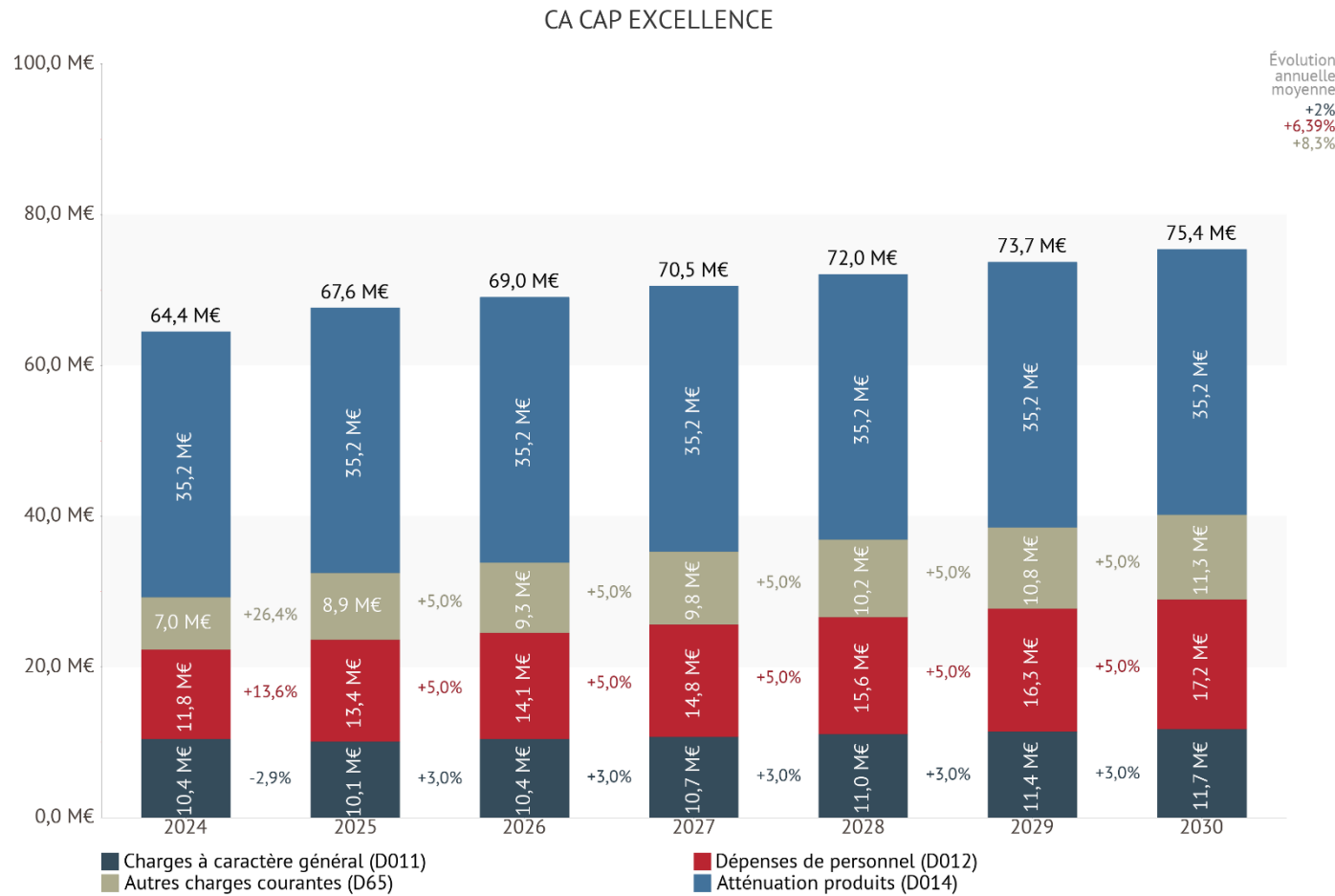
En 2025 la revalorisation forfaitaire des bases fiscales est établie à **+1,7 %**. Ce scénario retient une hypothèse minimum conforme à cette revalorisation pour 2025 ; puis une croissance à **+2 % par an** pour les années suivantes.

Dans cette hypothèse est évaluée un taux de la taxe foncière augmenté d'un point en 2027 pour passer **de 0,5 % à 1,5 %**.

Le produit de TFBP passe alors de 857 K€ en 2026 à 2,6 M€. En 2027.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Détail des dépenses de gestion



### Croissance des dépenses de gestion :

Les dépenses de gestion progressent de **+2,2 %** par an en moyenne sur la période 2025 – 2030.

Cette progression est portée à la fois :

- Par les dépenses de personnel avec une hausse de **+5 % par an** et une nette hausse en 2025 issue du **transfert des charges de personnel** du BA Environnement vers le budget principal
- Par les charges à caractère général avec une hausse de **+3 % par an**
- Et par les autres charges courantes avec une hausse de **+5 % par an**

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### *Cas des provisions pour risque de non-liquidation des BA à la suite du transfert de la compétence eau et assainissement.*

L'hypothèse retenue ne prévoit pas l'inscription des **provisions pour risque de non-liquidation des budgets annexe eau et assainissement** à la suite du transfert de la compétence au SMGEAG. Toutefois CAP Excellence qui est le premier EPCI à avoir validé un PV de mise à disposition des biens en lien avec le SMGEAG et la DRFIP entend prendre toutes les dispositions nécessaires pour intégrer le risque lié à la liquidation dès 2025. Des négociations seront menées avec l'Etat pour notamment sollicité un étalement de charges sur ce dossier.

Ces provisions réelles au chap. 68 représenteraient un montant de dépenses supplémentaire de **2,5 M€ par an à partir de 2025** et auraient un impact direct sur les soldes d'épargne du budget principal en dégradant fortement le niveau de l'épargne brute.

Par effet de cascade, une épargne brute dégradée entraîne à la fois une atteinte aux indicateurs financiers tels que la capacité de désendettement et une perte de capacité d'autofinancement. Le recours à l'emprunt devient alors plus élevé mais avec des ratios financiers en constante baisse une situation de blocage apparaît rapidement.

Afin de pouvoir supporter l'inscription de ces provisions une compensation par une progression de recettes, ou un important volume d'économies de dépenses, serait nécessaire. Comme précisé précédemment le montant des provisions est estimé à 2,5 M€ par an (sans progression) ; à titre de d'information en matière de fiscalité **une augmentation d'un point de pourcentage sur le taux de la taxe foncière en 2027** aboutirait à une hausse du produit d'environ **1,8 M€**.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### *Hypothèses retenues en investissement*

**Les hypothèses constituent des tendances basées sur la situation telle que connue au moment de leur construction. Une situation finale différente sur l'exercice 2025 modifierait la valeur des ratios par la suite.**

#### Hypothèse 1

Cette hypothèse retient un principe de volume d'investissement constant avec 12 M€ en 2025 puis 10 M€ par an à partir de 2026.

Sans action sur le niveau de l'épargne cette hypothèse fait monter la capacité de désendettement au-delà des 12 ans avant la fin de la période étudiée.

Un scénario d'effort sur le fonctionnement, en plus d'une optimisation des recettes fiscales est analysé pour évaluer les économies de gestion qui seraient nécessaires à un maintien du ratio de capacité de désendettement à une valeur de 12 ans dès 2027.

#### Hypothèse 2

Cette hypothèse retient un principe de capacité maximum d'investissement dans le cadre du respect d'un plafond de 12 ans de la capacité de désendettement.

Le volume des dépenses d'investissement est en baisse dans cette hypothèse, une valeur plancher a été retenue aux alentours de 6 M€ par an.

Cette hypothèse montre qu'en 2029, il n'est plus possible de maintenir la capacité de désendettement à 12 ans sans réaliser moins de 6 M€ d'investissements.

Pour maintenir une capacité d'investissement, un effort sur le fonctionnement, en plus d'une optimisation des recettes fiscale est analysée pour évaluer les économies de gestion qui seraient nécessaires à un maintien du ratio de capacité de désendettement à une valeur de 12 ans à partir de 2029.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

# ***HYPOTHÈSE 1***

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 1 – Évolution des dépenses d'investissement

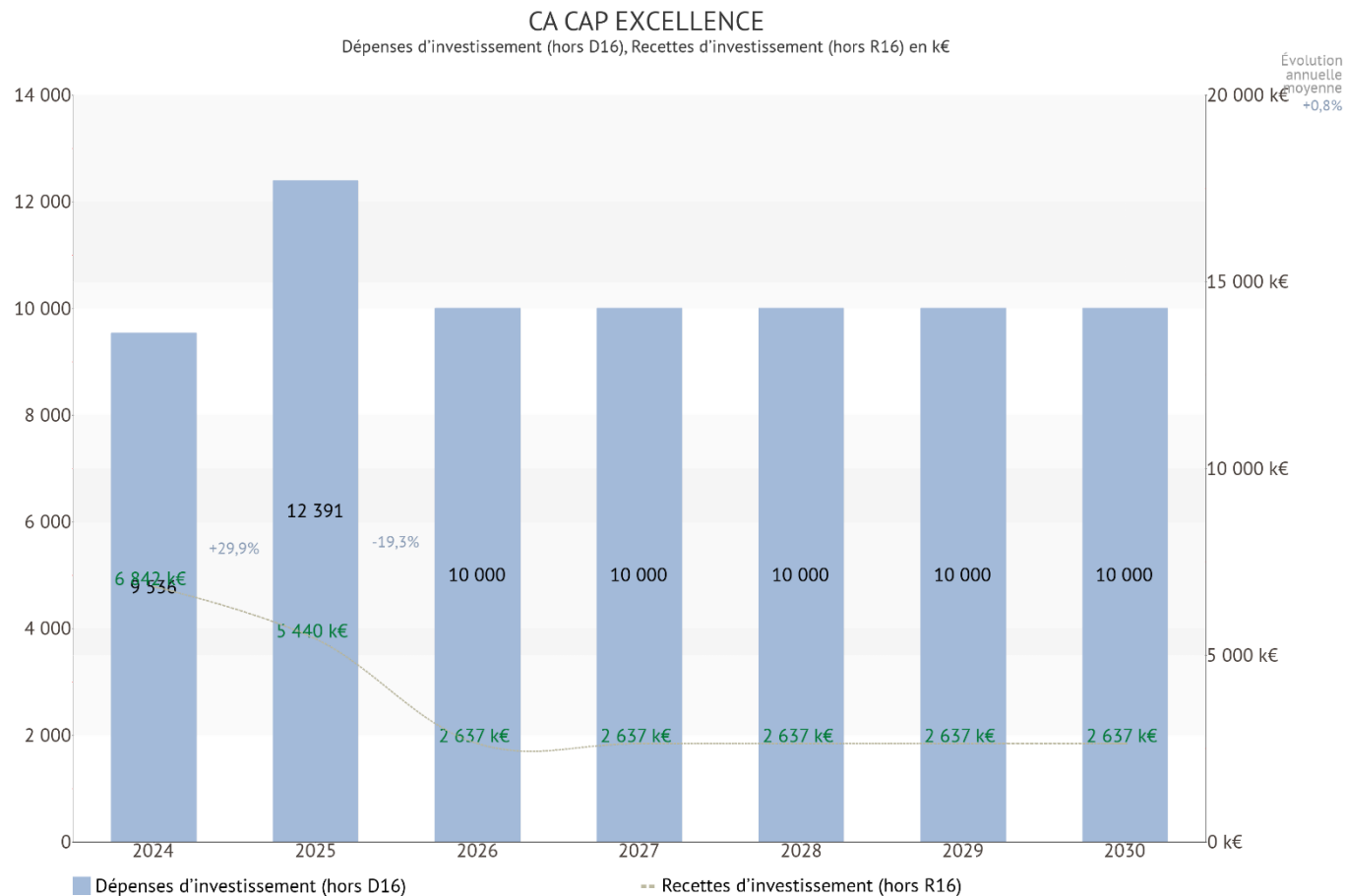
#### Stabilité des investissements :

En 2025 le volume d'investissement retenu, est d'un peu plus de **12 M€**. Composé à hauteur de **8,5 M€** par les dépenses d'équipement et complété par les subventions d'équipement versées.

Pour les exercices suivants un volume stable de **10 M€ chaque année** a été retenu ce qui est légèrement plus haut que la moyenne des 4 dernières années (≈ 9 M€ par an).

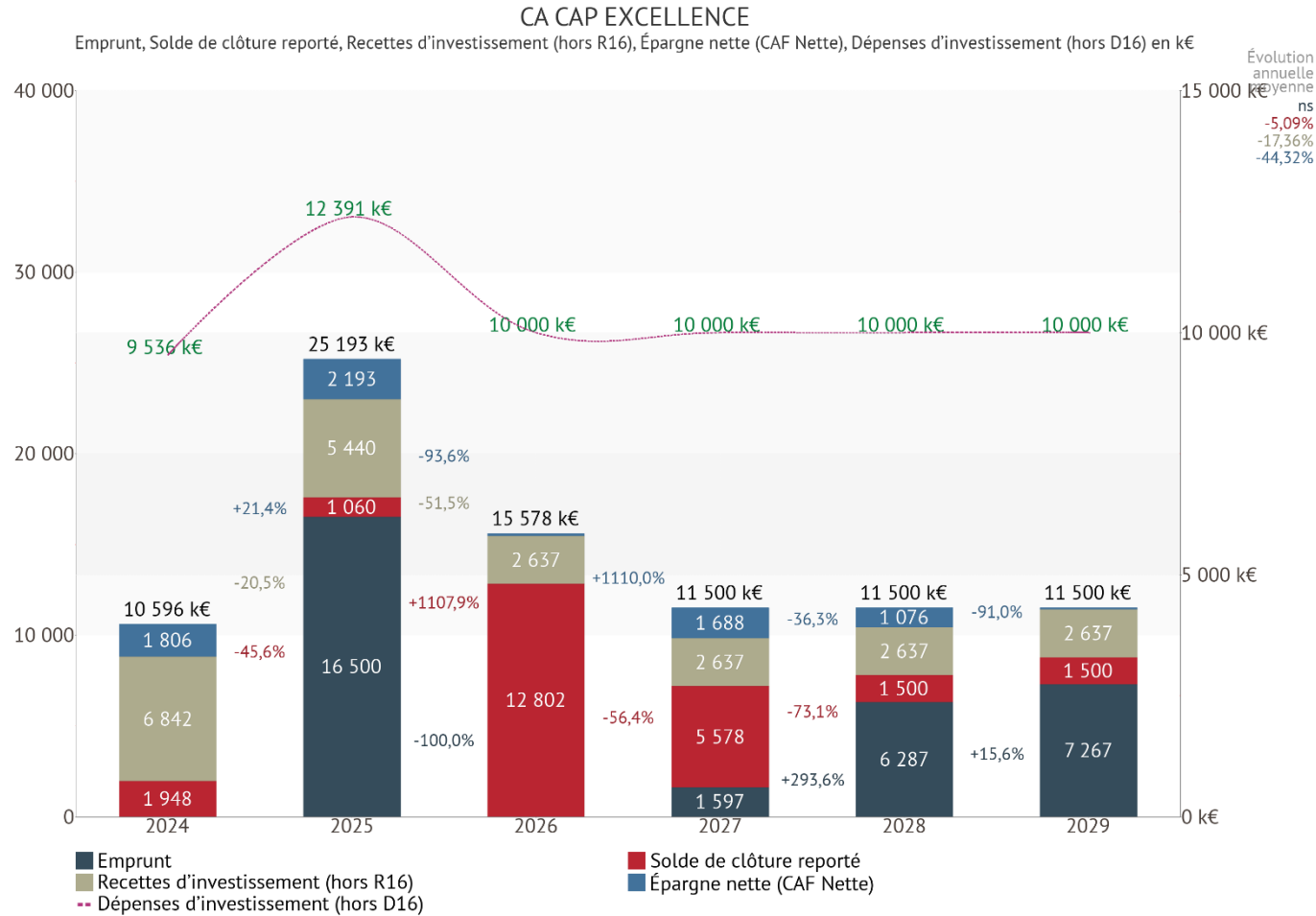
Le total des dépenses d'investissement sur la période 2026-2030 est de **50 M€**.

Côté recettes, le niveau de subventions retenues est assez faible avec seulement **1,8 M€ par an** ; et le FCTVA est appliqué sur une assiette correspondant à 60 % des dépenses engagées.



## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 1 – Mode de financement des investissements



\* L'année 2030 a été retirée du graphique car la CAF nette est négative sous l'influence du remboursement du prêt GAIA.

### Financement par l'emprunt :

Le volume d'emprunt de **16,5 M€** en 2025 est déjà acté et doit être titré afin de conserver les caractéristiques retenues à la signature.

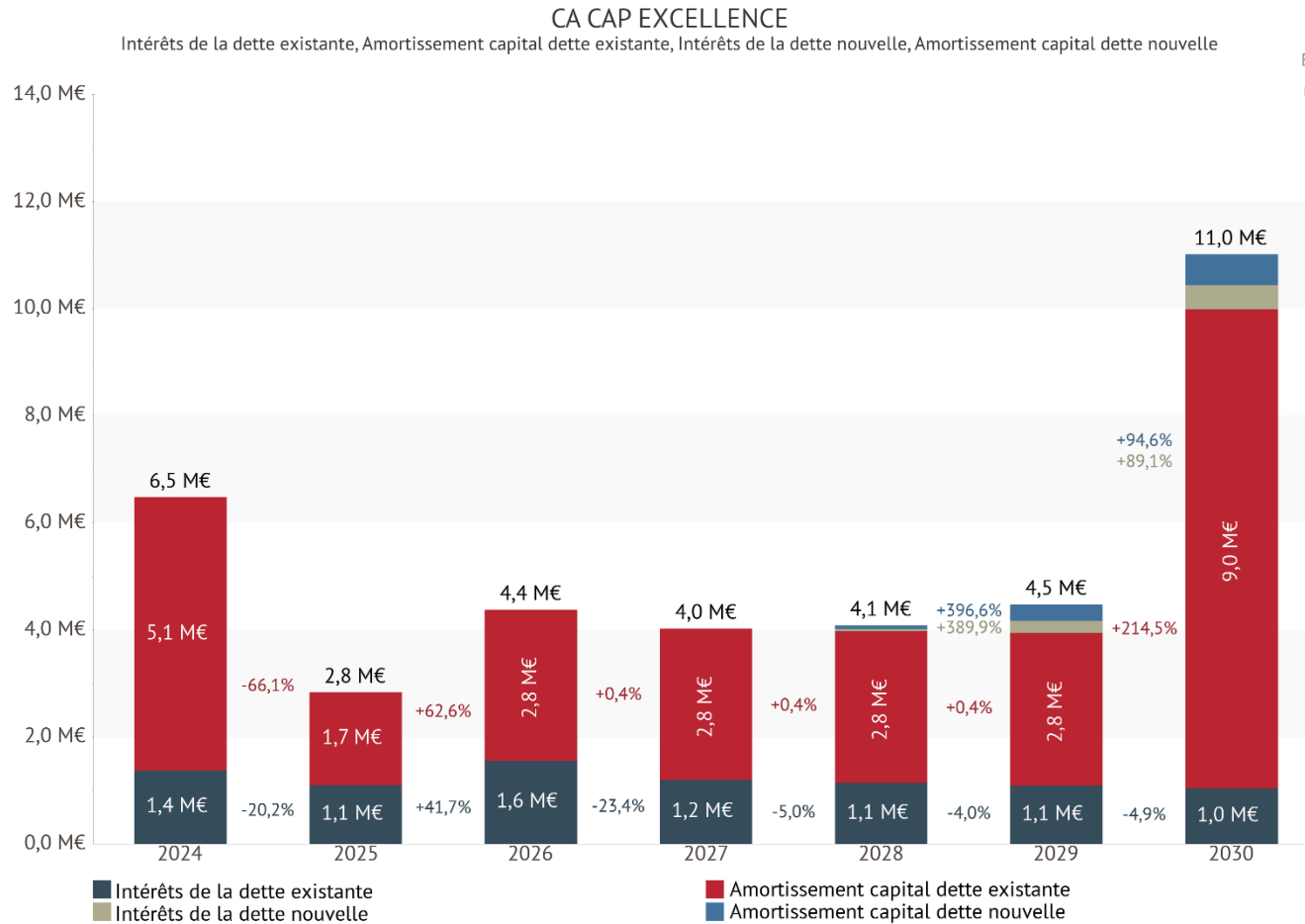
Jusqu'en 2026 la majeure partie du financement est assurée par la consommation des excédents (solde de clôture reporté). L'autofinancement et les ressources propres assurent le reste du besoin de financement.

À partir de 2027 le recours à l'emprunt est à nouveau nécessaire, s'il est assez faible en sur ce premier exercice il représente dès 2028 plus de 60% du financement.

Le volume d'emprunt total sur la période 2026 – 2029 est de **15,1 M€**.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 1 – Charge de la dette avec emprunts nouveaux



### Profil d'annuité de la dette :

Il est retenu que le **remboursement du prêt GAIA**, qui devait initialement avoir lieu en 2026, **est repoussé à l'exercice 2030**. Dans l'hypothèse retenue le poids des annuités de la dette reste globalement stable sur la période 2026 – 2029 aux alentours de **4,2 M€ par an** (intérêts + capital).

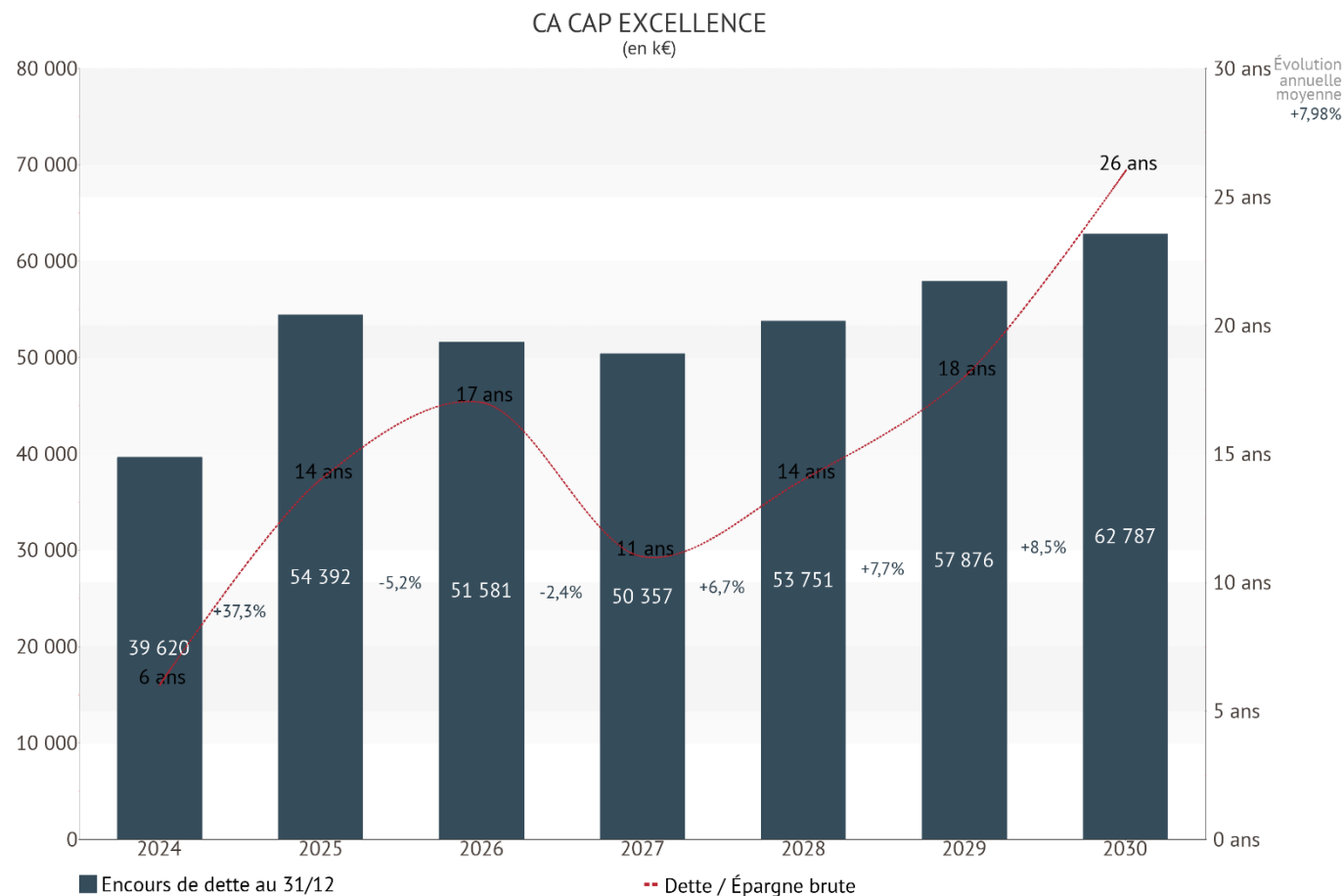
Le recours à l'emprunt participe à la hausse du poids de la dette en fin de période (dette nouvelle).

En 2030 le remboursement du prêt GAIA est très significatif et aura un impact sur le niveau de l'épargne nette.

**Toutefois ce remboursement a vocation à être traité avant cette échéance (remboursement via vente de foncier ou restructuration de l'emprunt) afin d'éviter cet impact sur l'épargne**

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 1 – Évolution de l'endettement



Le volume d'économies de gestion nécessaire en 2026 pour atteindre les 12 ans de capacité désendettement serait de plus de 1,4 M€.

### Allongement de la capacité de désendettement :

Sans objectif de maîtrise de ce ratio et du recours à l'emprunt, l'encours de la dette progresse sur la période **surpassant le seuil de 60 M€ en 2030.**

Sans action sur le fonctionnement en 2025 et 2026, le niveau de l'épargne brute et le volume de la dette ne permettent pas de maintenir le ratio de capacité de désendettement inférieur à 12 ans, il s'accroît jusqu'à 17 ans en 2026.

À partir de 2027 avec une optimisation des recettes fiscales et des économies de gestion le ratio s'améliore (progression de l'épargne) et repasse sous le plafond des 12 ans.

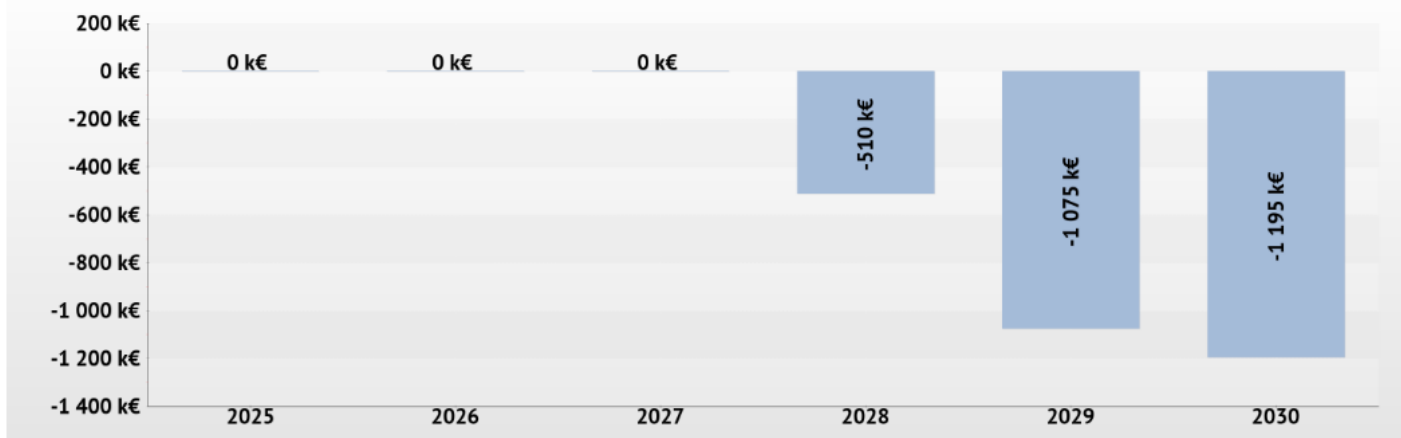
Avec le recours à l'emprunt non limité en fin de période l'endettement augmente et la capacité de désendettement suit cette progression jusqu'à atteindre **26 ans en 2030.**

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 1 – Maîtrise de la capacité de désendettement

Le graphique ci-dessous illustre le volume d'économies et/ou d'optimisation nécessaire pour atteindre le niveau d'épargne brute défini.

#### Economies de gestion / Optimisation des ressources



Attention, les valeurs ci-dessous représentent l'économie et/ou l'optimisation fiscale à réaliser par section et par chapitre.  
 Les valeurs ne sont pas cumulatives.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	GLOBAL
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	0 %	0 %	0 %	0,71 %	1,46 %	1,59 %	
Charges à caractère général (D011)	0 %	0 %	0 %	4,62 %	9,46 %	10,21 %	
Dépenses de personnel (D012)	0 %	0 %	0 %	3,28 %	6,58 %	6,97 %	
dont rémunération principale (641.11)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
dont non titulaire (6413)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
Atténuation produits (D014)	0 %	0 %	0 %	1,45 %	3,05 %	3,4 %	
Autres charges courantes (D65)	0 %	0 %	0 %	4,98 %	9,99 %	10,58 %	
Contingent & Participation (D655)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
Subventions (D657)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
<b>RECETTES DE GESTION</b>	0 %	0 %	0 %	0,66 %	1,37 %	1,5 %	
Produit des services (R70)	0 %	0 %	0 %	412,27 %	860,85 %	947,72 %	
Impôts et taxes (R73)	0 %	0 %	0 %	1,39 %	2,84 %	3,08 %	
Autres produits (R75)	0 %	0 %	0 %	110,81 %	233,69 %	259,84 %	

En 2028 l'effort représente une économie de 0,71 % sur les dépenses de gestion, en 2029 cet effort est de 1,46% et enfin de 1,59 % en 2030.

#### Équilibre par les économies de gestion :

Dans cette hypothèse la capacité de désendettement augmente significativement compte tenu du montant voulu d'investissement.

Un accroissement combiné des recettes de fonctionnement et des économies de gestion son nécessaires pour financer ces investissements souhaités à ce niveau notamment pour revenir à une valeur de 12 ans en termes de capacité de désendettement.

Cet effort peut être apparenté à des économies de gestion équivalentes à **2,78 M€ en cumulé à l'horizon 2030.**

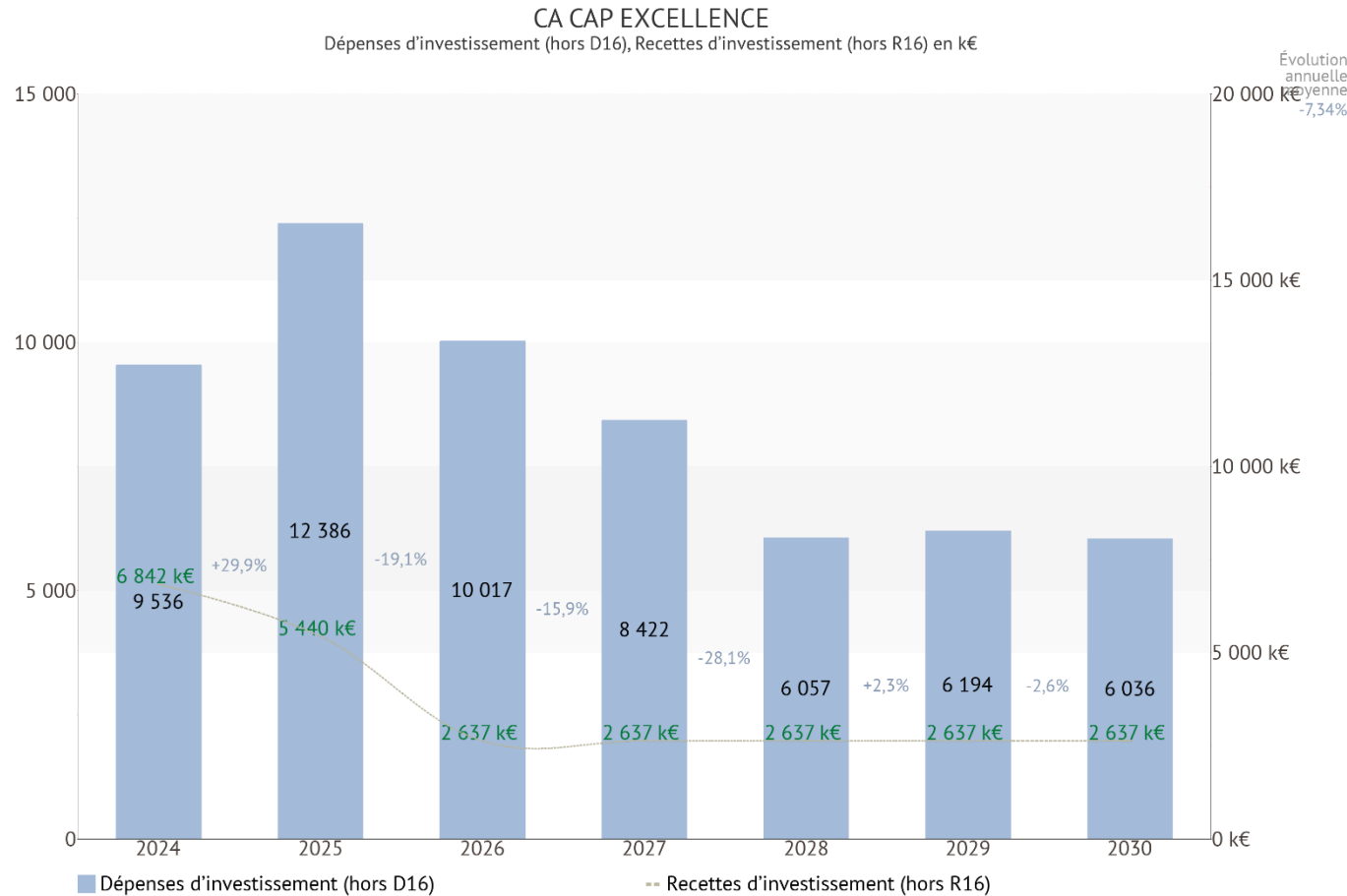
L'épargne brute obtenue assure un **ratio de capacité de désendettement à 12 ans dès 2028** tout en maintenant le financement des investissements et le recours à l'emprunt.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

# ***HYPOTHÈSE 2***

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 2 – Évolution des dépenses d'investissement



#### Baisse du volume d'investissement

En 2025 le volume d'investissement retenu, est d'un peu plus de **12 M€**. Composé à hauteur de **8,5 M€** par les dépenses d'équipement et complété par les subventions d'équipement versées.

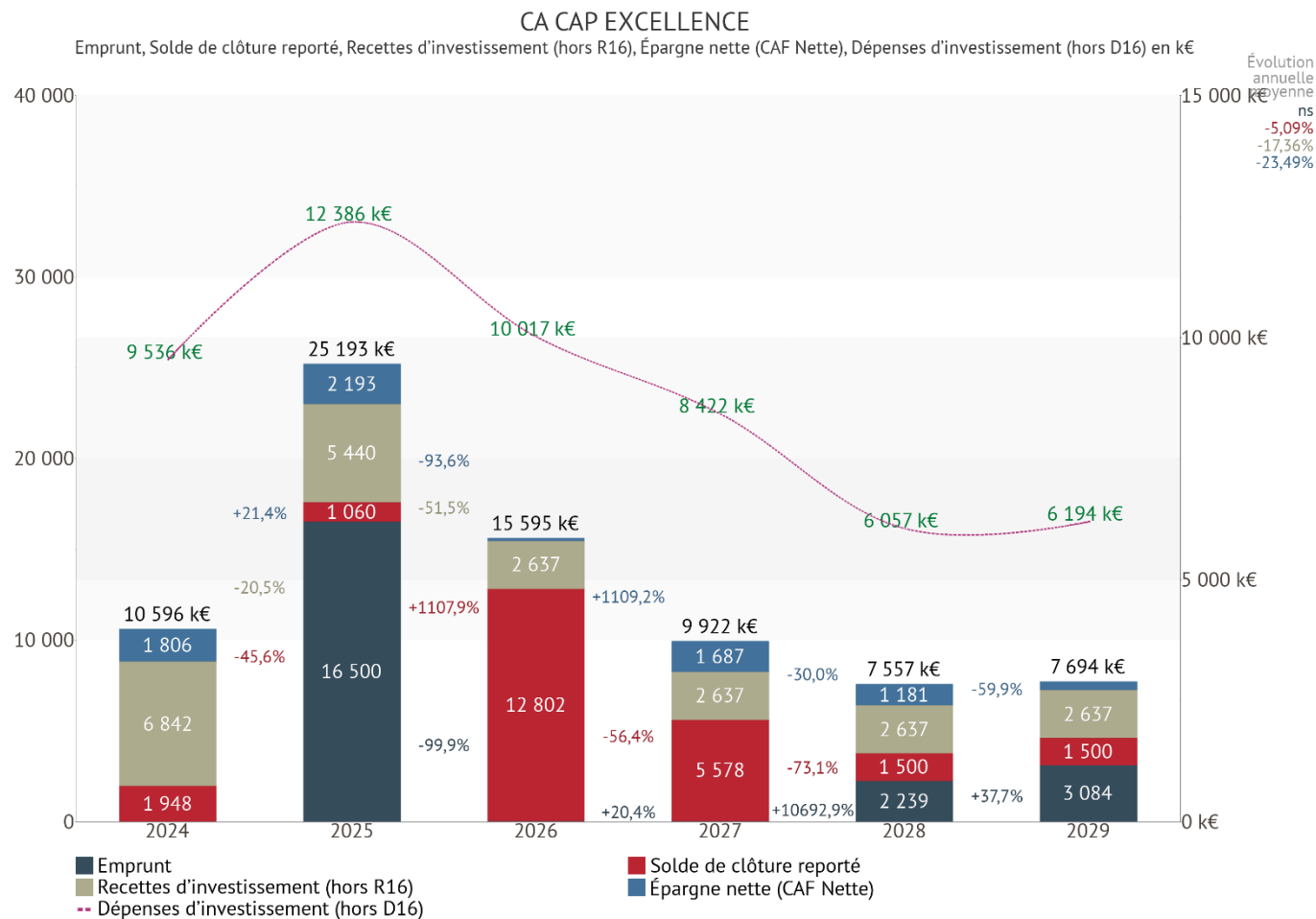
Pour les exercices suivants le volume varie en fonction de la capacité à investir qui est dictée par un objectif de capacité de désendettement de **12 ans** maximum et de résultat de clôture minimum de **1,5 M€** chaque année.

Le total des dépenses d'investissement sur la période 2026-2030 est d'un peu moins de **37 M€**.

Côté recettes, le niveau de subventions retenues est assez faible avec seulement **1,8 M€ par an** ; et le FCTVA est appliqué sur une assiette correspondant à 60 % des dépenses engagées.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 2 – Mode de financement des investissements



\* L'année 2030 a été retirée du graphique car la CAF nette est négative sous l'influence du remboursement du prêt GAIA.

### Réduction du recourt à l'emprunt :

Le volume d'emprunt de **16,5 M€** en 2025 est déjà acté et doit être titré afin de conserver les caractéristiques retenues à la signature. Il sera nécessaire d'ajuster avec les banques les échéances liés à ces emprunts. Ce stock ne sera donc pas systématiquement consommé.

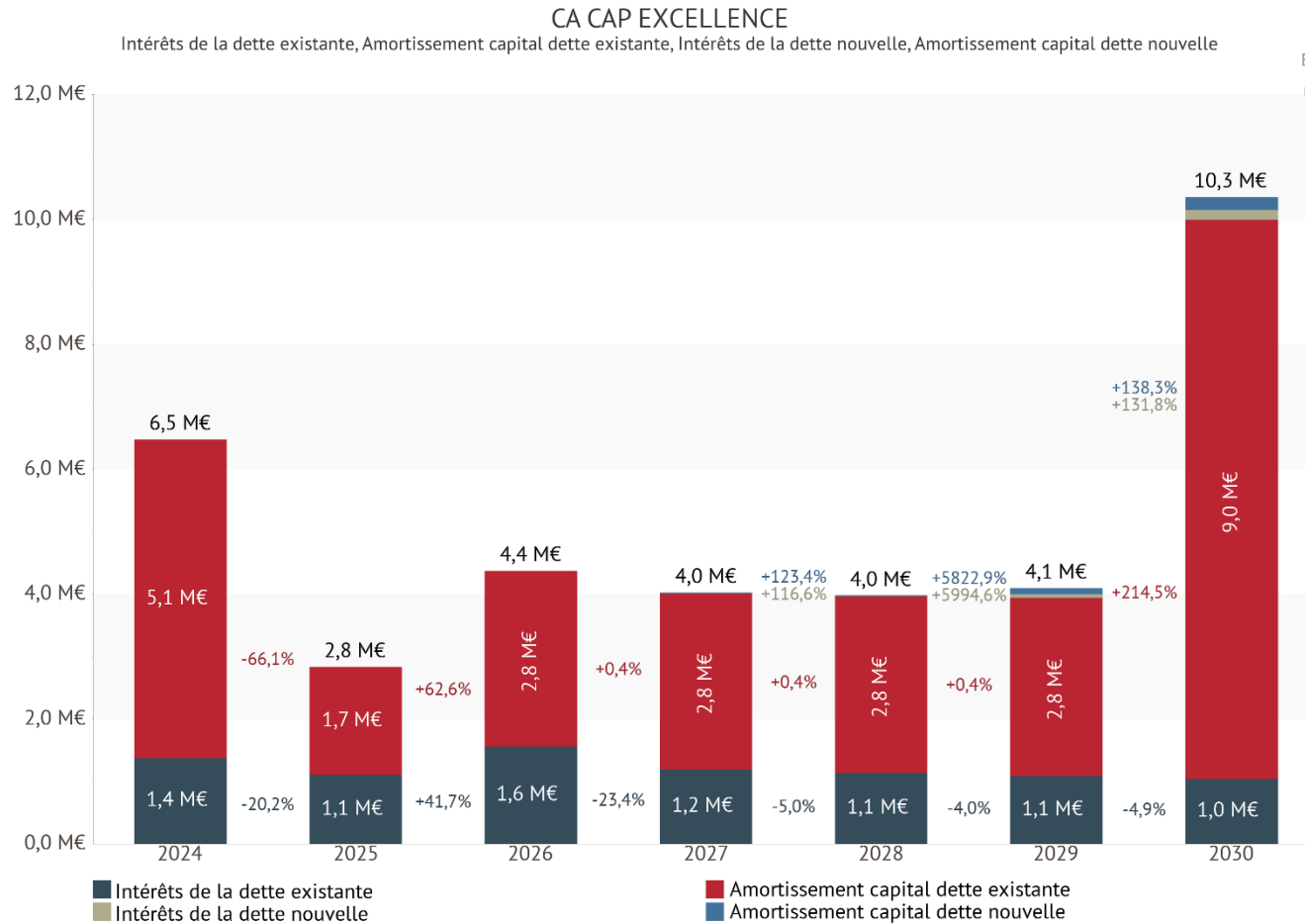
Jusqu'en 2027 la majeure partie du financement est assurée par la consommation des excédants (solde de clôture reporté). L'autofinancement et les ressources propres assurent le reste du besoin de financement.

À partir de 2028 le recours à l'emprunt est à nouveau nécessaire car la capacité d'autofinancement est faible. Mais ce financement par l'emprunt est limité par l'objectif de désendettement.

Le volume d'emprunt total sur la période 2026 – 2029 est estimé à **5,4 M€**.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 2 – Charge de la dette avec emprunts nouveaux



### Profil d'annuité de la dette :

Il est retenu que le **remboursement du prêt GAIA**, qui devait initialement avoir lieu en 2026, **est repoussé à l'exercice 2030**.

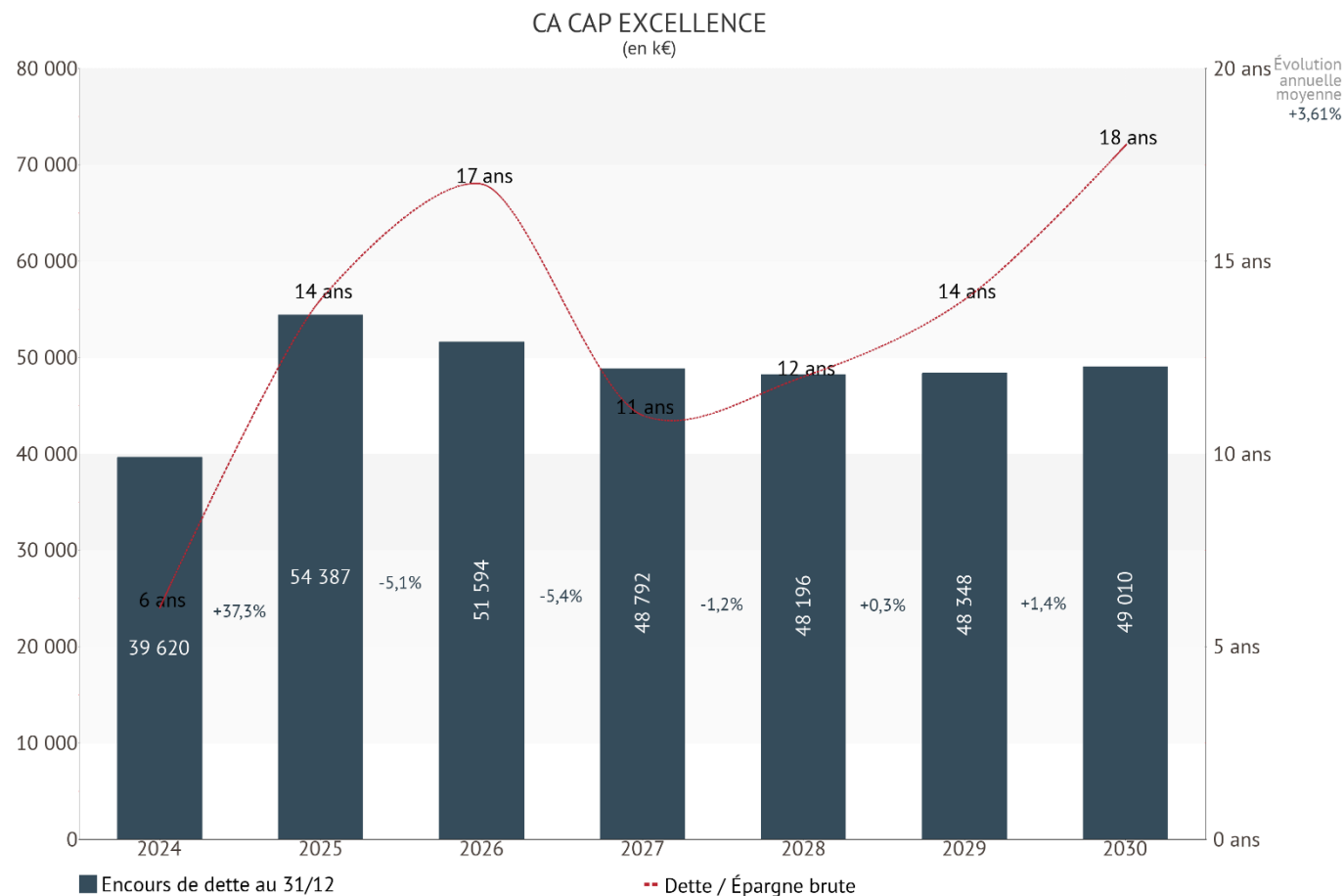
Dans l'hypothèse retenue le poids des annuités de la dette reste globalement stable sur la période 2026 – 2029 aux alentours de **4 M€ par an** (intérêts + capital).

La charge de la dette est un peu moins importante et plus maîtrisée que dans l'hypothèse précédente en fin de période.

En 2030 le remboursement du prêt GAIA est très significatif et aura un impact sur le niveau de l'épargne nette.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 2 – Évolution de l'endettement



Le volume d'économies de gestion nécessaire en 2026 pour atteindre les 12 ans de capacité désendettement serait de plus de 1,4 M€.

### Plafond de capacité de désendettement :

Avec la limite du recours à l'emprunt l'encours de dette se stabilise et reste **sous le seuil de 50 M€ jusqu'en 2030.**

Sans action sur le fonctionnement en 2025 et 2026, le niveau de l'épargne brute et le volume de la dette ne permettent pas de maintenir le ratio de capacité de désendettement inférieur à 12 ans, il s'accroît jusqu'à 17 ans en 2026.

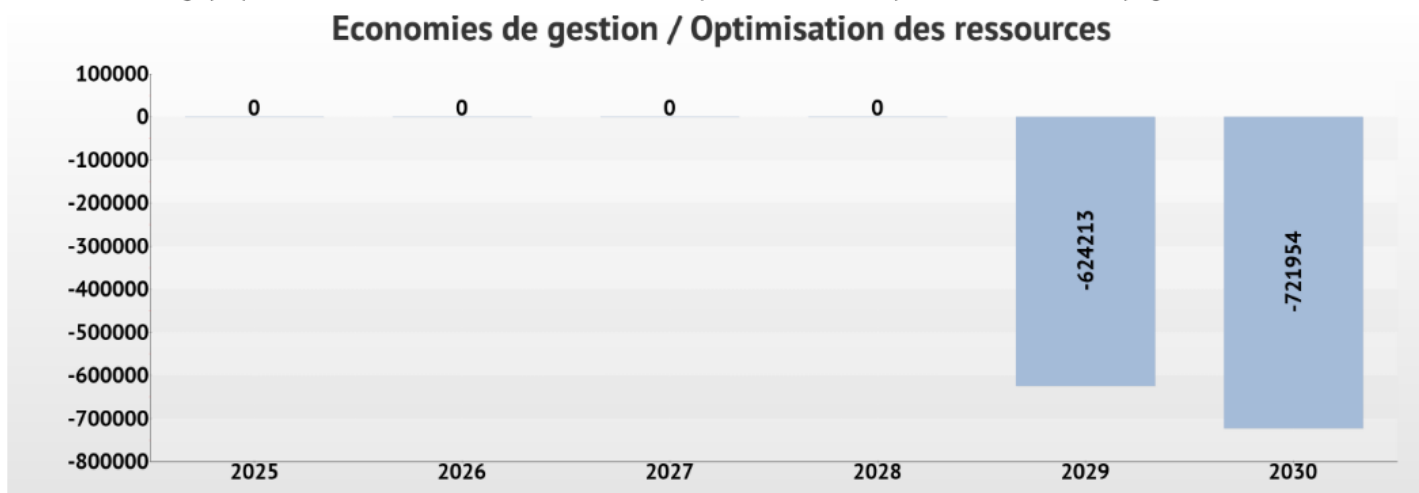
À partir de 2027 avec la hausse de fiscalité le ratio s'améliore (progression de l'épargne) et repasse sous le plafond des 12 ans.

En fin de période, avec un minimum de 6 M€ par an d'investissements il n'est pas possible de conserver la capacité de désendettement à 12 ans. Des efforts de gestion supplémentaires seront nécessaires.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 2 – Maîtrise de la capacité de désendettement

Le graphique ci-dessous illustre le volume d'économies et/ou d'optimisation nécessaire pour atteindre le niveau d'épargne brute défini.



Attention, les valeurs ci-dessous représentent l'économie et/ou l'optimisation fiscale à réaliser par section et par chapitre.  
 Les valeurs ne sont pas cumulatives.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	GLOBAL
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	0,85 %	0,96 %	
Charges à caractère général (D011)	0 %	0 %	0 %	0 %	5,49 %	6,17 %	
Dépenses de personnel (D012)	0 %	0 %	0 %	0 %	3,82 %	4,21 %	
dont rémunération principale (641.11)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
dont non titulaire (6413)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
Atténuation produits (D014)	0 %	0 %	0 %	0 %	1,77 %	2,05 %	
Autres charges courantes (D65)	0 %	0 %	0 %	0 %	5,8 %	6,39 %	
Contingent & Participation (D655)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
Subventions (D657)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
<b>RÉCETTES DE GESTION</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	0,79 %	0,91 %	
Produit des services (R70)	0 %	0 %	0 %	0 %	499,88 %	572,43 %	
Impôts et taxes (R73)	0 %	0 %	0 %	0 %	1,65 %	1,86 %	
Autres produits (R75)	0 %	0 %	0 %	0 %	135,7 %	156,95 %	

En 2029 l'effort représente une économie de 0,85 % sur les dépenses de gestion,  
 en 2030 cet effort est de 0,96 %.

### Équilibre supplémentaire par les économies de gestion :

Dans cette hypothèse l'objectif de 12 ans de capacité de désendettement ne peut pas être tenu jusqu'en fin de période malgré la réduction des investissements.

Une optimisation des recettes combinée à des efforts de gestion reste nécessaires à partir de 2029.

Cet effort peut être apparenté à des économies de gestion équivalentes à **1,35 M€ en cumulé à l'horizon 2030.**

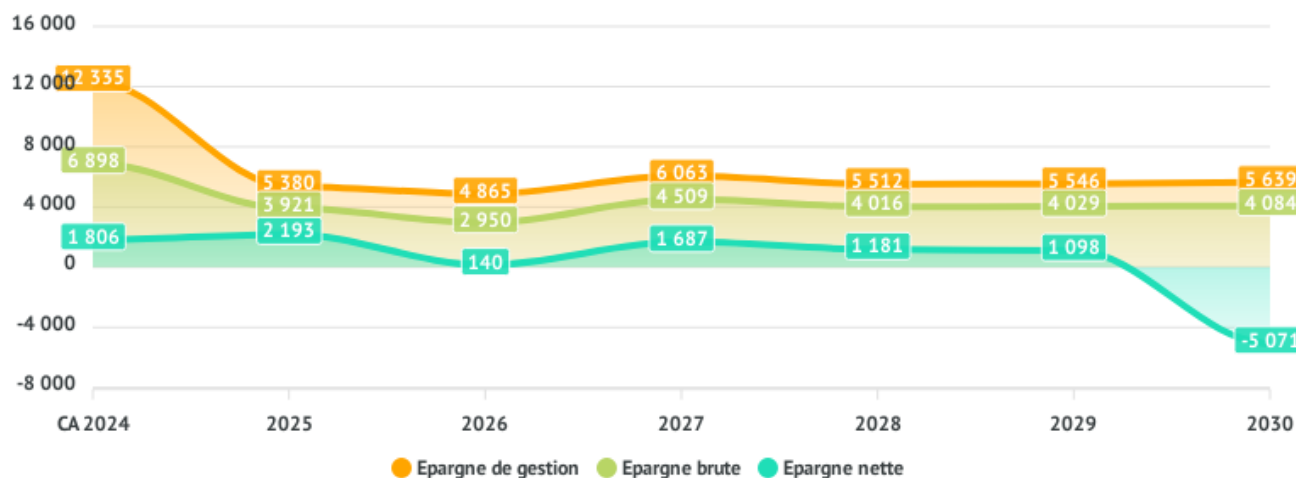
L'épargne brute obtenue assure un **ratio de capacité de désendettement à 12 ans en 2029 et 2030** tout en maintenant le financement des investissements et le recours à l'emprunt.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Hypothèse 2 – Évolution des soldes d'épargne (y.c. économies de gestion)

#### — Soldes d'épargne en k€

	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	%/an
Epargne de gestion	12 335	5 380	4 865	6 063	5 512	5 546	5 639	-12%
Epargne brute	6 898	3 921	2 950	4 509	4 016	4 029	4 084	-8%
Epargne nette	1 806	2 193	140	1 687	1 181	1 098	-5 071	0%



#### Stabilité de l'épargne brute :

À la suite des résultats exceptionnels de l'année 2024, le niveau de l'épargne de gestion revient à un niveau plus habituel dès 2025.

La hausse de fiscalité et les efforts appliqués sur le fonctionnement permettent conjointement de stabiliser le niveau de l'épargne brute à **4 M€**. Le taux d'épargne brute se stabilise aux alentours de **5 %** à partir de 2027.

En 2026 sous le poids des remboursements en capital de la dette l'épargne nette diminue.

Les efforts des exercices suivants permettront d'inverser la tendance et de résister au poids des emprunts.

En 2030, avec le remboursement du prêt GAIA, l'épargne nette est très affectée et affiche une valeur négative.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

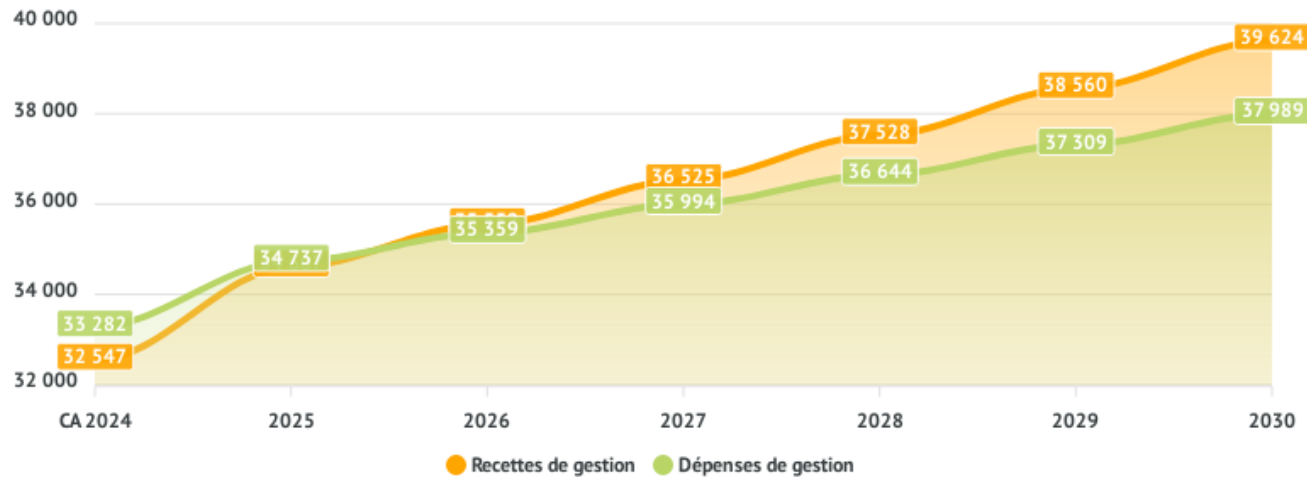
# ***BUDGET ENVIRONNEMENT***

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Recettes et dépenses de gestion – BA Environnement

#### Recettes et dépenses de gestion en k€

	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	%/an
Recettes de gestion	32 547	34 607	35 552	36 525	37 528	38 560	39 624	3%
Dépenses de gestion	33 282	34 737	35 359	35 994	36 644	37 309	37 989	2%



#### Progression au fil de l'eau :

L'hypothèse de prospective du budget annexe Environnement retient une évolution « au fil de l'eau » des recettes et dépenses avec :

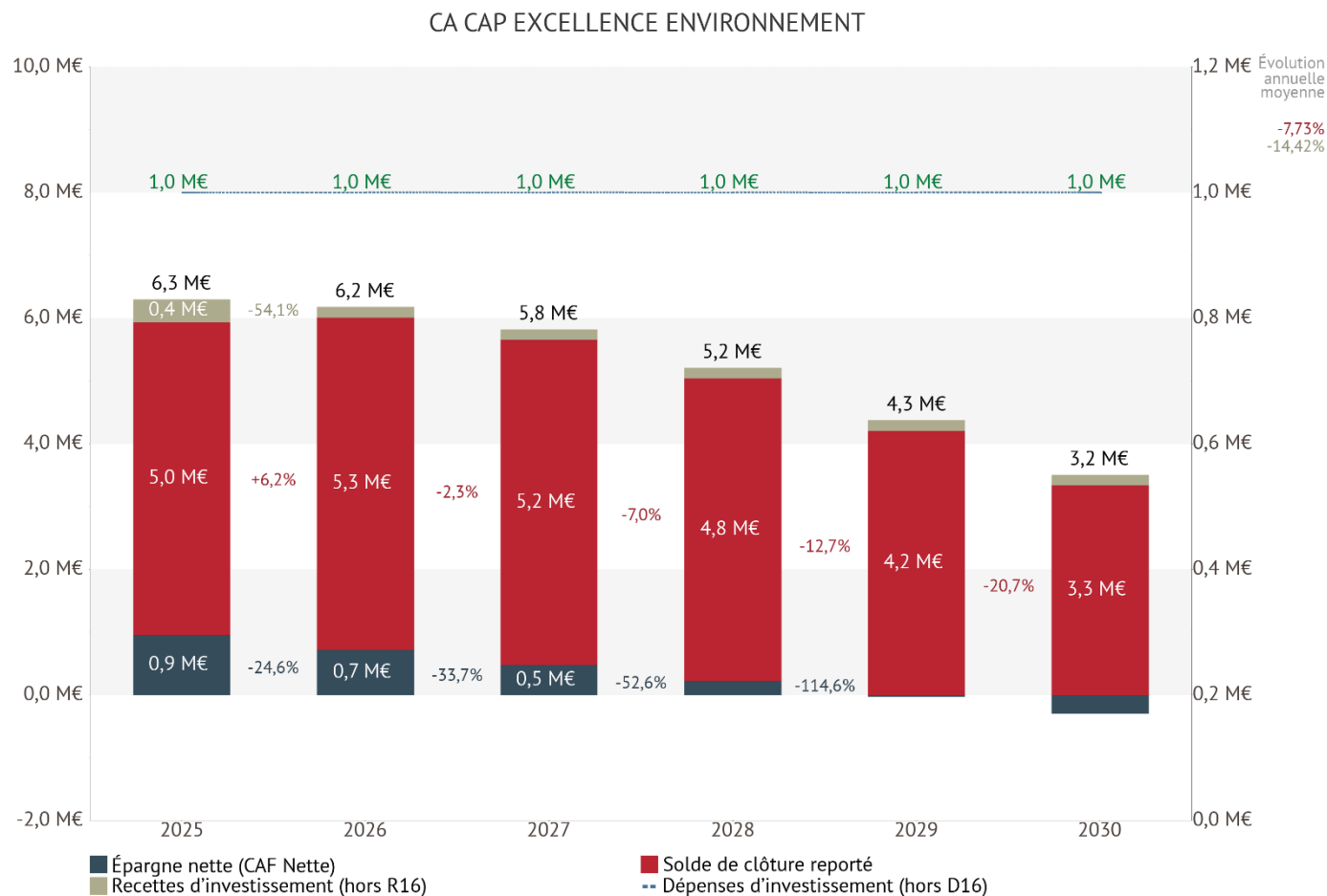
- **+3 % par an** pour les dépenses de personnel et +480 K€ par an à partir de 2025 pour remb. de charges de personnel au budget principal.
- **+1 % par an** pour les charges à caractère général et +365 K€ par an pour remb. de charges de personnel au budget principal.
- **+2,5 % par an** pour les autres charges courantes du chap.65

Côté recettes, pour la TEOM on retiendra une faible progression de **+1 % par an**.

La participation du budget principal reste stable.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Investissement et mode de financement – BA Environnement



#### Financement autonome :

Le volume des investissements est conservé à une valeur stable de **1 M€ par an**.

En début de période le budget reste équilibré et finance ses investissements par son excédent. Attention à l'évolution du fonctionnement : **l'épargne est en baisse et devient négative en fin de période**.

Le financement des investissements, stabilisés à 1 M€ par an, reste possible via le report des excédents mais l'autofinancement n'est plus disponible.

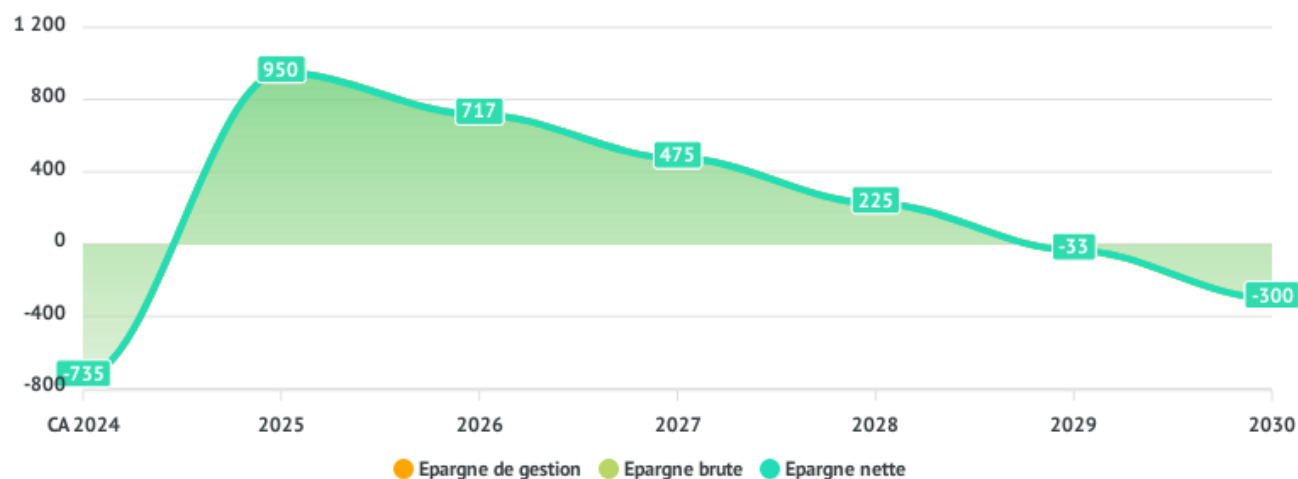
La sauvegarde des soldes d'épargne permettrait d'assurer l'autonomie de financement sur toute la période.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Soldes d'épargne – BA Environnement

#### — Soldes d'épargne en k€

	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	%/an
Epargne de gestion	-735	950	717	475	225	-33	-300	0%
Epargne brute	-735	950	717	475	225	-33	-300	0%
Epargne nette	-735	950	717	475	225	-33	-300	0%



#### Baisse de l'épargne :

La progression de la TEOM retenue ici à +1 % par an est faible par rapport à celle des derniers exercices (+7 % par an en moyenne).

Cette faible progression des recettes n'est pas à la hauteur de la progression des dépenses, les soldes d'épargne sont donc en baisse.

Dans cette hypothèse d'évolution des dépenses une progression de la TEOM supérieure à +1 % par an sera donc nécessaire.

Une hausse de +1,5 % par an ou bien une progression de +2 % à partir de 2028 suffiraient à assurer la sauvegarde des soldes d'épargne sur la fin de la période.

L'évolution de la TEOM visera à permettre d'assurer l'équilibre du fonctionnement en fonction des besoins sur la période .

A noter que la convergence des taux sera effective en 2026.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

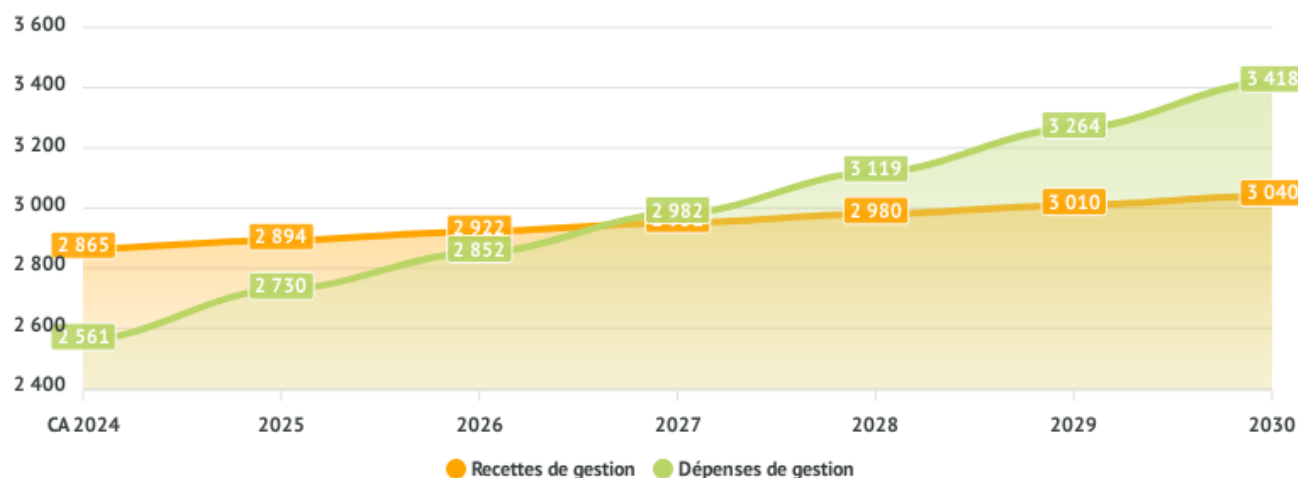
# ***BUDGET SONIS***

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Recettes et dépenses de gestion – BA Sonis

#### Recettes et dépenses de gestion en k€

	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	%/an
Recettes de gestion	2 865	2 894	2 922	2 951	2 980	3 010	3 040	1%
Dépenses de gestion	2 561	2 730	2 852	2 982	3 119	3 264	3 418	5%



#### Phénomène d'effet de ciseaux :

L'hypothèse de prospective du budget annexe Environnement retient une évolution « au fil de l'eau » des recettes et dépenses avec :

- **+3 % par an** pour les dépenses de personnel
- **+8 % par an** pour les dépenses à caractère général

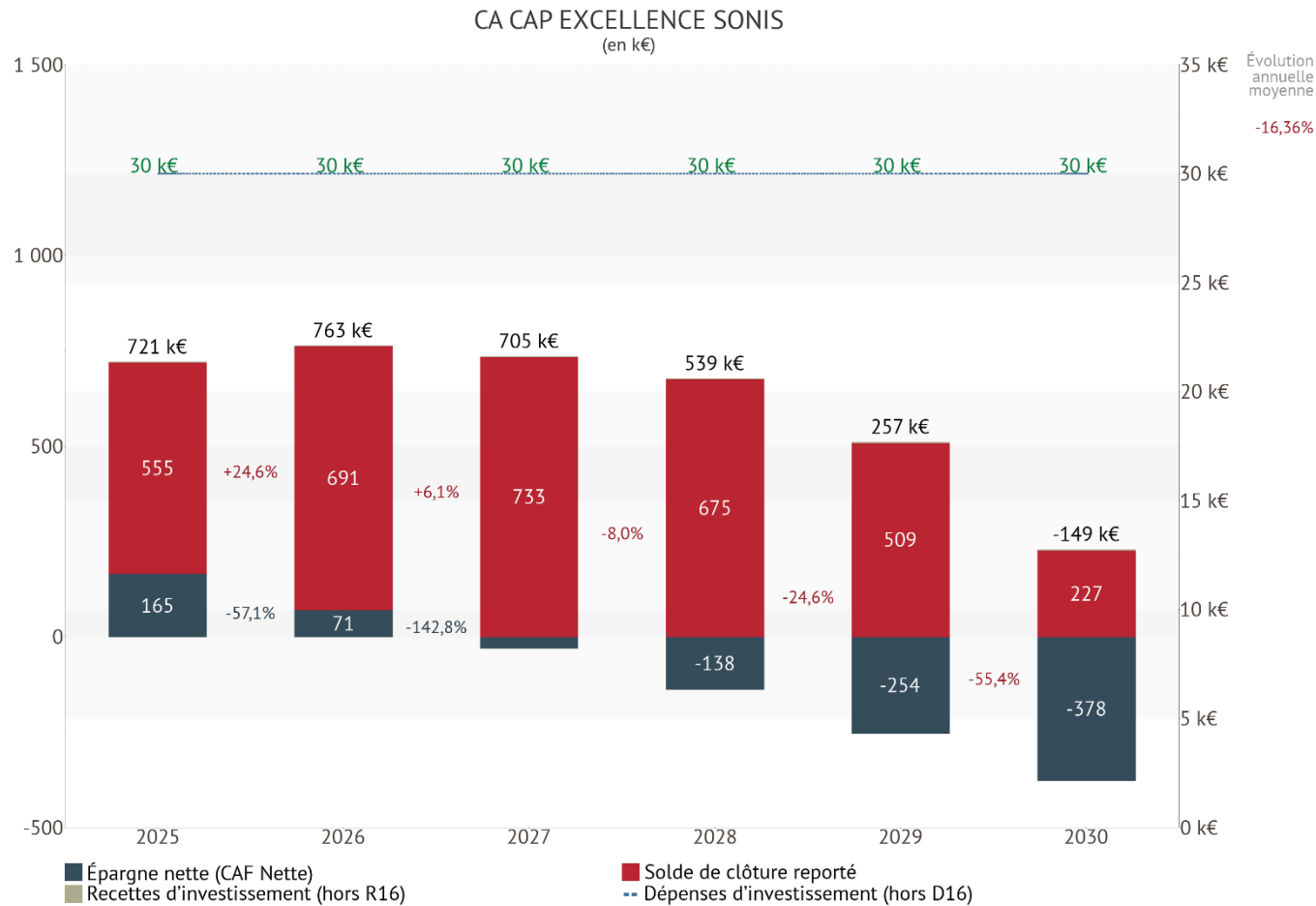
Côté recettes, une stabilité globale est retenue avec uniquement un effet d'inflation minimum avec :

- **+1 % par an** pour les produits des services
- **+1 % par an** pour la participation du budget principal

**L'effet de ciseaux est très marqué.**

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Investissement et mode de financement – BA Sonis



#### Perte de l'équilibre en fin de période :

Le volume des investissements est retenu à une valeur stable de **30 K€ par an**.

Le budget reste équilibré et finance ses investissements par son excédent jusqu'en 2028.

La progression de l'effet ciseaux entraîne une baisse rapide de l'épargne qui passe en négatif dès 2027.

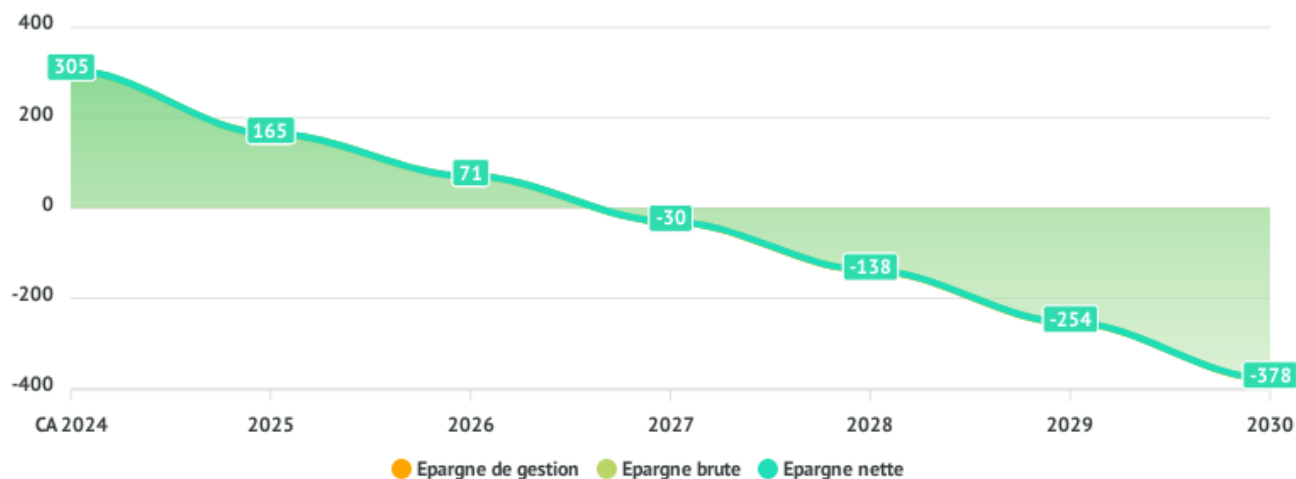
À partir de 2030 les excédants ne permettent plus de compenser la perte d'autofinancement et l'équilibre ne tient plus.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Soldes d'épargne – BA Sonis

#### — Soldes d'épargne en k€

	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	%/an
Epargne de gestion	304	164	70	-31	-139	-254	-378	0%
Epargne brute	305	165	71	-30	-138	-254	-378	0%
Epargne nette	305	165	71	-30	-138	-254	-378	0%



#### Efforts de gestion :

La difficulté de cette hypothèse réside dans le fort effet de ciseaux.

Le niveau de l'épargne brute se dégrade très rapidement et passe en négatif dès 2027.

Cette situation ne peut pas être maintenue dans ce sens, une action doit avoir lieu sur le fonctionnement pour assurer son équilibre.

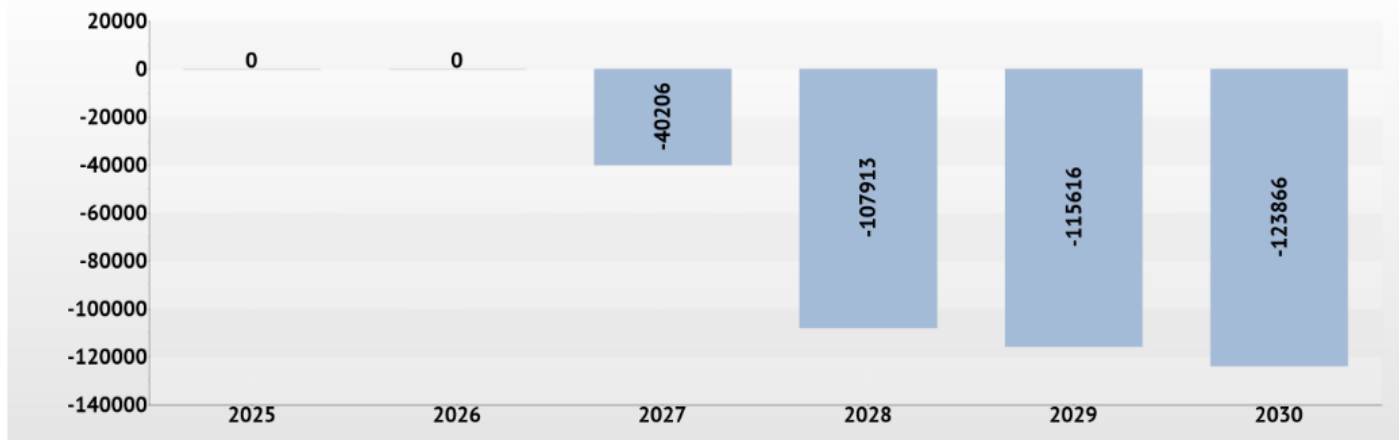
Cette action peut prendre la forme d'une hausse de la participation du budget principal sur le BA Sonis ou encore d'un effort d'économies réalisé sur la progression des dépenses retenue.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 – 2030

### Soldes d'épargne – BA Sonis

Le graphique ci-dessous illustre le volume d'économies et/ou d'optimisation nécessaire pour atteindre le niveau d'épargne brute défini.

#### Economies de gestion / Optimisation des ressources



Attention, les valeurs ci-dessous représentent l'économie et/ou l'optimisation fiscale à réaliser par section et par chapitre. Les valeurs ne sont pas cumulatives.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	GLOBAL
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	0 %	0 %	1,35 %	3,46 %	3,54 %	3,62 %	
Charges à caractère général (D011)	0 %	0 %	4,14 %	10,3 %	10,21 %	10,13 %	
Dépenses de personnel (D012)	0 %	0 %	2,03 %	5,29 %	5,5 %	5,72 %	
dont rémunération principale (641.11)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
dont non titulaire (6413)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
Atténuation produits (D014)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
Autres charges courantes (D65)	0 %	0 %	134,74 %	361,64 %	387,45 %	415,1 %	
Contingent & Participation (D655)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
Subventions (D657)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
<b>RECETTES DE GESTION</b>	0 %	0 %	1,36 %	3,62 %	3,84 %	4,08 %	
Produit des services (R70)	0 %	0 %	49,35 %	131,15 %	139,12 %	147,57 %	
Impôts et taxes (R73)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
Dotations et participations (R74)	0 %	0 %	1,41 %	3,76 %	3,98 %	4,23 %	
Autres produits (R75)	0 %	0 %	166,11 %	445,85 %	477,67 %	511,76 %	

#### Efforts de gestion :

L'objectif est de stabiliser le fonctionnement et donc le niveau de l'épargne.

Il est possible de choisir le repère suivant : obtenir un **taux d'autofinancement net de 33 %**.

Le BA Sonis ne portant pas le poids du remboursement d'un emprunt la valeur de l'épargne brute est égale à celle de l'épargne nette (ou autofinancement net).

Pour obtenir une épargne à la valeur plancher de 10 K€ chaque année, les économies de gestion à réaliser seraient de l'ordre de **40 K€** en 2027 puis **10 K à 12 K€** les années suivantes.

Il est aussi possible d'envisager un partage de cet effort entre économies de gestion et hausse de la participation du budget principal.

**In fine la prévision de création d'un établissement Public Culturel rend difficile la prospective sur ce budget annexe, fort dépendant actuellement de la participation du budget principal.**



# 05

Présentation générale  
du budget 2025

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2024

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES PREVISIONNELS FINANCIERS – BUDGET PRINCIPAL SECTION FONCTIONNEMENT

	BP 2025
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	- €
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	100 000,00 €
73 Impôts et taxes	53 950 000,00 €
74 Dotations et participations	15 600 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00 €
76 Produits financiers	- €
77 Produits spécifiques	- €
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €
042 Opérations ordre transfert entre sections	- €
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>
011 Charges à caractère général	10 100 450,44 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 850 000,00 €
014 Attenuation de produits	35 300 000,00 €
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	8 857 811,00 €
66 Charges financières	1 641 738,56 €
67 Charges spécifiques	
023 Virement à la section d'investissement	
68 Dotations aux provisions	- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2024

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES PREVISIONNELS FINANCIERS – BUDGET PRINCIPAL SECTION INVESTISSEMENT

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	800 000,00 €
13 Subventions d'investissement	4 506 224,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	12 993 776,00 €
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
45 Opérations sous mandat	600 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
D001 Résultat d'investissement	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement AP/CP	12 100 000,00 €
<i>chapitre 20 - AP/CP</i>	
<i>chapitre 21 - AP/CP</i>	
<i>chapitre 23 - AP/CP</i>	
13 Subventions d'investissement versées	- €
16 Remboursement d'emprunt	2 634 453,74 €
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subventions d'équipements versées	3 890 646,26 €
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
26 Participation et créances rattachées à des participations	
27 Autres immobilisations financières	674 900,00 €
45 Opérations sous mandat	600 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2024

**VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES PREVISIONNELS FINANCIERS – BUDGET ENVIRONNEMENT  
SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>29 000 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	
73 Impôts et taxes	29 000 000,00 €
74 Dotations et participations	
75 Autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	
77 Produits spécifiques	
042 Opérations ordre transfert entre sections	
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>29 000 000,00 €</b>
011 Charges à caractère général	15 000 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	3 600 000,00 €
014 Atténuation de produits	
023 Virement à la section d'investissement	
65 Autres charges de gestion courante	10 200 000,00 €
66 Charges financières	
67 Charges spécifiques	- €
68 Dotations aux provisions	
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2024

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES PREVISIONNELS FINANCIERS – BUDGET ENVIRONNEMENT SECTION INVESTISSEMENT

<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>3 124 137,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	
13 Subventions d'investissement	2 924 137,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
021 Virement de la section de fonctionnement	
23 Immobilisations en cours	
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>3 124 137,00 €</b>
D001 Résultat d'investissement	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement AP / CP	3 124 137,00 €
<i>chapitre 20 - AP/CP</i>	
<i>chapitre 21 - AP/CP</i>	
<i>chapitre 23 - AP/CP</i>	
13 Subventions d'investissement versées	
16 Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
041 Opérations patrimoniales	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2024

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES PREVISIONNELS FINANCIERS – BUDGET SONIS SECTION FONCTIONNEMENT

<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	50 000,00 €
73 Impôts et taxes	
74 Dotations et participations	2 700 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	
77 Produits spécifiques	
042 Opérations ordre transfert entre sections	
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	
011 Charges à caractère général	902 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	1 798 000,00 €
014 Attenuation de produits	
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00 €
66 Charges financières	
67 Charges spécifiques	
68 Dotations aux provisions	
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2024

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES PREVISIONNELS FINANCIERS – BUDGET SONIS SECTION INVESTISSEMENT

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	
13 Subventions d'investissement versées	
16 Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	30 000,00 €
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
041 Opérations patrimoniales	



# 06

## État de la dette du budget 2025

## ÉLÉMENTS RELATIFS À LA DETTE

### Contexte

#### Encours de dette estimé fin 2024 :

- Le montant de l'encours de dette estimé fin 2024 relatif au budget principal est de **39.620.151,41 €**.
- Ce montant intègre le montant global des dettes à transférer au SMGEAG à compter du 01/09/2021 pour un montant déterminé de **18.015.354,00 €**.
- Une distorsion des états de la dette du comptable et de l'ordonnateur persiste en raison du non-transfert comptable de la dette liée à l'eau et l'assainissement.
- La communauté d'agglomération et le SMGEAG s'accordent sur les modalités de transfert de la dette permettant la signature d'une convention d'ici 2025.
- Le suivi comptable de la dette de CAP EXCELLENCE s'effectue via l'outil « finance active » pour le traitement des données fiabilisées sur la dette.

## ÉLÉMENTS RELATIFS À LA DETTE

### *Synthèse de la dette au 31/01/2024 (source finances active)*

#### Synthèse de votre dette au 31/12/2025 (horst transfert et écart avec compte de gestion)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
54 584 763 €	2,92 %	15 ans et 6 mois	8 ans et 1 mois	26

Ce montant intègre le montant des dettes à transférées au SMGEAG à compter du 01/09/2021 pour un montant global de 18.015.354,00 €. Cette dette n'a pas encore été transférée et figure toujours dans le compte de gestion du comptable public.

#### Dettes par type de risques

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	20 866 583.47 €	38,23 %	2,47 %
Variable	10 179 491.00 €	18,65 %	3,51 %
Livret A	23 538 688.35 €	43,12 %	3,06 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>54 584 762.82 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,92 %</b>

## ÉLÉMENTS RELATIFS À LA DETTE

*Synthèse de la dette au 31/01/2024 (source finances active)*

## Dette par prêteurs

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 974 045.06 €	49,42 %	
CAISSE D'EPARGNE	10 179 491.00 €	18,65 %	8 500 000.00 €
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	9 431 226.76 €	17,28 %	
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	8 000 000.00 €	14,66 %	6 700 000,00 €
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>54 584 762.82 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>15 200 000.00 €</b>

## ÉLÉMENTS RELATIFS À LA DETTE

*Profil d'extinction de la dette (budget principal)*

Profil d'extinction de la dette au 24/02/2025						
	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	39 813 141,21 €	1 728 378,39 €		1 094 863,71 €	2 823 242,10 €	54 584 762,82 €
2026	54 584 762,82 €	8 904 237,21 €	0,00 €	1 551 105,89 €	10 455 343,10 €	45 680 525,61 €
2027	45 680 525,61 €	2 821 981,22 €	0,00 €	1 188 787,46 €	4 010 768,68 €	42 858 544,39 €
2028	42 858 544,39 €	2 833 996,77 €	0,00 €	1 129 922,69 €	3 963 919,46 €	40 024 547,62 €
2029	40 024 547,62 €	2 846 452,78 €	0,00 €	1 084 924,06 €	3 931 376,84 €	37 178 094,84 €
2030	37 178 094,84 €	2 859 366,30 €	0,00 €	1 032 227,29 €	3 891 593,59 €	34 318 728,54 €
2031	34 318 728,54 €	2 872 755,62 €	0,00 €	971 162,91 €	3 843 918,53 €	31 445 972,92 €
2032	31 445 972,92 €	2 886 639,35 €	0,00 €	908 570,90 €	3 795 210,25 €	28 559 333,57 €
2033	28 559 333,57 €	2 901 037,13 €	0,00 €	839 026,83 €	3 740 063,96 €	25 658 296,44 €
2034	25 658 296,44 €	2 915 969,25 €	0,00 €	764 100,86 €	3 680 070,11 €	22 742 327,19 €
2035	22 742 327,19 €	2 931 456,71 €	0,00 €	687 505,18 €	3 618 961,89 €	19 810 870,48 €
2036	19 810 870,48 €	2 947 521,62 €	0,00 €	605 923,77 €	3 553 445,39 €	16 863 348,86 €
2037	16 863 348,86 €	2 964 186,88 €	0,00 €	521 983,02 €	3 486 169,90 €	13 899 161,98 €
2038	13 899 161,98 €	2 981 475,58 €	0,00 €	436 271,34 €	3 417 746,92 €	10 917 686,40 €
2039	10 917 686,40 €	2 061 060,29 €	0,00 €	350 867,65 €	2 411 927,94 €	8 856 626,11 €
2040	8 856 626,11 €	1 544 805,74 €	0,00 €	287 679,04 €	1 832 484,78 €	7 311 820,37 €
2041	7 311 820,37 €	1 503 680,74 €	0,00 €	233 518,82 €	1 737 199,56 €	5 808 139,63 €
2042	5 808 139,63 €	1 100 815,12 €	0,00 €	181 568,01 €	1 282 383,13 €	4 707 324,51 €
2043	4 707 324,51 €	1 102 293,19 €	0,00 €	145 945,66 €	1 248 238,85 €	3 605 031,32 €
2044	3 605 031,32 €	659 357,40 €	0,00 €	113 952,75 €	773 310,15 €	2 945 673,92 €
2045	2 945 673,92 €	660 897,50 €	0,00 €	91 324,52 €	752 222,02 €	2 284 776,42 €
2046	2 284 776,42 €	604 453,77 €	0,00 €	68 337,28 €	672 791,05 €	1 680 322,65 €
2047	1 680 322,65 €	488 722,65 €	0,00 €	49 007,89 €	537 730,54 €	1 191 600,00 €
2048	1 191 600,00 €	148 950,00 €	0,00 €	36 939,60 €	185 889,60 €	1 042 650,00 €
2049	1 042 650,00 €	148 950,00 €	0,00 €	32 322,15 €	181 272,15 €	893 700,00 €
2050	893 700,00 €	148 950,00 €	0,00 €	27 704,70 €	176 654,70 €	744 750,00 €
2051	744 750,00 €	148 950,00 €	0,00 €	23 087,25 €	172 037,25 €	595 800,00 €
2052	595 800,00 €	148 950,00 €	0,00 €	18 469,80 €	167 419,80 €	446 850,00 €
2053	446 850,00 €	148 950,00 €	0,00 €	13 852,35 €	162 802,35 €	297 900,00 €
2054	297 900,00 €	148 950,00 €	0,00 €	9 234,90 €	158 184,90 €	148 950,00 €
2055	148 950,00 €	148 950,00 €	0,00 €	4 617,45 €	153 567,45 €	0,00 €
		<b>56 313 141,21 €</b>				



# 07

## Grandes orientations du Plan Pluriannuel d'Investissement

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Présentation des projets d'investissement*

#### A/ BATIR UN MODELE ECONOMIQUE VIABLE

1. Agropark Caraïbes Excellence
2. Aménagement d'un pôle santé à Perrin et Grand Camp
3. Mise en place du Programme Jarry 2030
4. Requalification de la ZAE de Beausoleil
5. Requalification de la rue Lamartine de Pointe-à-Pitre
6. Reprise des VRD de la ZAE de Bergevin (1 et 2)

#### B/ ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE LA SOCIETE

1. Réhabilitation du Centre culturel de Sonis
2. Valorisation de la friche BAOBAB centre ville Abymes
3. Aménagement du parc paysager de Petit-Pérou
4. Centre des Arts et de la culture
5. Ex-cinéma Renaissance
6. Aménagement d'un espace Intergénérationnel à Fonds Richer
7. Améliorer la qualité et la diversité de l'habitat sur le territoire communautaire
8. Equipement de la Maison des Projets RUCAP
9. Étude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP)

#### C/ FAIRE FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

1. Modernisation de la déchetterie de Petit-Pérou
2. Construction de la déchetterie de Trioncelle
3. Plan Climat Air Energie
4. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
5. Schéma de Cohérence Territoriale

#### D/ AMENAGER RAISONNABLEMENT NOTRE TERRITOIRE

1. Zone d'aménagement concertée nouveau Quartier de Perrin
2. Aménagement Vieux Bourg (RUCAP)
3. Aménagement Grand-Camp (RUCAP)
4. Aménagement Chanzy (RUCAP)
5. Aménagement du quartier de l'Hôtel de Ville (RUCAP)
6. Aménagement Fonds Richer

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Présentation des projets d'investissement*

#### **E/ AMELIORER L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

- 1. Nouveau Pôle Technique au Raizet**
- 2. Aménagement de l'espace CAP Entreprendre Rue Becquerel**
- 3. Valorisation de l'immeuble IEDOM**
- 4. Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne**
- 5. Étude Renouvellement et revitalisation des territoires ORT**

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

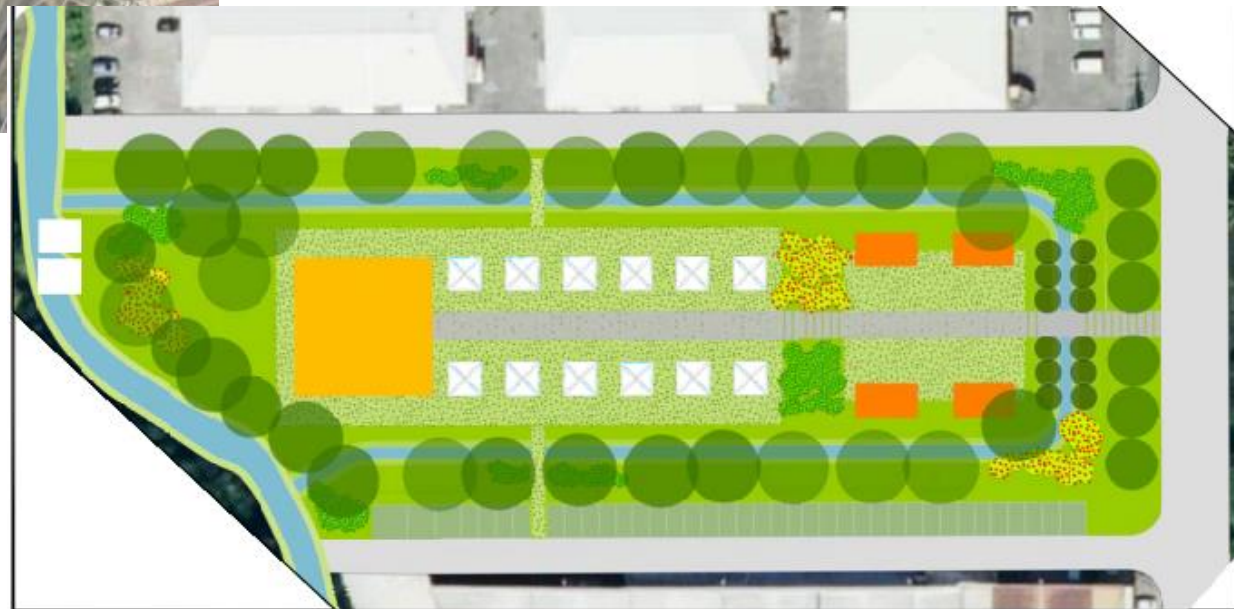
### *Présentation des projets d'investissement*

#### Quelques illustrations des chantiers en cours

## AUX ABYMES



Aménagement d'un parc paysager à Petit-Pérou :  
un îlot de fraîcheur au cœur de la zone  
d'activités



## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Présentation des projets d'investissement*

#### Quelques illustrations des chantiers en cours

## AUX ABYMES

Agropark Caraïbes Excellence : un pôle innovant au service de l'agro-transformation



Première tranche en cours, réception prévue en 2025



## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Présentation des projets d'investissement*

#### Quelques illustrations des chantiers en cours

## A BAIE-MAHAULT

Travaux en cours, ouverture prévue en septembre 2025



CAP Entreprendre : l'incubateur d'ambitions au cœur de Jarry



## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Présentation des projets d'investissement*

#### Quelques illustrations des chantiers en cours

## A BAIE-MAHAULT

Trioncelle : une nouvelle déchèterie pour optimiser la gestion des déchets



Avancement à plus de 65 % : fin des travaux prévue pour le premier semestre 2025



## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Présentation des projets d'investissement*

#### Quelques illustrations des chantiers en cours

## A POINTE-A-PITRE

La Renaissance II: un monument historique prêt à retrouver son éclat



Reconstruction de la façade en cours : livraison prévue au second semestre 2025



## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

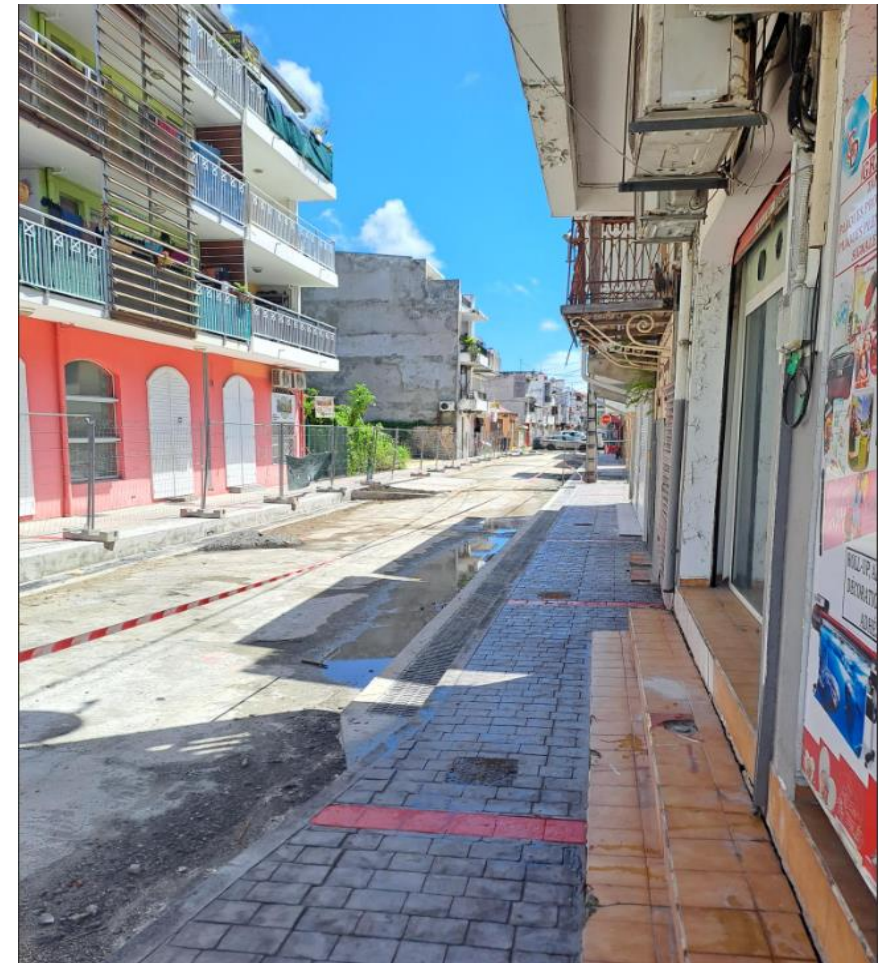
### *Présentation des projets d'investissement*

#### Quelques illustrations des chantiers en cours

## A POINTE-A-PITRE

Requalification de la ZAE Rue Lamartine : un nouveau souffle pour le centre-ville de Pointe-à-Pitre

Premier tronçon livré au 1er trimestre 2025



## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

*Présentation des projets d'investissement*

OPERATIONS		AP OUVERTE	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes attendues				
N°	Libellé					Subventions Obtenues Versées (1)	Subventions obtenues en attente de versement (2)	subventions à confirmer (3)	Total des subventions (1 + 2 + 3)	taux de subvention
<b>A/ BATIR UN MODELE ECONOMIQUE VIABLE</b>										
AP 2023 D 17	AGROPARK (Pépinière + VRD)	26 367 776,0	6 000 000 €	2 000 000 €	12 010 807 €	1 312 801,92	2 778 338,08	9 000 000,00	13 091 140,0	50%
AP 2023 D 18	CAP ENTREPRENDRE	630 200,0	430 200 €	181 971 €			300 000,00		300 000,0	48%
AP 2023 D 24	REQUALIFICATION Dugazon et Extension Dugazon	7 952 132,0	210 000 €	- €	- €	318 254,99	131 745,01	0,00	450 000,0	6%
AP 2023 D 25	REQUALIFICATION Baie-Mahault (Beausoleil)	3 983 000,0	50 000 €	1 378 000 €	2 526 259 €					
AP 2023 D 23	REQUALIFICATION Baie-Mahault (La Jaille)	3 922 000,0	50 000 €	1 865 000 €	1 968 854 €					
AP 2023 D 22	REQUALIFICATION PAP	3 500 000,00 €	360 750 €	462 500 €	1 709 309 €	736 000,00	736 000,00	0,00	1 472 000,00 €	42%
AP 2023 D 01	MISE EN PLACE DE LA VIDEO PROTECTION DANS LA ZAE DE JARRY	1 965 455,8	- €	40 000 €	1 925 456 €				0,0	
<b>B/ ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE LA SOCIETE</b>										
AP 2023 D 09	OTI MUSEE LHERMINIER	1 418 000,0	30 000 €	1 100 000 €	282 784 €			500 350,00	500 350,0	35%
AP 2023 D 30	CENTRE DES ARTS	17 800 000,0	2 000 000 €	7 180 000 €	100 468 €		1 226 643,00	11 013 357,00	12 240 000,0	69%
AP 2023 D 28	RECONSTRUCTION FAÇADE RENAISSANCE	2 732 969,0	400 000 €	2 239 643 €	- €	447 238,00	546 628,00	0,00	993 866,0	36%
AP 2023 D 43	EXTENSION DE LA BASE DE CANOE KAYAK	763 000,0	50 000 €	369 000 €	312 658 €			500 000,00	500 000,0	66%
AP-2023-D-47	Maison du projet RUCAP	842 556,9	40 000,00 €	20 000 €	745 755 €					
AP 2023 D 58	Étude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP)	108 500,0	0,00 €	108 500 €						
	Requalification du Centre culturel de Sonis	3 150 000,0	200 000 €	400 000 €	2 550 000 €		450 000,00		450 000,0	14%
AP 2023 D 03	BAOBAB : DÉCONSTRUCTION / DEMOLITION	450 000,0	50 000 €	394 480 €			320 000,00		320 000,0	71%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

## Présentation des projets d'investissement

OPERATIONS		AP OUVERTE	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes attendues				
N°	Libellé					Subventions Obtenues Versées (1)	Subventions obtenues en attente de versement (2)	subventions à confirmer (3)	Total des subventions (1 + 2 + 3)	taux de subvention
<b>C/ FAIRE FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX</b>										
AP 2023 D 10	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	6 100 000,0	7 000 €	40 000 €	6 011 662 €					
AP 2023 D 16	Gemapi	6 029 705,0	120 774 €	100 000 €	5 715 561 €					
AP-13	Schéma de Cohérence Territoriale et plan paysage (SCOT)	410 000,0	46 327 €	60 000 €	167 580 €					
AP à actualiser	DECHETERIE DE TRIONCELLE	2 782 959,0	300 000 €	1 208 961 €			2 782 959,00		2 782 959,0	100%
AP à actualiser	DECHETERIE DE PETIT-PEROU	1 069 603,0	427 841 €	400 000 €	171 378 €		282 359,00	787 244,00	1 069 603,0	100%
AP-2023 D 11	Transport en Commun en Site Propre (TCSP)	5 000 000,0	- €	40 000 €	4 960 000 €					
AP- 2023 D 12	Promenade Verte et Bleue	5 700 000,0	- €	40 000 €	5 659 902 €					
AP-36	Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)	2 768 850,0	- €	8 000 €	2 760 850 €					
AP-37	Mobilité Durable	500 000,0	- €	8 000 €	492 000 €					
<b>D / A MENAGER LAISON NATIONALE MENTRE TERRITOIRES</b>										
AP-34	Aménagement Quartier de Perrin	2 500 000,0	200 098 €	200 000 €	1 915 121 €					
AP 2023 D 52	Aménagement du cœur d'agglo	3 501 966,0	15 000 €	200 000 €	3 266 405 €					
AP-2023-D-5		0,00	4 262 021,0	50 000,00 €	80 000 €	4 132 021 €				
AP 2023 D 45	Intervention sur le parc bâti	6 527 379,0	0,00 €	200 000 €	6 327 379 €					
AP-2023-D-3	Etude renouvellement	2 726 450,9	287 927,93 €	200 000 €	1 917 105 €					
AP-2023-D-5	Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbaine (OPCU)	976 500,0	90 000,00 €	- €						
AP 2023 D 02	FONDS RICHER	3 520 000,0	- €	1 200 000 €	2 320 000 €					
AP-15	Stratégie foncière et Immobilière	643 724,0	159 892 €	120 000 €	279 229 €	32 296,27	77 135,08		109 431,4	17%
AP 2023 D 04	ESPACE PAYSAGER PETIT-PEROU	952 470,0	7 000 €	400 000 €	86 195 €		632 470,00	320 000,00	952 470,0	100%
<b>E/AMELIORER L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>										
AP 2023 D 60	NOUVEAU PÔLE TECHNIQUE	320 000,0	30 000 €	190 000 €	100 000 €					
AP 2023 D 14	Système d'information Géographique (SIG)	6 347,0	- €	3 174 €	- €	89 542,88	78 392,19		167 935,1	
AP 2023 D 29	Aménagement du pôle technique R+3	300 025,0	206 000 €	- €	- €					
AP 2023 D 27	Parking pôle technique	300 000,0	150 000 €	141 014 €	- €					
AP-2023-D-5	Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)	300 000,0	123 688 €	- €						
AP à créer	Concession de Grand Camp		- €	- €						
<b>TOTAL</b>		<b>132 783 590 €</b>	<b>12 092 497 €</b>	<b>22 578 242 €</b>	<b>70 414 738 €</b>	<b>2 936 134 €</b>	<b>10 342 669 €</b>	<b>22 120 951 €</b>	<b>35 399 754 €</b>	<b>27%</b>

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

Le programme d'investissements repose sur plusieurs projets bénéficiant d'autorisations de programme.

Leur mise en œuvre se fait en tenant compte de la maturité des opérations et en priorisant celles pour lesquelles nous pouvons mobiliser des financements extérieurs.

Ainsi, la programmation actuelle intègre ces projets stratégiques et se structure autour d'opérations arrivées à un stade de maturité avancé, représentant un volume d'investissement de **70 775 430 €**.

Cette approche garantit une gestion rigoureuse des ressources et une optimisation des subventions disponibles, tout en assurant la concrétisation des actions les plus structurantes pour notre territoire.

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
Agropark	26 367 776	6 000 000	2 000 000	12 010 807	1 312 802	2 778 338	9 000 000	13 091 140	49%
Cap Entreprendre	630 000	430 200	181 971	0		300 000		300 000	48%
Requalification ZAE PàP	3 500 000	360 750	462 500	1 709 309	736 000	736 000		1 472 000	42%
Centre des Arts et de la culture	17 800 000	2 000 000	7 180 000	8 620 000		1 226 643	11 013 357	12 240 000	68%
Renaissance	2 732 969	400 000	2 239 643	8 620 000	447 238,00	546 628,00	0,00	993 866	36%
Réhabilitation Sonis	3 150 000	200 000	400 000	2 250 000		450 000		450 000	14%
GEMAPI	6 029 705	120 774	100 000	5 715 561					
Déchetterie Trioncelle	2 782 959	300 000	1 208 961			2 782 959		2 782 959	100%
Aménagement Fonds Richer	3 520 000		1 200 000	2 320 000€					
Aménagement les lauriers	4 262 021	50 000	80 000	4 132 021					
<b>TOTAL</b>	<b>70 775 430</b>	<b>9 861 724</b>	<b>15 053 075</b>	<b>38 925 677</b>	<b>2 496 040</b>	<b>8 820 568</b>	<b>20 013 357</b>	<b>31 329 965</b>	<b>44%</b>

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Synthèse sur un panel d'opérations prioritaires*

Sur un panel d'opérations jugées prioritaires le bilan est le suivant :

- Un montant d'investissement total envisagé 2025-2027 de 70,7M€ pour une moyenne annuelle de 23 Millions. Des subventions envisagées à hauteur de 31M€ représentant un taux de subventionnement de 44%. Ce taux est de 16% uniquement pour les recettes certaines.
- Ce constat fait apparaître un besoin de trésorerie supplémentaire répartis sur des contrats d'emprunt mais aussi de lignes de trésorerie permettant la mise en œuvre du programme d'investissement dans l'attente du reversement des recettes attendues (FCTVA et subventions)
- La programmation d'investissements prévoit entre 2025 et 2026 la finalisation de certains projets prioritaires, ou du moins d'une première tranche de travaux. Il conviendra :
  - de prioriser les projets bénéficiant de subventions
  - de poursuivre la recherche active de financements hors emprunts afin de maintenir un niveau d'endettement raisonnable pour la communauté d'agglomération
  - d'assurer la soutenabilité financière de ces projets sur l'application du principe de la pluri annualité en déterminant lorsque cela est possible des tranches prioritaires.

## LES SUBVENTIONS 2025

### *Quelles sont les perspectives ?*

CAP Excellence poursuit ses objectifs en termes d'obtention de subventions pour financer ses projets structurants. Les perspectives pour l'année 2025 sont nombreuses :

#### **FEDER-FSE+ :**

- Construction d'une déchetterie à Trioncelle (2 032 958 €) ;
- Rénovation de la déchetterie de Petit-Pérou (787 244 €) ;
- La pépinière innovante d'entreprises en agro-transformation de l'Agropark Caraïbes Excellence (9M€)
- Le centre des arts et de la culture (phase A) : 8 513 357 €
- Candidature à l'AMI sur l'OP5 doté de 18M€ sur la stratégie territoriale intégrée des EPCI
- Début d'exécution des opérations d'aménagement du Parc Paysager de Petit-Pérou (DSIL 632 470 €) et perspective d'une rallonge du fonds vert de 320 000 €.

#### **Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027 :**

- Agropark Caraïbes Excellence (+1M€)
- Le Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) (+1.7M€)
- Le NPNRU (+5.4M€).
- FEI 2025 : 4M€ sollicités pour l'aménagement du pôle commercial de valorisation des produits locaux de l'Agropark Caraïbes Excellence
- + 500 350 € de la DAC pour l'aménagement du pavillon l'Herminier
- + 500 000 € de l'ANS pour les travaux de la base de Kayak Yves Dolmare

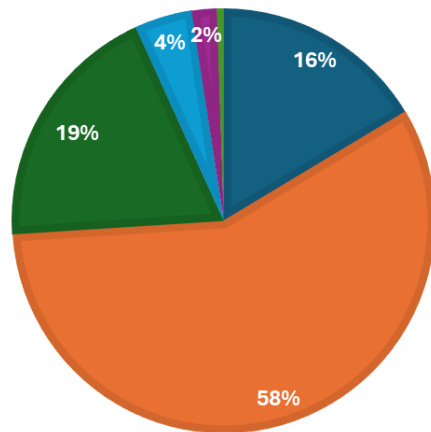
Un appel à projets DSIL DETR 2025 doté de **7 650 725 €** + 10% pour les projets inscrits au CRTE

### *CAP Excellence s'appuie sur une stratégie basée sur :*

- Un guichet unique pour les demandes et le suivi des subventions ;
- Une sécurisation des process internes qui va du montage du dossier à la signature des conventions en passant par l'établissement des rapports d'exécution ;
- Des projets qui s'appuient sur des documents socles et stratégies (Projet de Territoire, CRTE etc.) et veille au développement équilibré du territoire ;

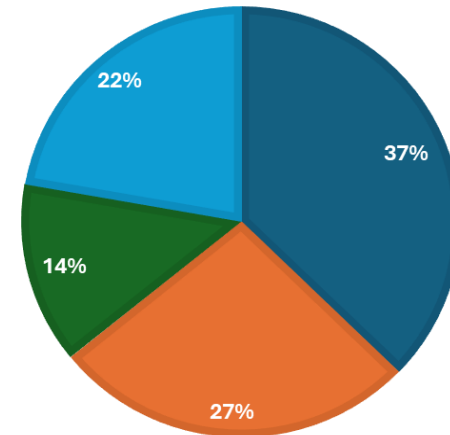
#### CONSTRUCTION D'UNE PÉPINIÈRE EN AGROTRANSFORMATION - AGROPARK CARAÏBES EXCELLENCE

■ CAPEX ■ FEDER ■ ETAT ■ CR ■ CD ■ CDC

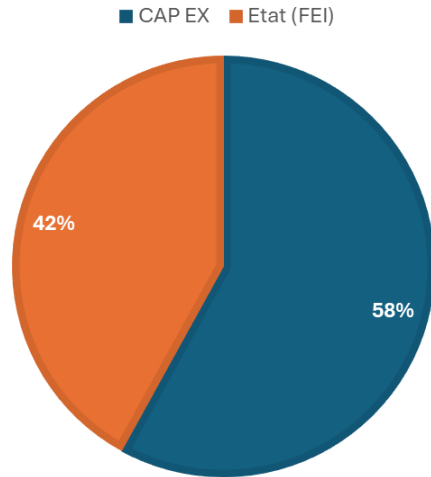


#### AMÉNAGEMENT DU PARC PAYSAGER DE PETIT-PÉROU

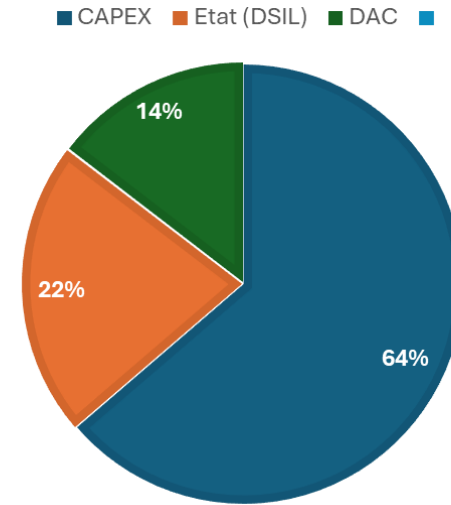
■ CAPEX ■ Etat (DSIL) ■ Etat (Fonds vert) ■ FEDER



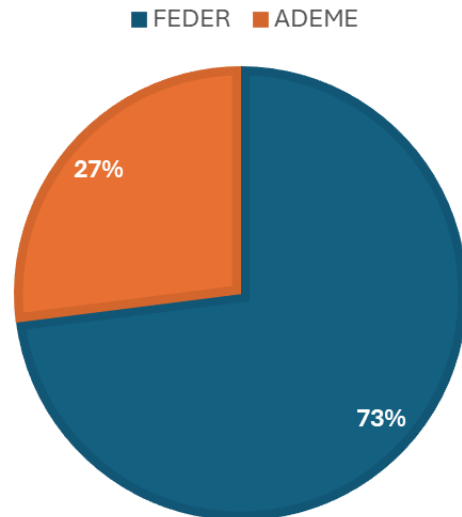
### RÉHABILITATION DE LA ZAE DE PAP



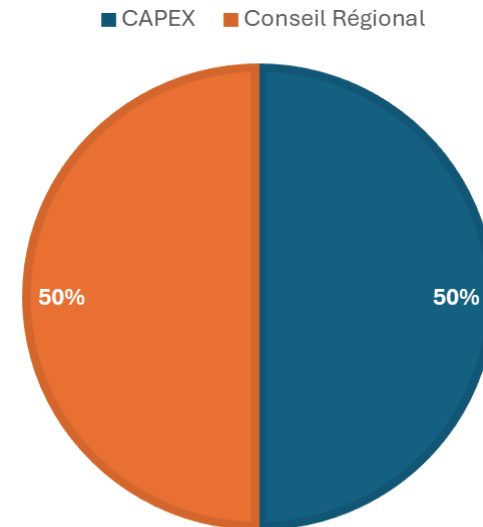
### RÉNOVATION DE L'EX-CINÉMA RENAISSANCE



### CONSTRUCTION DE LA DÉCHETTERIE DE TRIONCELLE



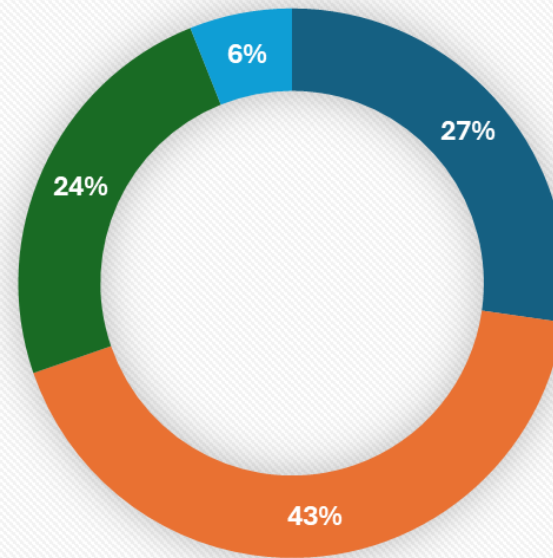
### CAP'ENTREPRENDRE



Total des six opérations : 27 664 748 €

FEDER 11 556 488 € Etat et opérateurs 6 848 336 € CAPEX 7 518 783 € Autres financeurs 1 741 141 €

### Répartition des financeurs pour les six opérations



■ CAPEX ■ FEDER ■ ETAT ■ Autres financeurs

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

### Agropark Caraïbes Excellence

« L'Agropark Caraïbes Excellence » a pour ambition de fédérer des structures économiques des filières agricoles et d'agro-transformation. Cet équipement, abritera près de 40 entreprises spécialisées avec une prévision de création de 300 emplois. Il se définit comme un centre innovant de production et de distribution du savoir-faire local en matière d'agro-transformation.

La délibération du 15 avril 2019 fait état d'un plan de financement prévisionnel pour le programme global de « L'Agropark Caraïbes Excellence » d'un montant de 17.482.522€ avec une participation publique des collectivités majeures de la Région, du Département, de l'État et de l'Europe ainsi qu'une participation des fonds privés.

- **Etat d'avancement :** Les travaux portant sur la première tranche de ce projet et consistant en la réalisation de la pépinière a débuté en 2024. La réception des travaux est prévue en 2025.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D17	26 367 776€	6 000 000	2 000 000€	12 010 807€	1 312 801,92	2 778 338,08	9 000 000	13 091 140	49%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

## Aménagement d'un pôle santé à Grand Camp

### Contenu:

La Communauté d'agglomération Cap Excellence, est lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif au plan de transformation des zones commerciales pour le projet d'aménagement de la ZAE Est de Grand Camp. La ZAE Est de Grand Camp, d'une superficie globale de 41 940 m<sup>2</sup> a été construite dans les années 1970s. Aujourd'hui, elle compte environ une centaine d'activités, représentant 150 emploi.

Les études de **diagnostic économique de la ZA EST** répondent à stratégie opérationnelle de revitalisation économique à l'échelle du quartier. En effet, il s'agit ici en parallèle des actions d'aménagement de l'espace public d'insuffler une dynamique de restructuration de la zone d'activité, vers une mutation de la vocation de la ZA et de **créer une identité marquée de la zone autour la thématique santé, bien-être.**

Cap excellence, souhaite accompagner la mise en oeuvre de cette opération, et construire la mutation, la reconstruction et la requalification des bâtiments . Il s'agit dans un premier temps de mener les études qui donneront **une lisibilité de la situation patrimoniale des bâtiments et des locaux et permettront de préfigurer de l'opération qui doit conduire à l'adaptation et la restructuration des cellules commerciales vers la thématique cible « santé, bien-être » de la zone .** Cout estimatif de l'étude : 225K€ dont financement ANCT de 150K€.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025 (cf BS)	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	225 000€	150 000€	75 000€		150 000€			150 000€	67%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### Mise en place du Programme Jarry 2030

**Contenu:** Jarry est la ZAE la plus ancienne de la Guadeloupe, c'est aussi la plus importante de France et de Navarre.

Ella a une superficie de 325 ha dont près d'un tiers est classé en espaces naturels (125ha). On y trouve près de 26000 employés pour 3000 à 3500 Entreprises.

A la demande des acteurs économiques CAPEXCELLENCE a entrepris de remettre à niveau ce secteur phare de l'activité économique de la Guadeloupe;

Pour ce faire un mandat financier a été confié à la SEMAG pour l'entretien courant de Jarry , la SEMAG s' est vu également chargée d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la ZAE de JARRY.

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### Fiches Annexes

### Requalification de la ZAE de Beausoleil

La communauté d'agglomération Cap Excellence, a engagé des actions pour la requalification et la dynamisation de la Zones d'Activités Economique (ZAE) de Beausoleil, à Baie-Mahault.

Les travaux consisteront à régler la problématique d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ; traiter les espaces publics de manière qualitative en sécurisant les cheminement piétons et en structurant la voirie (création d'espaces verts, reprise de l'enrobé, création de stationnement, accès aux transports).

La signalétique de la ZAE sera renforcée pour améliorer l'identité de la zone.

Compte-tenu de la nature des travaux de requalification des voiries et des réseaux humides (eaux usées, eaux pluviales) susceptibles de porter atteinte à l'eau aux milieux aquatiques un dossier loi sur l'eau a été constitué ; l'autorisation a été accordée par l'Etat en décembre 2024.

- Etat d'avancement : Le marché de travaux lancé au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 a été déclaré sans suite. Un nouveau marché est en cours de lancement, avec un objectif de notification au 2<sup>e</sup> trimestre 2025.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D25	3 983 000€	50 000€	1 378 000€	2 526 259€					

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### Requalification de la rue Lamartine à Pointe-à-Pitre

La communauté d'agglomération Cap Excellence, a engagé des actions pour la requalification et la dynamisation de la Zones d'Activités Economique (ZAE) du centre-ville de Pointe-à-Pitre.

Après la réalisation du plateau surélevé, la phase suivante des travaux va permettre de requalifier les rues Lamartine et Quai Lefevbre.

Les travaux prévoient :

- Réfection de la chaussée ;
- Création d'une continuité du cheminement piéton ;
- Création des places réservées au PMR ;
- Uniformisation du revêtement des trottoirs, gestion des accès aux commerces ;
- Traitement qualitatif des intersections avec les rues transversales ;
- Amélioration de la gestion des eaux de ruissèlement de la chaussée ;
- **Etat d'avancement** : Les travaux du 1<sup>er</sup> tronçon sur la rue Lamartine ont débuté en juin 2024 et s'achèveront au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Compte-tenu de l'état des réseaux humides (eau potable et eau usée) et du plan d'action du SMGEAG des études de maitrise d'œuvre vont être lancées afin de déterminer les conditions de reprise des travaux suivants.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D 22	3 500 000€	360 750€	462 500€	1709309,34€	736 000€	736 000€		1 472 000€	42%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

### **Reprise des VRD de la ZAE de Bergevin (1 et 2)**

ZAE DE BERGEVIN ARTISANALE (1) TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES RUES DES COMMERCES (RUE DUCADOSSE ET RUE DES METIERS)

Le programme opérationnel comprend : La remise en état de la chaussée, des trottoirs, de la signalisation de police

Objectifs visés : Améliorer les conditions d'accès de la zone et Valoriser la zone d'activité

Etat d'avancement: Etat des lieux et estimatif des travaux Fait - Rédaction cahier des charges pour la mise en œuvre des travaux en cours

ZAE BERGEVIN INDUSTRIES (2) TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA CHAUSSEE DE LA RUE DU SENEGAL -

Le programme opérationnel après l'étude de faisabilité prévoit : le rehaussement de la chaussée d'environ 15 cm, la reprise des trottoirs / du parking et la mise en place de mobiliers urbain (borne anti-stationnement) .

Objectifs visés : Améliorer les conditions d'accès de la zone / Mettre en conformité les conditions d'accessibilité/ Valoriser la zone d'activité

Etat d'avancement : Notification du marché de MOE à INFRAPLUS le 08/08/2024 - Attente du renouvellement des réseaux humides (AEP, EU, EP) en gestion par le SMGEAG dans ce secteur qui portera sur 10 km en assainissement et 7 km pour l'eaux potable – Par la suite réajustement par le SMGEAG du réseau EP (mise à la côte)\_

Pour maintenir l'état de la chaussée, des travaux temporaires sont entrepris régulièrement par Cap Excellence: VRD et pompage hydraulique.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	227 321,66€								

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

### Réhabilitation du Centre culturel de Sonis

Depuis sa création au cœur de la ZAC de Boissard, le Centre culturel de Sonis a joué un rôle essentiel dans la revitalisation des quartiers environnants, attirant un large public et contribuant à dynamiser la vie culturelle locale. En accueillant des festivals emblématiques comme Ilojazz et Cap Excellence en Théâtre, ce site est devenu un lieu culturel de référence en Guadeloupe, attirant environ 35 000 visiteurs annuels.

Pour répondre aux besoins croissants et assurer un accueil de qualité, un projet de rénovation est prévu en deux phases

La première phase, qui débutera en 2025, concernera les travaux généraux prioritaires tels que la reprise du revêtement de sol de la salle de spectacle, du hall d'entrée et des espaces de circulation pour un montant de 1 430 221,70€

La deuxième phase, prévue en 2027, permettra de moderniser la salle de spectacle, de la billetterie, de l'accueil, de la cafétéria pour un coût estimé de 1 719 778,30€

- Etat d'avancement : le marché de maîtrise d'œuvre sera notifié au 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

#### Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	3 150 000€	200 000€	400 000€	2 250 000€		450 000€		450 000€	14%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires* **Valorisation de la friche BAOBAB centre-ville Abymes**

Situé, à la Rue Achille René-Boisneuf aux Abymes, l'axe principal qui traverse le Centre-Bourg des Abymes, le bâtiment BAOBAB occupe une emprise foncière stratégique, renforcée par sa proximité avec de nombreux services importants, essentiels, ainsi que des espaces et des ouvrages remarquables ; Le Palais de la Culture Félix PROTO, l'Hôtel de Ville, l'Eglise, le groupe scolaire, Le Morne de la Mémoire, l'Office du Tourisme, le stade René Serge NABAJOH...

L'immeuble BOABAB, est d'une superficie de 412m<sup>2</sup> divisée en différents volumes de hauteurs différentes de R+1 à RDC.3. Actuellement en parti à l'abandon, le bâti se dégrade. Le traitement de l'angle de la parcelle n'est pas construit et sans continuité. Les qualités architecturales, les faibles surfaces utiles comparés à la parcelle conduisent Cap Excellence à fortement s'orienter vers une démolition du bâtiment.

La parcelle viabilisée permettra à un opérateur de proposer un projet afin de valoriser l'entrée du bourg des Abymes dans le cadre d'un futur appel à projet.

- Etat d'avancement : Le permis de démolir a été accordé par la ville des abymes en décembre 2024, le marché travaux est en cours de publication, l'objectif de notification est fixé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D 22	17 800 000€	2 000 000€	7 180 000€	8 620 000€		1 226 643€	11 013 357€	12 240 000€	68%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### Focus sur des actions prioritaires

### Aménagement du parc paysager de Petit-Pérou

CAP Excellence a fait l'acquisition, par voie de rétrocession par l'Établissement Public Foncier Local, de la parcelle CV 225 située à Petit-Pérou – Elle envisage de valoriser cette dernière par la création d'un espace paysager

Cette zone industrielle et commerciale a précédemment fait l'objet de travaux de requalification, notamment sur le plan de la restructuration des espaces de circulation et de stationnement.

Dans le cadre de sa réhabilitation, CAP Excellence souhaite mettre à profit cet espace et ainsi créer un îlot de fraîcheur en proposant à la population un espace de vie végétalisé, scénarisé et équipé. La priorité du programme porte sur l'amélioration du cadre de vie des usagers et du personnel des différentes entreprises environnantes en leur offrant un espace convivial et végétalisé, pour se détendre, se rencontrer, et partager.

Véritable jardin au sein de cette vaste zone industrielle et commerciale, cet espace est conçu comme un lieu de vie agrémenté par la biodiversité locale. L'espace sera organisé autour d'un aménagement paysager visant à la création d'un lieu protégé des flux, ombragé et mis en scène par le végétal. À l'intérieur de ce lieu prendra corps un panel d'équipement d'exception, d'animation et de service dédié en priorité aux entreprises installées dans les zones d'activités de Dugazon de Bourgogne et Petit-Pérou ainsi qu'aux utilisateurs de ces zones pour l'organisation d'activités de détente, de restauration et d'activités collectives. Le lieu accueillera un carbet central équipé d'une cuisine et de toilettes, autour duquel des espaces seront dédiés à l'implantation de Food Trucks. Il comptera également du mobilier adapté pour le service de restauration, de détente et de repos

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	2 351 000€				632 470 €	320 000€	523 530€	1 476 000€	63%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### Centre des Arts et de la culture

Le chantier de la rénovation du centre des Arts et de la Culture de Pointe-à-Pitre est à l'arrêt depuis plusieurs années. L'année 2022 a été consacrée à la construction d'un dossier pour l'achèvement du projet par le biais d'un marché global de conception-réalisation compte tenu de la complexité. Dans cette configuration de marché, la collectivité se fera appuyé par un Assistant Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO).

- **Etat d'avancement :** La procédure relative au marché de conception/réalisation s'est avérée infructueuse en raison du caractère inacceptable de la seule offre proposée. Dans le cadre de la nouvelle procédure mise en œuvre, le marché de maîtrise d'ouvrage déléguée a été notifiée en décembre 2024. Il sera adossée à un marché de maîtrise d'oeuvre qui sera attribué au 2ème trimestre 2025. Une première tranche de travaux prioritaires portant sur la sécurisation du bâtiment débutera dès le deuxième trimestre. La phase portant sur les travaux de réhabilitation débutera au cours du deuxième semestre 2025.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D 22	17 800 000€	2 000 000€	7 180 000€	8 620 000€		1 226 643€	11 013 357€	12 240 000€	68%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### Ex-cinéma Renaissance

Le projet de l'Ex-cinéma LA RENAISSANCE, dont la façade est inscrite aux Monuments Historiques a consisté dans un premier temps à déconstruire, désamianté et démolir le bâtiment. La phase suivante qui est en cours doit permettre de livrer la façade reconstruite à l'identique sous l'autorité de la Direction des affaires culturelles.

- Etat d'avancement : La reconstruction de la façade à l'identique a débuté en juin 2024, avec une réception des travaux prévue au deuxième semestre 2025. Ces travaux précèdent ceux qui seront réalisés par le groupe CINESTAR, retenu dans le cadre de l'appel à projets dédié à ce projet.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D 22	2 732 969€	400 000€	2 239 642,69€		447 238€	546 628€		993 866	36%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

### Extension de la Base de Canoë-Kayak

La base de canoë kayak Yves DOLMARE, contribue à la promotion du canoë-kayak et à la diversification de l'offre de loisirs sur le territoire communautaire en s'adressant à un public varié (scolaires, clubs, les pratiquants occasionnels, associations, les personnes en situation de handicap, les touristiques, ...).

Avec la hausse de sa fréquentation, la forte croissance des demandes des usagers et la mutualisation d'une partie du site avec le *Pôle Espoir Canoë Kayak de Guadeloupe*, les besoins ont largement évolué depuis sa construction.

Pour y répondre, Cap Excellence prévoit de réaliser une extension du bâtiment existant afin d'augmenter sa capacité d'accueil et de permettre l'accueil 120 à 150 embarcations (bateaux d'initiation, Stand up paddle, kayaks polo).

- Etat d'avancement : Suite à une première demande de permis de construire, les études techniques sont en cours afin de valider le nouveau scénario d'aménagement. L'objectif est de notifier le marché travaux au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

#### Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D09	763 000€	50 000€	369 000€	312 658€			500 000€	500 000€	66%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### Aménagement d'un espace Intergénérationnel à Fonds Richer

Le quartier de Fond Richer à Baie-mahault regroupe une soixantaine d'habitation qui abrite des ménages de différentes générations et d'horizon divers. Outre les opérations d'amélioration d'habitat, le comité de pilotage du projet a validé la mise en œuvre de plusieurs aménagements qui . On y retrouve qui participeront à l'ambition de cohésion sociale souhaité pour ce quartier quelque peu isolé au sein de la zone urbaine. Parmi ces aménagements a été identifié la réalisation d'un espace intergénérationnel au cœur du quartier. Il s'agit de valoriser et requalifier un délaissé foncier boisé ( prairie) qui servira d'espace de rencontre, de repos et d'animation , en lien avec la maison de quartier de fonf Richer

#### Contenu:

#### Rétroplanning prévu:

Etude 2025 travaux

1er trimestre 2026

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025 (cf BS)	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	3 000 000€	300 000€	1 000 000€	1 700 000€					

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### Améliorer la qualité de l'habitat sur le territoire communautaire

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, adopté en Conseil Communautaire du 24 juin 2022, prévoit la réalisation de travaux d'amélioration sur le parc privé dégradé, les copropriétés, les logements vacants et en indivision. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants du territoire et de contribuer à l'attractivité de l'espace communautaire.

#### Contenu:

- Aide à la sortie d'indivision -Expérimentation
- Aide à la sortie d'indivision - Expérimentation lutte contre l'habitat en ruine
- Acquisition, diagnostic, demolition suite au procédure coercitive en matière d'habitat
- Requalification et remise sur le marché du parc de logement vacant ( patrimoine public)

#### Rétroplanning prévu:

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025 (cf BS)	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	6 600 000€	475 000€	1 400 000€	1 100 000e					

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

### **Rénovation et Modernisation de la déchetterie de Petit-Pérou (Abymes)**

La déchetterie de Petit-Pérou ouverte aux publics en 2001 n'a pas depuis cette date pas connu des travaux de réhabilitation.

Le programme opérationnel de modernisation comprend: La réfection des voiries et des réseaux/ L'aménagement des quais/ La signalétique d'accueil du site / La rénovation du bâtiment d'accueil.

Objectifs visés : Prendre en compte les évolutions réglementaires pour optimiser du site/ Améliorer l'accueil du public : contrôle des accès, traçabilité et augmentation des flux des administrés , modernisation de la signalétique, / Renforcer la sécurité des usagers et des agents/ Améliorer l'utilisation des moyens techniques disponibles.

Etat d'avancement : Démarrage du marché Travaux envisagé en Mai 2025 (1 mois de préparation et 6 mois de réalisation).

Rétroplanning : notification du marché de travaux en janvier 2025/ Rencontre des titulaires avec la MOE fin mars./ OS de démarrage début mai

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	1 069 603€	427 841€	400 000€	171 378€		282 359€	787 244€	1 069 603€	100%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

### Construction de la déchèterie de Trioncelle

Selon le ratio ADEME, il faut une déchetterie dédiée aux ménages pour 15 000 habitants,. La commune de Baie-Mahault pourrait donc afficher au moins 2 sites de ce type. Le projet de construction de la déchetterie de Trioncelle s'intègre dans le nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets et fait partie des 16 projets de déchetteries sur le territoire Guadeloupéen pour parfaire l'offre en matière de gestion des déchets.

Le programme opérationnel de cet équipement comprend :

- . Un quai haut permettant aux usagers de déverser les différents flux de déchets dans les bennes disposées en bas de quai,
- . Une zone de dépose de plain-pied. Avec une aire de manœuvre en bas de quai
- . 1 pont-bascule, installé pour le contrôle des tonnages des Poids lourds
- . Un système de contrôle d'accès avec identification de l'utilisateur et des barrières automatiques,
- . Un système de vidéosurveillance,
- . Un bâtiment d'accueil aménagé (local agent, salle de réunion, vestiaires, espace de stockage technique).

La réception des travaux est prévue à la fin du 1er premier semestre de 2025

Rétroplanning : notification du nouveau marché lot 2 bâtiment à venir, redémarrage des travaux du bâtiment souhaité fin mars pour tenir les délais de réalisation de 3 mois et la fin de travaux fin 1er semestre de 2025).

Etat d'avancement : lot 1 terrassement VRD avancement 90% (finition à faire après le lot 2), lot 3 équipement avancement 65 %, matériels et équipements stockés dans un local sécurisé

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	2 782 959€	300 000€	1 208 961€			2 782 959€		2 782 959€	100%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### Fiches Annexes

## Plan Climat Air Energie

### Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET (et son l'évaluation environnementale) relève d'une exigence règlementaire en matière de stratégie énergétique et d'adaptation aux effets du changement climatique. L'élaboration du PCAET devrait être achevé en 2025.

Les démarches de labellisation Territoire engagé Climat énergie et Economie circulaire restent des objectifs contractualisés dans le cadre du contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME.

ø Etat d'avancement : Scénarios, orientations validées ; en cours : finalisation et estimation du plan d'actions

Le plan d'actions du PCAET doit être mise en œuvre au niveau territorial mais également sur le volet « patrimoine et compétences » au sein de l'EPCI.

Sur la base du plan pluriannuel de maîtrise de l'énergie PPME, l'EPCI s'engage concrètement dans des investissements en efficacité énergétique avec des impacts significatifs sur les consommations d'énergie et donc sur le budget de fonctionnement.

### Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D03	450 000€	50 000€	394 480€				320 000€	320 000€	71%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### Focus sur des actions prioritaires

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, Cap Excellence a engagé plusieurs actions relevant pour certaines du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI labélisé de Cap Excellence) en matière de réduction de la vulnérabilité, de diminution de l'intensité des crues ou d'intervention sur les milieux aquatiques.

Une partie du plan d'actions du PAPI relève de cette opération budgétaire.

Mise en conformité de l'Ouvrage de Petit-Pérou

Suite aux démarches de régularisation administrative foncière et réglementaire de l'ouvrage écrêteur de Petit-Pérou, l'Etat a désormais reconnu sa propriété. Compte-tenu des enjeux de sécurité des personnes et des biens en amont et en aval de l'ouvrage, Cap Excellence, en tant qu'autorité gémapienne s'est engagée en 2023 dans la mise en conformité de l'ouvrage via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage garantissant un financement de 100 % de l'Etat pour la mission de maîtrise d'œuvre dans un premier temps.

ð Etat d'Avancement : Travaux géotechniques réalisés pour les phases AVP-PRO ; Instruments pour supervision de l'ouvrage installés – En cours : conception phase AVP

Diagnostics et accompagnement à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité

Lancement de l'opération Woté kaz an dlo, dans un premier temps à destination des bâtis situés en amont de l'ouvrage écrêteur de Petit-Pérou.

ð Etat d'Avancement : Réalisation des diagnostics secteur Caniquitte – En cours : rédaction des rapports de diagnostic, activation du partenariat EPF, modalités de maîtrise foncière

Extraction des espèces envahissantes

L'intervention sur le canal de Taonaba est engagée avec les partenaires concernés (Parc National, DEAL, conservatoire, ville, etc.) pour l'enlèvement des espèces invasives.

ð Etat d'Avancement : Réalisation des analyses d'eau et de sols

### Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D 16	6 029 705€	120 774€	100 000€	5 715 561€					

⇒

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

### Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT est un outil de conception et un cadre de mise en œuvre de la planification territoriale à l'échelle intercommunale. Il devra définir les objectifs intercommunaux et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transport, de déplacement, de sobriété foncière et lutte contre l'étalement urbain, d'aménagement commercial artisanal et logistique, de protection des espaces littoraux, des naturels agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles, de préservation et de remise en état des continuités écologiques etc. au premier semestre 2025, le conseil communautaire devrait arrêter les travaux du SCOT pour envisager une approbation finale à l'issue de la procédure d'enquête publique.

ð Etat d'avancement : Projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCOT et objectifs de qualité paysagère du plan de paysage validés – En cours : phase règlementaire du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) ; finalisation du plan d'actions du plan de paysage.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D13	410 000€	46 327 €	60 000€	167 580€					

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### Focus sur des actions prioritaires

#### Opérations d'Aménagement du Quartier de Perrin

L'aménagement du Quartier de Perrin est lancé afin de permettre un cadre environnemental qualitatif accueillant les fonctions urbaines diverses ainsi que les projets structurants de portée régionale autour du futur CHU.

Rappel des principaux enjeux du projet :

- Favoriser un cadre de vie qualitatif, notamment avec la végétalisation des espaces et le développement de jardins urbains
- Offrir une mobilité durable : Développer des modes de transport alternatifs et doux, bas carbone et Intégrer le projet aux promenades vertes et bleues de l'agglomération
- Assurer la gestion des eaux pluviales : Maîtriser les écoulements pour la prévention des inondations et Préserver la qualité des zones écologiquement protégées
- Développer la performance énergétique : Développement des énergies renouvelables et proposer une construction de haute performance énergétique

Les intentions d'aménagement retenues sont les suivantes :

- Au sud, le pôle santé en continuité avec le CHU tandis que la partie nord multifonctionnelle sera aménagée en cohérence avec les besoins identifiés.
- Une voie structurante, le boulevard paysager /promenade verte et bleue i du Sud-Nord
- Une desserte en mobilité douce et en transport en commun performant
- L'évolution des accès afin d'anticiper l'intensification des flux de circulation
- Un aménagement paysager sur les franges de la zone en lien avec la route nationale, la route départementale et les espaces agricoles voisins
- La cohérence architecturale des futurs bâtiments
- L'évapotranspiration : l'infiltration et le ruissellement seront les trois axes de gestion des zones humides et permettant de lutter contre le risque inondation.
- Végétalisation des espaces : développement de jardins urbains et d'une horticulture urbaine

ø Etat d'Avancement : Obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, Concertation institutionnelle et grand public, délibération de création de la ZAC zone d'aménagement concertée - en cours : Etudes techniques préalables, conception du schéma global d'aménagement y compris d'implantation du TCSP avec SMT et conseil régional, lancement de procédure d'accompagnement à la désignation d'un concessionnaire, estimation financière, Phasage opérationnel.

#### Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	2 500 000€	200 098€	200 000€	1 915 121€					

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### Focus sur des actions prioritaires

#### Aménagement Vieux Bourg

Le traitement de l'insalubrité du quartier de Vieux-Bourg est une des priorités de la RUCAP. Ainsi après la phase de relogement des habitants et activités viendra la phase d'aménagement avant la création de bâtiments.

La création du mail permettant de relier Grand Camp et Vieux-Bourg

- La création d'un espace vert au coeur du quartier servant aussi de tampon en cas d'inondation.

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	587 264,60 €	905 676,36 €	1 411 025,98 €	597 999,31 €	- €	- €	3 501 966,24 €	
B	Recettes certaines*	136 369,54 €	173 589,54 €	203 589,54 €	- €	- €	- €	513 548,62 €	15%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	53 272,75 €	82 156,95 €	127 998,91 €	54 246,53 €	- €	- €	317 675,14 €	
E	total recettes	189 642,29 €	255 746,49 €	331 588,45 €	54 246,53 €	- €	- €	831 223,76 €	24%
(A-E)	Dépenses nettes	397 622,31 €	649 929,87 €	1 079 437,52 €	543 752,78 €	- €	- €	2 670 742,48 €	

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

*Focus sur des actions prioritaires***Aménagement quartier du morne (Grand-Camp)**

Dans la continuité des études menées dans le cadre du protocole de préfiguration, Cap Excellence reprend l'aménagement du secteur dit du quartier du Morne dans le cadre de la RUCAP. Dans le cas du quartier du morne, on notera en particulier :

- La création d'un espace vert au cœur du quartier
- La création d'une place publique sur le côté Est du quartier du morne

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	12 911,50 €	221 777,77 €	221 777,77 €	208 866,27 €	- €	- €	665 333,31 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	1 171,25 €	20 118,21 €	20 118,21 €	18 946,96 €	- €	- €	60 354,62 €	
E	total recettes	1 171,25 €	20 118,21 €	20 118,21 €	18 946,96 €	- €	- €	60 354,62 €	9%
(A-E)	Dépenses nettes	11 740,25 €	201 659,56 €	201 659,56 €	189 919,31 €	- €	- €	604 978,69 €	

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### Fiches Annexes

#### Aménagement Chanzy Elargi

Dans la continuité des réflexions menées dans le protocole de préfiguration, Cap Excellence poursuit l'aménagement du secteur dit Chanzy Elargi dans le cadre de la RUCAP.

- La création d'un grand espace vert
- La finalisation du mail à Man Réau

Tableau coûts et recettes prévisionnelles :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	138 951,50 €	462 958,31 €	925 916,63 €	324 006,81 €	- €	- €	1 851 833,25 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	12 604,76 €	41 996,51 €	83 993,01 €	29 391,75 €	- €	- €	167 986,02 €	
E	total recettes	12 604,76 €	41 996,51 €	83 993,01 €	29 391,75 €	- €	- €	167 986,02 €	9%
(A-E)	Dépenses nettes	126 346,74 €	420 961,81 €	841 923,61 €	294 615,06 €	- €	- €	1 683 847,23 €	

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### Aménagement du quartier de l'Hôtel de Ville

Pour donner suite à la démolition des résidences des Lauriers et Mandela, l'aménagement du quartier permettra de le reconfigurer en reconnectant ce quartier au maillage urbain.

Cette intervention concerne la création d'espace public. Dans le cas quartier de l'Hôtel de Ville, on notera en particulier :

- La création d'une voie inter quartier traversant le quartier d'Ouest en Est
- La création d'un espace vert au cœur du quartier.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	4 262 021€	50 000€	80 000€	4 132 021		€		€	

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### Aménagement Fonds Richer

La Communauté d'agglomération CAP Excellence s'est engagée, au travers des programmes de renouvellement urbain, à lutter contre les inégalités territoriales et sociales afin d'améliorer l'habitat et le cadre de vie de ses administrés et des entreprises pourvoyeuses d'emplois. A ce titre, il importe que le quartier de veille active (QVA) Fonds Richer situé à Baie-Mahault soit inscrit comme priorité par CAP Excellence dans son souhait d'équilibrer ses interventions d'aménagement.

Les interventions publiques devront recourir à la mise en place de nouvelles trajectoires résidentielles (notamment pour les ménages issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville - QPV) d'une part et à l'effort de rééquilibre territorial souhaité par CAP Excellence.

Il s'agira d'effectuer les études et travaux suivants :

- la réalisation d'enquêtes socio bâti,
- la réalisation d'un diagnostic urbain,
- la production d'un schéma de requalification,
- la restructuration urbaine sur le quartier de Fonds Richer ainsi que sur les quartiers environnants.
- Un programme de travaux d'urgence et de travaux de requalification structurants.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte (à actualiser)	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
	3 520 000€		1 200 000€	2 320 000€		€		€	

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

### **Nouveau Pôle Technique au Raizet**

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de travail de ses collaborateurs et d'accueil des publics pris en charge, l'EPCI souhaite réaliser un nouveau bâtiment tertiaire, adapté aux nouveaux modes de travail, qui permettra de regrouper entre 100 et 120 agents du pôle technique, la Direction Générale du pôle Renouvellement Urbain, et la Direction Générale Adjointe Ressources et moyens entre 100 et 120.

En 2022 un appel à manifestation d'intérêt pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) a été lancée par la société aéroportuaire guadeloupéenne Pôle Caraïbes (SAGPC) pour la construction et l'exploitation de projets immobiliers et commerciaux sur le site de l'ancien aérogare du Raizet.

- **Etat d'avancement** : Le marché de partenariat a été publié en décembre 2024. Le 2ème trimestre 2025 permettra à CAP Excellence de lancer la phase de dialogue et désigner l'attributaire au 4ème trimestre 2025.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### **Audacia – Cap Entreprendre**

CAP Excellence installera au coeur de Jarry, un espace entièrement dédié à l'accompagnement au développement des porteurs de projets et des entrepreneurs de son territoire « AUDACIA CONNECT - CAP ENTREPRENDRE ».

L'emplacement de ce lieu est stratégique. Il est situé au coeur d'une zone qui héberge une forte concentration d'entreprises, à proximité des acteurs économiques et à forte attractivité. Il a pour but de mettre à disposition des outils et des programmes adaptés au développement entrepreneurial : pépinière et hôtel d'entreprises, coworking, salle de réunion, ateliers de professionnalisation...

➤ **Etat d'avancement** : Les travaux débutés en 2024 seront réceptionnés au premier septembre 2025.

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement
AP 2023 D18	630 000€	430 200€	181 971€	0€		300 000€		300 000€	48%

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### *Focus sur des actions prioritaires*

#### Valorisation de l'immeuble IEDOM

La réhabilitation de l'ancien immeuble de l'IEDOM à Pointe-à-Pitre, acquise par la communauté d'agglomération en 2010, s'inscrit dans une démarche de reconquête des friches et des espaces sous-utilisés.

Ce projet de revalorisation est en adéquation avec les réflexions portées par Cap Excellence à travers son Schéma de Cohérence Territoriale et sa stratégie foncière et immobilière.

La destination retenue est l'implantation du nouveau siège de Cap Excellence. Il s'agira de rationaliser les coûts à long terme en centralisant les services administratifs, mais également de renforcer l'image institutionnelle de Cap Excellence et de contribuer à la revitalisation urbaine et à la transition écologique en créant un actif moderne et durable.

#### ➤ **Etat d'avancement :**

- Etude de d'optimisation et de valorisation (T2 2025) - étude de programmation

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt et FCTVA)

N°AP	AP ouverte	CP 2025	CP 2026	CP ≥ 2027	Recettes (Subventions)				
					Obtenues	En attente	En cours d'instruction	Total (€)	Taux de financement

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

*Fiches Annexes***Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne**

Le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne définit la stratégie intercommunale en matière de lutte contre l'habitat indigne pour 6 années, les outils opérationnels, moyens financiers, priorisation. C'est un document obligatoire pour Cap Excellence, compétente en habitat, inscrit dans le programme d'actions de PLH. Les premières phases d'études ont traité le bourg (pour un montant de 147723,41€), il convient d'aborder le reste du territoire.

		202	202	202	202	202	202	TOTAL	%
A	Dépens es	300 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	300 000,00 €	
B	Recettes certa ines *	238 772,04 €	- €	- €	- €	- €	- €	238 772,04 €	80%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	27 214,01 €	- €	- €	- €	- €	- €	27 214,01 €	
E	total recettes	265 986,05 €	- €	- €	- €	- €	- €	265 986,05 €	89%
(A-E)	Dépenses nettes	34 013,95 €	- €	- €	- €	- €	- €	34 013,95 €	

## GRANDES ORIENTATIONS DU PPI

### Fiches Annexes

### Étude Renouvellement et revitalisation des territoires ORT

La mise en oeuvre des programmes de renouvellement urbain ou de revitalisation des territoires (centre ancien) implique des compléments d'études qui couvrent plusieurs champs thématiques.

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
<b>A</b>	<b>Dépenses</b>	749 250,00	900 224,50	208 319,11	284 269,11	186 194,11	170 344,11	2 498 600,93	
<b>B</b>	<b>Recettes certai</b>	165 876,24	164 620,39	164 620,39	- €	- €	- €	495 117,02	20%
<b>C</b>	<b>Recettes Probables</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
<b>D</b>	<b>FCTVA</b>	67 966,99	81 662,39	18 897,33	25 787,01	16 890,29	15 452,49	226 656,50	
<b>E</b>	<b>total</b>	233 843,23	246 282,78	183 517,71	25 787,01	16 890,29	15 452,49	721 773,51	29%
<b>(A-E)</b>	<b>Dépens es</b>	515 406,77	653 941,72	24 801,39	258 482,10	169 303,81	154 891,62	1 776 827,42	